

Commissariat aux Assurances

Rapport Annuel

20

10

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances
7, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Téléphone: (+352) 22 69 11-1; fax: (+352) 22 69 10
Site Internet: www.commassu.lu;
E-mail: commassu@commassu.lu

Relation bancaire: Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000

Conception graphique: binsfeld corporate

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

Sommaire

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

1. Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances 12
2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2010 13
3. Organes et personnel du Commissariat aux Assurances 26
4. Comités techniques du Commissariat aux Assurances 27

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010

31

1. Les entreprises 32
2. Statistiques générales sur l'activité en 2010 40
3. L'assurance non vie en 2010 60
4. L'assurance-vie en 2010 96

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010

119

1. Les agents d'assurances 120
2. Les courtiers d'assurances et de réassurances et les sous-courtiers d'assurances 124

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010

137

1. Les agents d'assurances 138
2. Les courtiers d'assurances et de réassurances et les sous-courtiers d'assurances 139
3. L'activité de courtier d'assurances 141

05. LES ANNEXES

145

1. Liste des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances 146
2. Liste des entreprises d'assurances établies 154
3. Liste des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services 164
4. Liste des entreprises de réassurance de droit luxembourgeois 164
5. Liste des gestionnaires des entreprises de réassurance 179
6. Liste des courtiers d'assurances 184
7. Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances 202
8. Liste des domiciliataires de sociétés de réassurance agréés par le Commissariat aux Assurances 203
9. Définitions des branches d'assurances 204

Éditorial

Commissariat a
Assurances Rap
port Annuel Com
missariat aux As
surances Rappo
Annuel Commis
iat aux Assuran
es Rapport Ann
Commissariat a
Assurances Rap

2010-2011: Accroissement soutenu de l'encaissement et des résultats

Les chiffres de 2010 de l'assurance luxembourgeoise directe ont continué leur progression par rapport à l'exercice exceptionnel précédent. Avec un taux de croissance de 23,10%, l'encaissement de primes a très largement dépassé celui de la moyenne des marchés d'Europe de l'Ouest qui n'ont réalisé qu'une croissance atteignant à peine 2%. La somme des bilans a de même connu une hausse importante de l'ordre de 25,54%. Enfin, les bénéfices ont augmenté de 24,97%, de manière à réaliser le meilleur résultat jamais obtenu.

Les chiffres du premier semestre 2011 confirment toutefois le caractère tout à fait exceptionnel et non durable du pic d'activité atteint en 2010, les souscriptions retrouvant un niveau en ligne avec celui des exercices antérieurs.

Si la situation du marché dans son ensemble s'avère extrêmement solide, comme l'ont également démontré les *stress tests* réalisés tant par EIOPA que par les services du Commissariat, la situation au niveau des entreprises individuelles est évidemment plus nuancée. La très grande majorité des entreprises a réussi à maintenir, voire à augmenter son haut niveau de couverture de la marge de solvabilité. Tel n'a cependant pas été le cas pour deux entreprises d'assurance-vie qui depuis 2009 n'atteignaient plus le fonds de garantie minimum et la marge de solvabilité requise. L'une de ces entreprises s'est vu retirer l'agrément et a depuis lors été mise en liquidation judiciaire. L'autre a été soumise par le Commissariat à un plan de recapitalisation à court terme. La réalisation de ce plan de redressement est toujours en cours.

Pour le secteur de la réassurance, l'année 2010 est marquée par un recul de l'encaissement de 6,67% par rapport à l'exercice précédent. Les chiffres de 2010 sont toutefois difficilement comparables à ceux de 2009, année marquée par des restructurations bilantaires importantes et par des extournes de provisions techniques non négligeables. Malgré le recul de l'encaissement, le résultat du secteur de la réassurance a néanmoins connu une progression de 48,64% par rapport à 2009.

Les chiffres du premier semestre 2011 en la possession du Commissariat sont trop provisoires pour permettre une quelconque analyse fondée.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurance tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit fin 2010 à 157,95 milliards d'euros, contre 137,44 milliards d'euros en 2009.

L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances, de réassurance et de courtage d'assurances établies au Luxembourg, en ne comptant pas les quelque 9.000 agents d'assurances, s'élève à 5.714 unités fin 2010, soit 3.956 salariés travaillant dans l'assurance directe, 1.034 dans la réassurance et 724 dans le courtage.

Malgré le surcroît de travail généré par les travaux de mise en œuvre de la directive Solvabilité II à l'horizon 2013/2014, le guidage des entreprises dans le cadre de l'étude d'impact quantitative QIS5 ainsi que son implication dans le renforcement de la législation sur la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Commissariat n'a pas manqué à sa principale mission consistant à surveiller les entreprises d'assurances, de réassurance ainsi que les intermédiaires d'assurances quant à leur solvabilité permanente tout comme au regard de leur comportement sur les marchés aux fins de ne pas mettre en péril les intérêts légitimes des preneurs d'assurance, des assurés et des bénéficiaires.

Ainsi, les rapports annuels et trimestriels de l'ensemble des 95 entreprises d'assurances, des 244 entreprises de réassurance et de la plupart des courtiers d'assurances ont été analysés avec soin par les services du Commissariat. Les chiffres collectés dans le cadre de ces contrôles annuels servent principalement à la vérification du respect par les entreprises surveillées du respect des règles prudentielles qui les concernent. Ils servent en outre à l'élaboration du rapport annuel du Commissariat. Les connaissances acquises dans le cadre des contrôles à distance sont régulièrement vérifiées par des contrôles sur place dans les locaux des entreprises. Des contrôles sur place réguliers sont opérés en principe tous les trois à quatre ans, indépendamment du comportement et de la taille des entreprises. À l'avenir, ces contrôles sur place seront beaucoup plus taillés sur mesure et leur fréquence sera individualisée sur la base d'une analyse prenant en compte les risques particuliers auxquels chaque entreprise individuelle est exposée.

La direction du Commissariat tient à remercier tous ses agents pour leur dévouement et leur détermination dans l'intérêt de l'accomplissement de leur noble mais difficile mission.

Luxembourg, le 29 juillet 2011



Claude WIRION
Membre du comité de direction



Victor ROD
Président du comité de direction



Annick FELTEN
Membre du comité de direction

Le Commissariat aux Assurances

01

1. ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la partie I de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, modifiée en dernier lieu par la loi du 17 juillet 2008. Ce texte confie la surveillance prudentielle des secteurs de l'assurance, de la réassurance et des intermédiaires d'assurances au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité du ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'État, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux. Suite aux modifications légales de décembre 2007, le Commissariat dispose d'un pouvoir réglementaire propre dans le cadre de ses attributions, ce en application de l'article 108bis de la Constitution.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour cinq ans, dont trois représentants de l'État, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurance, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans. Le président et les membres du comité de direction ont été reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat de six ans à partir du 1er janvier 2010.

Tout en fonctionnant en tant que collègue, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'État des différentes carrières de l'État. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à 35 personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à la charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

12//13

2. ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2010

2.1. Activités en relation avec des travaux législatifs et réglementaires

L'activité législative de l'année 2010 et du début de l'année 2011 a abouti à une loi et aux règlements grand-ducaux suivants:

Loi du 27 octobre 2010 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme; portant organisation des contrôles du transport physique de l'argent liquide entrant au, transitant par ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg; relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme; modifiant: ...4. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme; ...13. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances...

Règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Règlement grand-ducal du 29 octobre 2010 portant exécution de la loi du 27 octobre 2010 relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

La loi du 27 octobre 2010 tout comme les deux règlements grand-ducaux d'exécution ont eu pour objectif principal de renforcer les pouvoirs des autorités luxembourgeoises en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de mieux se conformer aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et aux critiques apportées par le GAFI. Une partie de ces textes est consacrée aux pouvoirs du Commissariat à l'égard des entreprises d'assurances et des intermédiaires. En même temps, les obligations des entreprises en la matière ont été précisées.

Règlement grand-ducal du 23 février 2010 modifiant - le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs - le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile.

Le Commissariat a émis des versions coordonnées du 23 février 2010 du règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile et du règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs ainsi qu'un certain nombre de lettres circulaires interprétatives des textes existants.

Règlement grand-ducal du 17 juin 2011 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.

Ce règlement grand-ducal précise qu'une approbation préalable ou une communication systématique des conditions de réassurance et des tarifs ne peut pas être exigée par le Commissariat et donne une définition du taux technique à appliquer.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée. Les comités techniques actuellement existants sont:

- Le comité technique «**R.C. Auto**» s'occupe des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules automoteurs. Récemment il était occupé à préparer certains projets de loi et de règlements portant indemnisation des victimes dites «faibles» par le Fonds de Garantie Automobile, ainsi que portant précision de certaines dispositions concernant l'assurance obligatoire de la responsabilité civile des véhicules automoteurs. Les propositions de textes élaborés par les soins du Commissariat seront soumises au Gouvernement dès la rentrée 2011.
- Le comité technique «**Réassurances**» a élaboré les tableaux du «**best estimate**» pour les entreprises de réassurance ainsi que le texte à la base du Règlement grand-ducal du 17 juin 2011 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.
- Le comité technique «**Vie**» a concentré ses travaux sur l'étude de certaines difficultés d'application de la lettre circulaire 09/7 relative au dépôt des actifs représentatifs des provisions techniques; les précisions et aménagements nécessaires ont donné lieu à la lettre circulaire 11/5.
- Le comité technique «**Actuariat**» avec ses deux sections vie et non vie traite des questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances. Les travaux de 2010 et 2011 ont porté sur l'adaptation des taux d'intérêt techniques début 2011, sur l'introduction de stress tests et surtout sur la mise en place d'un programme de préparation du secteur des assurances et des réassurances aux règles quantitatives du nouveau régime prudentiel Solvency II.
- Le comité technique «**Comptabilité et reporting**» traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi que du reporting annuel et trimestriel à adresser au Commissariat. Les travaux de 2010 ont surtout porté sur la révision des rapports trimestriels, ces derniers permettant dorénavant un suivi trimestriel de la profitabilité des entreprises d'assurances et de la couverture de leur marge de solvabilité.
- Le comité technique «**Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**» se charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurance en la matière. Le comité a été récemment renforcé par des représentants d'entreprises d'assurances pratiquant les branches d'assurances crédit et caution. Les travaux ont notamment abouti à

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

14//15

la rédaction des lettres circulaires 11/2 et 11/7 du Commissariat aux Assurances qui sont destinées à aider les entreprises d'assurance-vie et d'assurance non vie actives dans les branches crédit et caution à mettre en place une approche basée sur le risque. Ces lettres circulaires permettent au Commissariat de détecter les activités et les entreprises plus exposées au risque de blanchiment et d'adapter ses programmes de surveillance en conséquence.

- Le comité technique «**Intermédiaires**» s'occupe des questions générales ainsi que de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ayant trait aux intermédiaires d'assurances et de réassurances. Il a activement participé aux travaux du comité technique «PSA» visant à élaborer un avant-projet de loi sur les professionnels du secteur de l'assurance.

- Le comité technique sur les **professionnels du secteur de l'assurance** ou comité technique «PSA» a été créé en 2011 pour étudier l'opportunité d'une législation relative aux professionnels du secteur de l'assurance et pour faire, le cas échéant, des propositions en ce sens. Ses travaux ont abouti à l'élaboration d'un avant-projet de loi visant:

- à rassembler dans une partie unique de la loi les dispositions actuelles régissant différents professionnels du secteur de l'assurance (PSA) d'ores et déjà existants;

- à créer et organiser de nouvelles professions au sein du secteur de l'assurance en les soumettant à une surveillance prudentielle appropriée et en leur appliquant, pour autant que de besoin, les obligations de confidentialité de l'article 111-1 de la loi;

- à faciliter pour les entreprises d'assurances et de réassurance le recours à la sous-traitance de certaines de leurs activités;

- à renforcer les assises financières tant des PSA que de certaines catégories d'intermédiaires d'assurances.

Cet avant-projet de loi a été élaboré à la demande du Haut Comité de la Place Financière (HCPF) présidé par le Ministre des Finances. Il sera soumis à l'appréciation du HCPF à la rentrée 2011 en vue de son engagement dans la procédure législative.

- Le comité technique «**Fonds de pension**» a pour attribution de se prononcer sur les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

- Le comité technique «**Solvency II**» a pour tâche de préparer la transposition de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvency II) dans la législation luxembourgeoise. Ce comité est actuellement composé par des agents du Commissariat. Il se réunit une fois par semaine. Dans cette composition, le comité est sur le point de finaliser la deuxième lecture du texte de transposition préparé par les services du Commissariat. Il est proposé d'élargir la composition de ce comité par des représentants des secteurs concernés dès que les modifications à apporter à la directive «Solvency II» par la proposition de directive dite «Omnibus 2» en voie d'élaboration au niveau des instances communautaires seront connues.

2.2. Activités sur le plan national

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurance désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'État du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2010, une entreprise d'assurances allemande a établi une succursale au Grand-Duché de Luxembourg tandis que trois entreprises luxembourgeoises ont renoncé à leur agrément.

Il en résulte que le nombre total d'entreprises d'assurances présentes au Grand-Duché de Luxembourg en 2010 a diminué de deux unités par rapport à 2009.

Concernant les entreprises de réassurance, 6 compagnies ont été nouvellement agréées en

2010 tandis que 13 compagnies se sont retirées du marché luxembourgeois.

b) le contrôle des produits

Suite à l'introduction des directives de la troisième génération, les entreprises d'assurances opérant dans l'Union européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle ne peuvent donc pas maintenir des dispositions légales prévoyant l'agrément préalable des conditions générales et des tarifs des contrats d'assurance offerts au public, mais uniquement procéder à un contrôle a posteriori. A côté d'une vérification non systématique portant sur la conformité des contrats aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière, le Commissariat exige en assurance-vie la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Outre les travaux en relation avec les modifications législatives et réglementaires dont il est question au point 2.1. ci-dessus et avec l'adoption des lettres circulaires 11/2 et 11/7 précitées, le Commissariat a renforcé ses contrôles – tant sur pièces que sur place – auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment. Un accent particulier est mis sur la vérification de l'application correcte par les acteurs du marché des nouvelles obligations résultant des modifications législatives.

Le Commissariat poursuit par ailleurs l'analyse des déclarations de soupçon dont il reçoit obligatoirement une copie, dans le but de déceler des nouveaux risques et de mettre en œuvre les

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

contre-mesures appropriées. Les déclarations sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec des noms apparus sur les listes du Parquet ou de l'Union européenne de personnes soumises à sanction ou avec des noms apparus dans la presse internationale, rachat total/partiel à un moment inapproprié, une incohérence dans les investissements et les désinvestissements, ou une incohérence entre le profil du souscripteur et sa fortune.

À la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à une condamnation en justice. En assurance-vie, 1.386 personnes ont participé à une session de formation anti-blanchiment en 2010. Dans le domaine des intermédiaires d'assurances, 151 personnes (y compris les employés de banque disposant d'un agrément) ont suivi une telle formation.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des États membres de l'Espace économique européen sont soumises, selon le principe du «home country control», à la surveillance prudentielle exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe issu des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) Le contrôle des états périodiques

En 2006, le Commissariat a introduit de nouvelles modalités pour l'envoi du reporting annuel en rendant obligatoire la transmission par voie électronique. L'envoi des données par e-mail crypté a permis de rendre le reporting plus facile et plus rapide.

Le reporting annuel comprend les documents suivants:

- Le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branche d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes comme par exemple les frais généraux.
- Les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994.
- L'état de la marge de solvabilité.
- L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques.
- L'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs.
- La fiche signalétique de l'entreprise.

Il est complété par la production d'un rapport actuariel ainsi que d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises. Pour en faciliter l'exploitation par les services du Commissariat, le rapport actuariel et le rapport distinct comportent à partir de l'exercice 2009 deux parties distinctes:

- La partie 1 est un fichier informatique qui comporte une série de questions principalement du type oui/non.
- La partie 2 est un document papier signé par l'actuaire ou par le réviseur et comportant des explications complémentaires.

En vue de l'introduction du nouveau régime prudentiel Solvency II en 2014, le rapport actuariel est progressivement complété depuis 2009 de questions – tant de nature quantitative que qualitative – sur l'évaluation des provisions techniques et de la situation de solvabilité déterminées suivant les spécifications de Solvency II.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Les actifs représentatifs des provisions techniques doivent tenir compte du type d'opérations effectuées par l'entreprise de manière à assurer la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements de l'entreprise. Cette dernière doit veiller à une diversification et à une dispersion

adéquate de ses placements, qui doivent être conformes aux dispositions fixées par l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994.

Les entreprises d'assurances sont par ailleurs obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Le reporting trimestriel est complété depuis fin 2010 par des indications sur la marge de solvabilité et sur les comptes intérimaires. Il est à noter que le Commissariat effectue régulièrement des stress tests, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises à d'importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise viendraient à naître. En 2004 et en 2009, le Commissariat a émis des lettres circulaires qui ont pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat, ainsi que les modalités de cette dérogation. Nonobstant la liberté de localisation des actifs représentatifs à l'intérieur de la Communauté, il est à noter que près de 61 % des actifs sont déposés au Luxembourg.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas, le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) Les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. Outre la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des provisions techniques, ces contrôles portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée à la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectifs de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2010, le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 6 entreprises d'assurances non vie, de 12 entreprises d'assurances vie et de 31 entreprises de réassurance.

2.2.4. Le libre établissement

Toute entreprise d'assurances qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre État membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'État d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'État d'établissement.

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un État membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise ou d'une personne indépendante, mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'État d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication susmentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'État membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'État d'établissement. Au cours de 2010, trois entreprises luxembourgeoises d'assurances non vie et deux entreprises luxembourgeoises d'assurances-vie ont établi des succursales en Allemagne, en Autriche, au Canada et en Australie.

Au 31 décembre 2010, 16 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre État membre ou d'un pays hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 20 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres États.

2.2.5. La libre prestation de services

On désigne par «libre prestation de services» l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un État membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre État membre sans y être établie. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise, agréée dans un autre État membre de l'Union européenne, soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2010, 37 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 16 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. À la fin de 2010, 688 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 73 entreprises luxembourgeoises sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche «Responsabilité civile terrestre automobile» en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent également établir des contrats d'assurance conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg

afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurance.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances

Les articles 104 à 111 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances fixent le cadre légal pour les intermédiaires d'assurances et de réassurances. Les modalités d'agrément et d'exercice de ces intermédiaires sont énoncées au règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2005.

Le Commissariat aux Assurances organise trimestriellement des épreuves de capacité pour les futurs agents d'assurances et sous-courtiers afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Une épreuve de capacité pour candidats courtiers est organisée deux fois par an.

Au cours de l'année 2010, 234 agents d'assurances ont été agréés. 292 candidats se sont présentés à l'examen, parmi lesquels 174 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances. 56 personnes ont reçu une dispense d'examen sur la base de leurs diplômes ou expérience professionnelle.

Quant aux courtiers d'assurances, 37 nouveaux agréments ont été accordés en 2010, dont 25 à des personnes physiques et 12 à des personnes morales. Le nombre total de courtiers s'élève à 298 au 31 décembre 2010 (168 personnes physiques et 130 personnes morales). Fin 2010, le nombre de sous-courtiers était de 299 et les sociétés de courtage employaient 724 personnes.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

2.2.7. Les entreprises de réassurance

Par la loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui a été modifiée en dernier lieu par la loi du 5 décembre 2007. Celle-ci introduit pour la première fois la définition de captive de réassurance dans la législation luxembourgeoise.

Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément. Le nombre des entreprises de réassurance est de 244 au 31 décembre 2010. Six nouvelles entreprises ont été agréées en 2010 et 13 entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurance sont également soumises au reporting annuel du Commissariat et doivent envoyer un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation, respectivement de rétrocession, des risques, un tableau sur l'état de la marge de solvabilité et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

En 2010, un nombre restreint d'entreprises et d'intermédiaires soumis à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoqués dans les bureaux du Commissariat pour être entendus en leurs moyens de défense concernant la non-observation de certaines règles professionnelles. Dans la plupart des cas, ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de prononcer de sanctions disciplinaires. En 2010, un

dirigeant agréé a été sanctionné d'une amende disciplinaire de 2.500 euros pour des faits perpétrés en 2008 et 2009. Il est vrai que ce dirigeant a volontairement renoncé à son agrément à la suite de ces événements.

L'agrément d'une entreprise d'assurance-vie a été retiré en 2010 pour défaut de couverture du fonds de garantie minimum. Cette entreprise a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2011.

2.3. Activités internationales

2.3.1. Activités au niveau du Conseil des Ministres et de la Commission de l'Union européenne

Après l'adoption formelle et la publication de la directive dite Solvency II en décembre 2009, aucun texte en discussion au Conseil des Ministres n'a donné lieu à une participation directe du Commissariat. Ce dernier suit toutefois de près les discussions en cours tendant à l'adoption de la directive dite «Omnibus 2» et ayant pour objet d'apporter certains aménagements à la directive Solvency II, plus particulièrement pour définir les nouvelles attributions accordées à EIOPA ainsi que pour adopter les mesures transitoires en vue d'une introduction sans heurts de la directive Solvency II à l'horizon 2013-2014.

Au niveau de la Commission, le Commissariat a régulièrement participé aux réunions des comités techniques chargés de l'examen des textes de niveau 2 envisagés dans le cadre du nouveau régime Solvency II.

2.3.2. EIOPC

La mission de l'EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee) est double: d'une part, il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de la part du Conseil pour réglementer certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il émet ainsi des réglementations et interprétations de niveau 2 aux termes de la nomenclature de la procédure dite «Lamfalussy». D'autre part, l'EIOPC est appelé à assister la Commission dans les travaux d'études menés par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes. Il est assisté par un certain nombre de comités techniques prési-

dés par la Commission et chargés d'élaborer les textes qui lui sont soumis pour adoption.

Le Luxembourg est représenté à l'EIOPC par Monsieur Rod (Commissariat aux Assurances) et Madame Goubin (Ministère des Finances) en tant que membres effectifs et par Monsieur Wirion (Commissariat aux Assurances) en qualité de membre suppléant.

2.3.3. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau 3 dans le cadre de la procédure «Lamfalussy». Il regroupait toutes les autorités nationales de surveillance des assurances de l'UE en tant que membres. Y étaient associés aussi les autorités des États membres de l'Espace économique européen non membres de l'UE en qualité d'observateurs. Le CEIOPS a été dissous avec effet au 31 décembre 2010 comme conséquence de la création par règlement de la nouvelle autorité européenne de surveillance des assurances et des fonds de pension (EIOPA).

Avant sa dissolution, la mission principale consistait à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

La tâche principale du CEIOPS au cours de l'année 2010 consistait dans l'élaboration d'avis destinés à la Commission en vue de l'élaboration des règlements d'exécution de la directive Solvency II. Le

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Commissariat aux Assurances a été associé à ces travaux par la participation de ses fonctionnaires dans divers groupes de travail. Au niveau des assemblées générales du CEIOPS, le Commissariat était représenté par son directeur Monsieur Rod et par Monsieur Wirion, membre de la direction.

En plus de ses activités consistant à collaborer à la mise en place du nouveau cadre réglementaire que consistera pour l'assurance européenne la directive Solvency II, le CEIOPS entreprenait de nombreux travaux d'égale importance concernant les fonds de garantie des assurances, les intermédiaires d'assurances, la stabilité financière, la convergence des méthodes de travail des autorités de surveillance européennes, la coopération de ces mêmes autorités entre elles, ainsi que le renforcement de la protection des consommateurs, plus particulièrement dans le cadre de contrats d'assurance transfrontaliers.

Concernant ce dernier point, un comité permanent a été créé avec la mission de faire des propositions tendant à une meilleure sauvegarde des intérêts des consommateurs d'assurances (preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et victimes), tant à l'égard des compagnies d'assurances qu'à l'égard des intermédiaires d'assurances. La présidence du comité «Protection des Consommateurs» a été confiée à Monsieur Rod, directeur du Commissariat. Ce comité a élaboré en 2010 un avis du CEIOPS vis-à-vis d'une modification en profondeur de la directive sur les intermédiaires d'assurances (IMD).

Comme indiqué ci-avant, le CEIOPS a été remplacé par une nouvelle structure appelée EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2011.

2.3.4. EIOPA

EIOPA a été créée à la suite des réformes de la structure de supervision du secteur financier dans l'Union européenne, en application du rapport dit «de Larosière» entériné par le Conseil ECOFIN.

Avant et pendant la crise financière en 2007 et 2008, le Parlement européen a appelé à un mouvement vers une plus grande supervision européenne intégrée afin d'assurer un champ de concurrence équitable pour tous les acteurs au niveau de l'Union européenne et de réfléchir à l'intégration croissante des marchés financiers dans l'Union. En conséquence, le cadre de surveillance a été renforcé pour réduire le risque et la gravité des crises financières futures. EIOPA fait partie d'un système européen de superviseurs financiers, qui comprend trois autorités européennes de surveillance au niveau microprudentiel, une pour le secteur bancaire: la European Banking Authority (EBA), une pour le secteur des marchés financiers: European Securities and Markets Authority (ESMA) et une pour l'assurance et des pensions professionnelles (EIOPA), ainsi que le Conseil européen du risque systémique (European Systemic Risk Board (ESRB)) au niveau de la surveillance macroprudentielle.

Les principales missions sont:

- Une meilleure protection des consommateurs afin de leur redonner confiance dans le système financier.
- Assurer un niveau élevé, efficace et cohérent de la réglementation et de la supervision prudentielle en tenant compte des intérêts divers de tous les États membres et de la nature différente des institutions financières.

- Une plus grande harmonisation et une application cohérente des règles pour les institutions financières et les marchés à travers l'Union européenne.
- Renforcer la surveillance des groupes d'assurances transfrontaliers.
- Promouvoir une réponse coordonnée de l'Union européenne de surveillance.

Les responsabilités fondamentales de EIOPA sont de soutenir la stabilité du système financier, la transparence des marchés et des produits financiers ainsi que la protection des assurés, des membres des régimes de retraite et des bénéficiaires. EIOPA est chargée de surveiller et d'identifier les tendances, les risques potentiels et les vulnérabilités résultant du secteur financier.

EIOPA regroupe toutes les autorités nationales de surveillance des assurances de l'UE en tant que membres. Y sont associés aussi les autorités des États membres de l'Espace économique européen non membres de l'UE, la Commission et les représentants des autres autorités de surveillance (EBA, ESMA et ESRB) en qualité d'observateurs. EIOPA est présidée par un président à plein temps en la personne du Portugais Gabriel Bernardino dont la nomination a fait l'objet d'une confirmation par le Parlement européen et par la Commission.

Monsieur Victor Rod, directeur du Commissariat aux Assurances, a été élu président suppléant de EIOPA.

2.3.5. OCDE

Au sein de l'OCDE, le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les

thèmes traités aux réunions de l'OCDE sont notamment la mise en route d'une étude sur la contribution de l'assurance à la croissance économique, l'éducation financière, les catastrophes de grande ampleur ainsi que la révision des normes de gouvernance des assureurs. Il est à noter que ce dernier sujet a fait l'objet de travaux conjoints avec l'IAIS.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par Monsieur Wirion, membre de la direction du Commissariat, s'est vu confier la tâche de l'examen des soumissions en matière d'assurance des cinq pays candidats à l'accession à l'OCDE. Après l'adhésion du Chili, d'Israël, de la Slovaquie et de l'Estonie, les travaux se sont concentrés sur le dossier introduit par la Russie.

2.3.6. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un des membres fondateurs. Actuellement l'association regroupe plus de 160 autorités de surveillance des assurances originaires de plus d'une centaine d'États répartis sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs:

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents,

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le «Financial Stability Forum», etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Dubaï du 27 au 29 octobre 2010. À cette occasion furent adoptés entre autres, un certain nombre de normes et de lignes directrices, concernant la structure et la composition du capital des entreprises d'assurances, la composition et les compétences de collèges de surveillance des grands groupes opérant au plan mondial, de la gouvernance des entreprises d'assurances ainsi que du rôle et des relations entre l'actuaire des entreprises et leurs auditeurs externes.

À la suite de la crise financière de 2008, l'IAIS a continué à renforcer ses structures avec l'objectif d'analyser les conséquences de la crise pour le secteur des assurances, d'en tirer les conclusions permettant d'éviter que des crises de même nature ne se reproduisent à l'avenir, plus particulièrement par une collaboration plus intense entre autorités de surveillance sur un plan mondial. L'IAIS est appelée à fournir une réponse adéquate et rapide aux interrogations des autorités internationales (G20, G8, FSB) concernant la stabilité financière des entreprises d'assurances en général et de leur éventuelle contribution au déclenchement d'un risque systémique affectant tant l'économie réelle que les marchés financiers.

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, Monsieur Rod. Monsieur Rod est président du comité budgétaire de l'IAIS. En cette qualité, il est membre

d'office du comité exécutif, l'organe dirigeant de l'organisation.

2.3.7. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, différents fonctionnaires du Commissariat aux Assurances ont participé en 2010 à un certain nombre de conférences et séminaires internationaux, soit dans un objectif de formation, soit présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance luxembourgeoise.

3. ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

CONSEIL

Président du Conseil:	Gaston REINESCH
Vice-Président du Conseil:	Pascale TOUSSING
Membres du Conseil:	Marc LAUER, Sandra THEIN, Marc TURPEL
Secrétaire:	Marc BREDEN

COMITÉ DE DIRECTION

Président:	Victor ROD
Membres:	Claude WIRION, Annick FELTEN
Secrétaire:	Fabienne WIETOR

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Directeur:	Victor ROD
Premier conseiller de direction:	Claude WIRION
Conseiller de direction, première classe:	Annick FELTEN
Conseiller de direction:	Christiane SCHMIT, Marc BREDEN, Michèle OSWEILER
Conseiller de direction adjoint, actuaire:	Marc COMES
Attachés de direction, 1 ^{er} en rang:	Carlo ZWANK, Pascale ELSÉN
Attachés de direction, 1 ^{er} en rang, actuaire:	Yves BAUSTERT
Attachés de direction:	Gilles ANGELSBERG, Christophe GNAD, Pascale AREND
Attachés d'administration:	Claudine WELTER, Sandy JANSSEN, Aurélie FABER
Employés, actuaire:	Valérie SCHEEPERS
Employés:	Tom WEIDIG, Solange KRIEGER, Luc HEISCHBOURG, Carole WEYDERT, Felipe LORENZO, Laurent de la HAMETTE
Inspecteur principal, 1 ^{er} en rang:	Martine BACK
Inspecteur principal:	Fabienne WIETOR
Contrôleur:	Thierry WILTZIUS
Vérificateur:	Sophie COLBACH
Rédacteurs:	Gaby SALENTINY, Rik HEMMEN
Employés:	Carine ANTONY, Jessica DRUI, Christiane RISCH, Nadine KIEFFER, Almir SUBASIC, Liane LUX

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

4. COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉ TECHNIQUE «R.C. AUTOMOBILE»

Président: Victor ROD
 Membres: Paul DE COOMAN, Annick FELTEN, Marco FELTES, Paul HAMMELMANN, Jean KAUFFMAN, Paul-Charles ORIGER, Luc THEMELIN, Thierry WILTZIUS, Jean ZENNERS
 Secrétaire: Michèle OSWEILER

COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Victor ROD
 Rapporteur: Annick FELTEN
 Membres: Roland FRERE, Marc LAUER, Marc LOESCH, Roger MOLITOR, Hervé MONIN, Markus SCHAFFROTH, Valérie SCHEEPERS, Pascale TOUSSING, Claude WEBER, Thomas WITTBGER
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

Sous groupe «Titrisation» DU COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Annick FELTEN
 Membres: Ivo BAUWENS, Philippe DUPONT, Thierry FLAMAND, Fabrice FRERE, Roger MOLITOR, Victor ROD, Markus SCHAFFROTH
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

COMITÉ TECHNIQUE «VIE»

Président: Claude WIRION
 Membres: Bert BOUTON, Jean-Louis COURANGE, Jacques HANSOULLE, Pit HENTGEN, Stefan HONECKER, Victor ROD, David STEINEGGER
 Secrétaire: Carlo ZWANK

COMITÉ TECHNIQUE «ACTUARIAT»

Président: Claude WIRION
 Rapporteur: Annick FELTEN
 Membres: Jean-Louis COURANGE, Sabine DETRY, Fabrice FRERE, Roland FRERE, Jean HABAY, Frédéric HELIAS, Jean-Léon MEUNIER, Alain NICOLAI, Luc THEMELIN, Jean-Paul WICTOR
 Secrétaire: Marc COMES

COMITÉ TECHNIQUE «COMPTABILITÉ ET REPORTING»

Président: Claude WIRION

Membres: Jean-Paul BEMTGEN, Annick FELTEN, Jean-Marie GISCHER, Jean-Louis GRATIAS, Gilbert HATZ, Marc LAUER, Mervyn R. MARTINS, Hervé MONIN, Stephen NYE, Stéphane VOMSCHIED, Nicolas LEONARD, Fabienne WIETOR

Secrétaire: Marc BREDEN

COMITÉ TECHNIQUE «LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME»

Président: Victor ROD

Membres: Jean-Philippe BALON, Jacques EMSIX, Annick FELTEN, Jean-Marie GISCHER, Paul HAMMELMANN, Jean-François HEIN, Pit HENTGEN, André LUTGEN, Michèle OSWEILER, Claude WIRION, Martial de CALBIAC

Secrétaire: Fabienne WIETOR

COMITÉ TECHNIQUE «INTERMÉDIAIRES»

Président: Victor ROD

Membres: Roland BISENIUS, André BREDIMUS, Roland CHRISTNACH, Jacques EMSIX, Théo JACOBY, Malou KNAFF, Michèle OSWEILER

Secrétaire: Martine BACK

COMITÉ TECHNIQUE «FONDS DE PENSION»

Président: Claude WIRION

Membres: Romain BRAAS, Christiane CAMPILL, Annick FELTEN, Fernand GRULMS, Anne-Christine LUSSIE, Alain NICOLAI, Victor ROD, Patrick SCHOLS, Jean-Paul WICTOR

Secrétaire: Marc COMES

COMITÉ TECHNIQUE «PSA»

Président: Victor ROD

Rapporteur: Claude WIRION

Membres: Luc BERG, Arnaud BIERRY, Romain BRAAS, Annick FELTEN, Marc HENGEN, Malou KNAFF

Secrétaire: Michèle OSWEILER

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

COMITÉ TECHNIQUE «TRANSPOSITION SOLVENCY II»

Président: Victor ROD

Membres: Claude WIRION, Annick FELTEN, Pascale AREND (membres représentant les secteurs de l'assurance: à désigner)

Secrétaire: Michèle OSWEILER

Situation septembre 2011

Le marché de l'assurance directe en 2010

02

1. LES ENTREPRISES

Tableau 1.1

Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2007	2008	2009	2010
1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	48	47	47	46
succursales étrangères	2	2	2	2
fonds de pension	4	4	4	4
Sous-total	54	53	53	52
2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	27	30	31	29
succursales étrangères	10	10	10	11
Sous-total	37	40	41	40
3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
succursales étrangères	3	3	3	3
Sous-total	3	3	3	3
3. Total des entreprises établies				
entreprises de droit luxembourgeois	75	77	78	75
succursales étrangères	15	15	15	16
fonds de pension	4	4	4	4
Total	94	96	97	95

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2007.

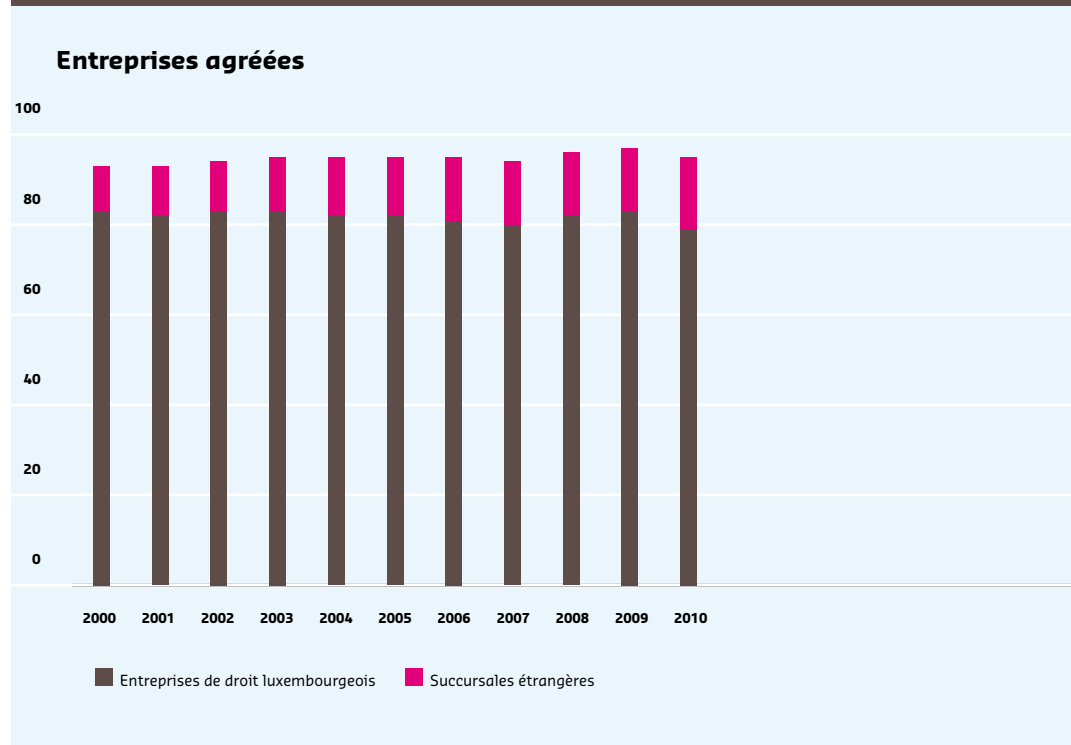
Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2010 a diminué de deux unités par rapport à 2009. Le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2010 est de 95 unités dont 52 entreprises d'assurance-vie, 40 entreprises non vie et 3 entreprises mixtes.

Par rapport à 2009, le nombre total des entreprises d'assurances-vie et d'assurances non vie a diminué d'une unité, le nombre des entreprises d'assurances mixtes étant resté constant.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 1.1



En 2010, l'entreprise allemande d'assurance non vie ERGO DIREKT VERSICHERUNG A.G. a établi une succursale au Luxembourg tandis que deux entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie BÂLOISE ASSURANCES IARD S.A. et BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A. ont renoncé à leur agrément. En matière d'assurance-vie l'entreprise LEX LIFE & PENSION S.A. s'est vu retirer son agrément pour défaut de couverture du fonds de garantie minimum.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2010, trois entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A., SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION et SWISS RE INTERNATIONAL S.E. ont

établi une succursale respectivement en Allemagne, au Canada et en Australie. Les entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A. et SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A. ont établi une succursale en Allemagne et en Autriche. Suite au renoncement à son agrément, l'entreprise luxembourgeoise d'assurance non vie BRITISH MARINE Luxembourg S.A. a fermé sa succursale en Grande-Bretagne.

Au cours des huit premiers mois de 2011, l'entreprise luxembourgeoise d'assurance-vie BÂLOISE-EUROPE VIE S.A. a renoncé à son agrément comme suite à sa fusion avec l'entreprise BÂLOISE VIE Luxembourg S.A.

Tableau 1.2

Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2007	2008	2009	2010
1. Entreprises de droit luxembourgeois				
sociétés anonymes	71	73	74	71
mutuelles	4	4	4	4
caisses de pension	4	4	4	4
Sous-total	79	81	82	79
2. Entreprises d'un autre pays de l'UE				
Allemagne	4	3	3	4
Belgique	5	5	5	5
France	2	3	3	3
Irlande	1	1	1	1
Pays-Bas	1	1	1	1
Portugal	1	1	1	1
Royaume-Uni	1	1	1	1
Sous-total	15	15	15	16
3. Entreprises d'un pays hors UE				
Suisse	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
Total	94	96	97	95

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères établies au Luxembourg.

Une ventilation des entreprises d'assurances selon la nationalité permet de distinguer 79 compagnies luxembourgeoises et 16 succursales d'entreprises étrangères dont 4 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 3 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise et 1 succursale d'origine néerlandaise.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention d'opérer en libre prestation de services depuis 2007.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits par les compagnies concernées semble être peu important.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 1.3

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2007	2008	2009	2010
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	94	103	116	121
Entreprises spécialisées d'assurance non vie	475	488	498	514
Entreprises cumulant vie et non vie	52	54	53	53
Total	621	645	667	688

Tableau 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

État membre d'origine	2007	2008	2009	2010
Allemagne	63	65	67	72
Autriche	19	18	18	19
Belgique	54	51	48	50
Bulgarie	1	1	1	2
Chypre	0	0	1	0
Danemark	8	11	13	14
Espagne	12	12	11	11
Estonie	2	2	2	2
Finlande	11	11	11	11
France	63	66	78	81
Grèce	1	1	2	2
Hongrie	5	5	4	5
Irlande	73	73	76	78
Islande	1	1	1	1
Italie	33	31	32	31
Liechtenstein	11	13	15	14
Lituanie	4	5	4	4
Malte	3	5	7	10
Norvège	8	9	9	10
Pays-Bas	35	40	39	40
Pologne	5	6	8	8
Portugal	6	6	6	6
Roumanie	0	3	3	3
Royaume-Uni	174	176	179	182
Slovénie	3	3	3	3
Suède	22	25	24	24
Tchéquie	4	6	5	5
Total	621	645	667	688

Tableau 1.5

Nombre d'agrément ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurances au 31 décembre 2010

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de succursales	Total LPS	Total
01. Accidents	11	7	281	299
02. Maladie	11	5	195	211
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	8	4	180	192
04. Corps de véhicules ferroviaires	4	1	226	231
05. Corps de véhicules aériens	5	2	237	244
06. Corps de véhicules maritimes	6	3	277	286
07. Marchandises transportées	12	4	360	376
08. Incendie et éléments naturels	13	6	389	408
09. Autres dommages aux biens	15	9	402	426
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	6	4	84	94
11. Responsabilité civile véhicules aériens	4	2	232	238
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	7	3	270	280
13. Responsabilité civile générale	15	6	400	421
14. Crédit	5	4	223	232
15. Caution	3	4	249	256
16. Pertes pécuniaires diverses	20	11	417	448
17. Protection juridique	11	4	159	174
18. Assistance	8	3	129	140
I. Vie non liée	44	4	161	209
II. Nuptialité, natalité	43	4	43	90
III. Vie liée à des fonds d'investissement	45	5	119	169
IV. Permanent health insurance	0	0	32	32
V. Opérations tontinières	0	0	3	3
VI. Opérations de capitalisation	40	0	57	97
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	35	0	34	69
VIII. Autres branches vie	0	0	2	2

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des agréments d'entreprises d'assurances luxembourgeoises ainsi que des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurances non vie.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou de libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2010

Pays	Non vie	Vie	Total
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement, dont en:	6	14	20
Allemagne	2	5	7
Australie	1	0	1
Autriche	0	1	1
Canada	1	0	1
Espagne	0	1	1
États-Unis	1	0	1
Finlande	0	1	1
France	0	6	6
Hongkong	1	0	1
Italie	1	3	4
Norvège	0	1	1
Pays-Bas	1	0	1
Pologne	0	1	1
Royaume-Uni	4	0	4
Singapour	1	0	1
Suisse	2	2	4
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS, dont en:	26	47	73
Allemagne	19	45	64
Autriche	13	32	45
Belgique	21	43	64
Bulgarie	7	12	19
Chypre	10	17	27
Danemark	13	27	40
Espagne	18	35	53
Estonie	10	16	26
Finlande	12	25	37
France	20	42	62
Grèce	13	26	39
Hongrie	12	17	29
Irlande	16	25	41
Islande	7	14	21
Italie	17	37	54
Lettonie	10	18	28
Liechtenstein	7	16	23
Lituanie	10	16	26
Malte	11	19	30
Norvège	12	19	31
Pays-Bas	16	35	51
Pologne	15	21	36
Portugal	16	28	44
Roumanie	9	14	23
Royaume-Uni	15	35	50
Slovaquie	12	16	28
Slovénie	10	16	26
Suède	13	24	37
Tchéquie	14	17	31

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en régime de libre établissement ou de libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres États membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales.

Au 31 décembre 2010, on compte 6 entreprises d'assurances non vie et 14 entreprises d'assurance-vie qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres États. Au cours des 8 premiers mois de 2011, six nouvelles succursales ont été établies par trois entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie en Allemagne, au Danemark, en France, au Royaume-Uni, en Espagne et au Japon.

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'État d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres entreprises d'assurances non vie spécialisées. En assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'États plus étendue. Au total, 47 en-

treprises d'assurances luxembourgeoises sont autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 26 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2010.

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas comprises dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 8.000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants ainsi que les personnes qu'ils emploient éventuellement. Le personnel des succursales luxembourgeoises à l'étranger est toutefois inclus dans ces chiffres.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2010 le chiffre de 3.956 personnes dont 3.324 personnes travaillant au Luxembourg et 632 à l'étranger. Au 31 décembre 2009, le chiffre total de l'emploi était de 3.710 unités. Cette hausse de 6,63% de l'emploi dans le secteur est répartie également entre l'assurance non vie (+7,41%) et l'assurance-vie (+6,06%).

Sur l'effectif total de 3.956 personnes, 1.682 personnes sont affectées aux activités non vie, l'activité vie employant 2.274 salariés. Il est à mentionner que pour la ventilation assurance-vie/non vie, l'affectation du personnel à un secteur est faite sur la base de critères économiques plutôt que juridiques et, par conséquent, des variations peuvent surgir d'un exercice à l'autre.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2010 la part des étrangers dans l'emploi total est de 82,18%.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31		
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 1.7

Personnel salarié des entreprises d'assurances: évolution historique

	2007	2008	2009	2010
entreprises d'assurance non vie	1.312	1.541	1.566	1.682
entreprises d'assurance-vie	1.930	2.145	2.144	2.274
Total	3.242	3.686	3.710	3.956
dont emplois au Luxembourg	2.886	3.087	3.176	3.324

Tableau 1.8

**Personnel salarié des entreprises d'assurances
par nationalité au 31 décembre 2010**

	luxembourgeois	étrangers	total
ouvriers	0	1	1
employés	681	2.834	3.515
cadres dirigeants	24	416	440
Total	705	3.251	3.956

2. STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2010

Après la croissance spectaculaire de l'encaissement enregistrée pour l'exercice 2009, les compagnies d'assurances ont réussi à enregistrer au cours de l'exercice 2010 une nouvelle augmentation du volume des primes largement supérieure à la moyenne sur les 10 dernières années. Ainsi, l'encaissement de l'exercice 2010 connaît une croissance de 23,10%. Cette performance est d'autant plus remarquable que la seconde moitié de l'exercice 2010 a été marquée par des incertitudes sur l'environnement économique, liées à l'expiration des plans de relance décidés par les gouvernements au pic de la crise financière de 2008, ainsi qu'aux premiers balbutiements de la crise de la dette souveraine de plusieurs pays européens et aux plans d'austérité budgétaire annoncés dans la foulée.

La somme des bilans des compagnies d'assurances directes luxembourgeoises a connu une nouvelle hausse importante de l'ordre de 25,54%. De même, les bénéfices augmentent de 24,97%, de manière à réaliser le meilleur résultat jamais obtenu.

Tout comme les années précédentes, le marché luxembourgeois des assurances a pu dépasser de manière sensible les performances moyennes européennes en 2010. En effet, les statistiques publiées par le groupe Swiss Re indiquent qu'en 2010 les primes n'ont progressé en Europe de l'Ouest que de 1,9%.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2007 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Contrairement à l'exercice 2009, aussi bien l'assurance non vie que l'assurance-vie enregistrent au cours de l'exercice 2010 une croissance de l'encaissement:

- le secteur de l'assurance-vie dont l'encaissement avait encore fléchi de -5,35% en 2007 et de -1,58% en 2008, confirme sa bonne performance de 2009 avec une progression du volume des primes émises de 24,92% en 2010;
- les primes dans les branches de l'assurance non vie augmentent de 7,82% après la baisse de 9,87% enregistrée en 2009.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au cours de la dernière décennie. Il montre les progressions très importantes tant des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de 17,08% par an – que de l'encaissement en assurance non vie dont le taux de progression moyen annuel, égal à 10,75%, demeure inférieur à celui des branches vie, malgré la croissance exceptionnelle de 63,56% de 2008 liée à l'implantation d'un important groupe suisse d'assurances et de réassurance qui a fait du Luxembourg son principal centre d'activités pour l'ensemble de ses activités dans l'Union européenne.

La bonne performance de l'encaissement vie a entraîné une reprise du long mouvement de croissance de la part de l'assurance-vie dans l'encaissement total: cette part représente 90,66% en 2010, contre 89,34% un an auparavant. La hausse continue de la part de l'assurance-vie s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne s'adressant en priorité à une clientèle non résidente.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.1

Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte
(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	10.933.982	10.770.319	17.847.158	22.345.518
succursales étrangères	55.005	44.531	71.563	39.400
Sous-total	10.988.987	10.814.850	17.918.721	22.384.918
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	1.366.562	2.273.594	2.045.103	2.212.604
succursales étrangères	84.204	99.321	93.642	93.439
Sous-total	1.450.767	2.372.915	2.138.745	2.306.043
3. Total des gestions distinctes				
entreprises de droit luxembourgeois	12.300.544	13.043.913	19.892.261	24.558.122
succursales étrangères	139.210	143.852	165.205	132.839
Total	12.439.754	13.187.765	20.057.465	24.690.961

Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

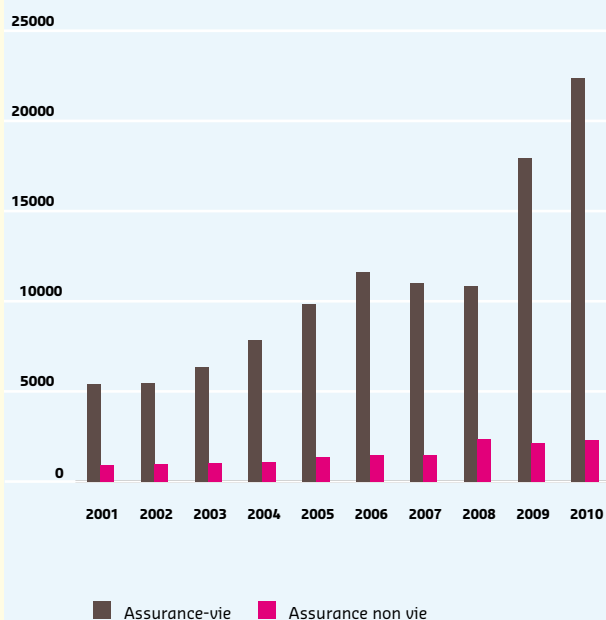
Il montre que la part des primes émises par les succursales d'entreprises étrangères demeure globalement négligeable: après une légère remontée en 2007, leur part de marché est en constante baisse. Les succursales réalisent 0,54% de l'encaissement total de 2010, chiffre en recul par rapport au niveau de 0,82% atteint en 2009. De fortes différences existent entre les secteurs vie et non vie à cet égard, l'encaissement des succursales représentant 4,05% du total en assurance non vie (2009: 4,38%), contre 0,18% seulement en assurance-vie (2009: 0,40%). Il

convient cependant de remarquer que la baisse importante de la part de marché des succursales de compagnies d'assurance-vie étrangères en 2010 par rapport à 2009 est essentiellement due à des affaires exceptionnelles non récurrentes réalisées au cours de l'exercice 2009 par une succursale établie au Luxembourg. Ainsi l'année 2010 s'inscrit de nouveau dans la tendance de légère baisse de l'encaissement réalisé par les succursales de compagnies d'assurances-vie étrangères observée lors des exercices antérieurs à 2009.

L'année 2010 s'inscrit dès lors à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités et il suffit de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. Il convient d'ajouter que la décroissance sur le long terme de l'importance des succursales est due à un double

Diagramme 2.1

Ventilation des primes brutes émises par activités (en millions d'euros)



effet: d'une part, on observe une régression légère, mais continue (hors effets exceptionnels) de l'encaissement en valeur absolue, d'autre part la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services est presque exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.

Si, sur le plan global, la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total reste à un niveau historiquement bas, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2.

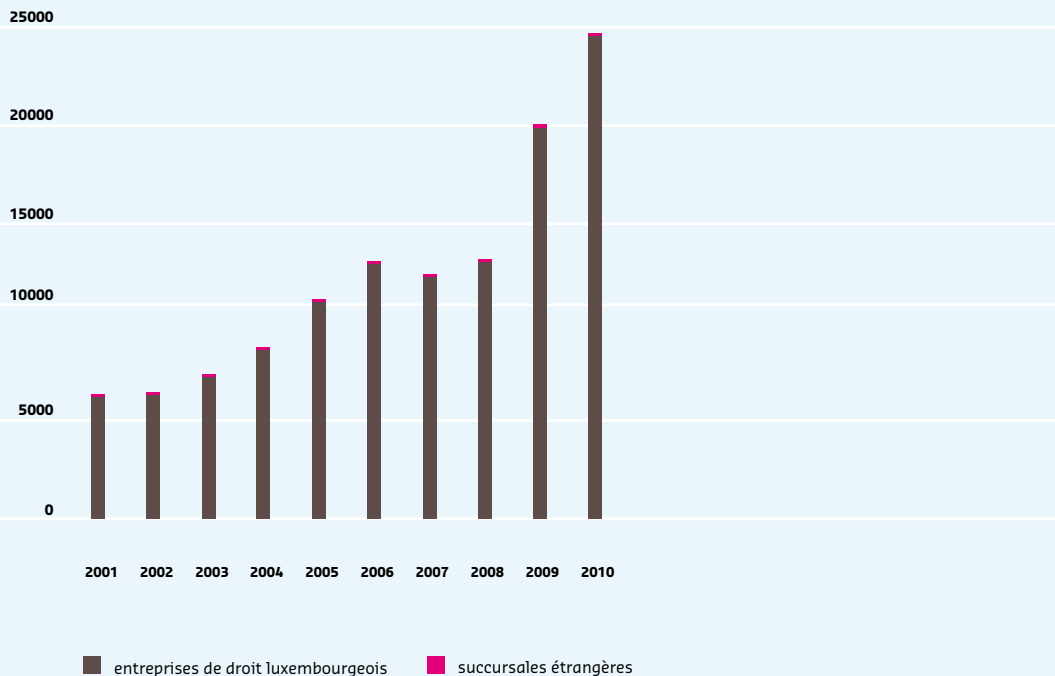
Tout de même, on y constate que la part des succursales régresse aussi bien en assurance-vie (de 2,29% en 2009 à 2,09%), qu'en assurance non vie (de 12,99% en 2009 à 12%) et est de 5,63% globalement (2009: 6,40%). Ces tendances doivent cependant être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurances à l'autre et

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 2.2

Ventilation des primes brutes émises par activités (en millions d'euros)



que dans certaines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie, elles continuent à occuper une position importante.

Le tableau 2.2 semble aussi confirmer la tendance constatée lors des deux derniers exercices que les primes des branches d'assurances non vie représentent moins de la moitié de l'encaissement total. Cette tendance peut également être observée dans la plupart des autres pays européens où ce rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie existe depuis plus longtemps déjà. Or, cette situation sur le marché luxembourgeois est imputable pour l'es-

sentiel à des souscriptions à primes uniques très importantes provenant de quelques personnes morales. Cette pratique de recourir à des entités juridiques de droit luxembourgeois pour la conclusion de contrats d'assurance-vie qui peut être observée depuis trois ans semble s'être imposée entre-temps comme un moteur de croissance pour l'assurance-vie au Luxembourg. Cependant, cette activité peut s'avérer être très volatile vu le faible nombre d'affaires conclues et un retour rapide au rapport de force entre assurance-vie et assurance non vie de 45%/55% constaté au cours des exercices antérieurs à 2008 est toujours possible.

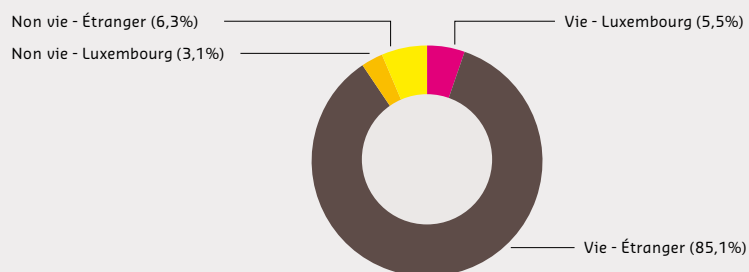
Tableau 2.2

Primes émises sur le marché luxembourgeois
(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	518.979	1.170.482	1.098.969	1.335.356
succursales étrangères	29.856	23.134	25.703	28.572
Sous-total	548.835	1.193.617	1.124.672	1.363.929
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	591.352	607.785	611.182	666.577
succursales étrangères	81.314	97.391	91.206	90.911
Sous-total	672.665	705.175	702.388	757.488
3. Total des gestions distinctes				
entreprises de droit luxembourgeois	1.110.330	1.778.267	1.710.150	2.001.933
succursales étrangères	111.170	120.525	116.910	119.483
Total	1.221.500	1.898.792	1.827.060	2.121.416

Diagramme 2.3

Ventilation des primes encaissées en 2010 par type d'assurances et pays du risque

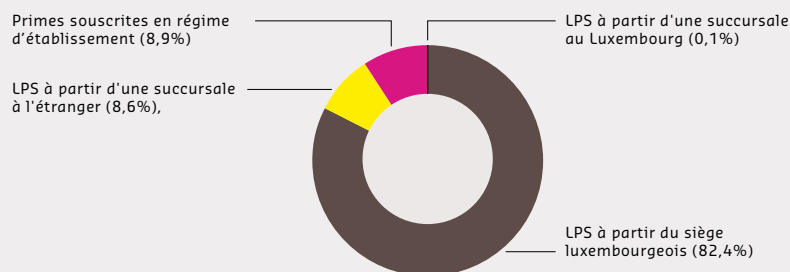


ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg



Il convient de rappeler que l'excellent degré de couverture fourni par les régimes publics d'assurance-maladie et vieillesse rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés et constitue un frein au développement d'un marché domestique important de l'assurance-vie malgré les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension – tant collective qu'individuelle au cours de la dernière décennie.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et aux engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Comme tous les ans depuis 2005 à l'exception de 2008, la part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national est supérieure à la barre des 90%. Cette part représente en effet 91,40% de l'encaissement total, soit un niveau dépassant même ceux atteints en 2009 et 2007 de respectivement 90,89% et 90,18%.

Le diagramme 2.4 illustre le fait que si les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des

Etats membres de l'Union européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, elles ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises d'assurances au Luxembourg. Une part des primes est souscrite en régime d'établissement: elle représente 8,90% de l'encaissement total contre 10,41% en 2009. Il s'y ajoute que 8,61% (2009: 8,07%) des primes souscrites en libre prestation de services le sont à partir de succursales étrangères de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 17,51% dans l'encaissement transfrontalier, contre 18,48% en 2009. La régression globale de l'activité des succursales s'explique par le dynamisme de l'activité en libre prestation de services à partir du Luxembourg en assurance-vie; dans le secteur de l'assurance non vie le rééquilibrage des souscriptions des succursales entre activités dans le pays même de la succursale et autres pays est dû à la création de succursales supplémentaires.

Tableau 2.3

Mode de distribution de la nouvelle production

	Assurance non vie au Luxembourg	Assurance non vie à l'étranger	Assurance- vie au Luxembourg	Assurance- vie à l'étranger
Agents et agences d'assurances (autres que banques)	62,43%	8,82%	46,47%	3,34%
Courtiers et sociétés de courtage (autres que banques)	22,10%	69,49%	3,67%	25,38%
Banques et autres établissements financiers	0,76%	14,09%	25,89%	66,60%
Autres intermédiaires	0,25%	1,42%	0,00%	0,91%
Vente directe	14,45%	6,06%	23,97%	3,77%
Autres formes de distribution	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%

Il convient de remarquer d'emblée que la production nouvelle ne représente que 65,39% du total de l'encaissement en assurance non vie, contre 88,57% en assurance-vie. À l'intérieur de ces deux branches d'activité, les pourcentages sont de nouveau très différents suivant que l'on considère les contrats souscrits au Luxembourg et l'activité internationale. Ainsi, en assurance non vie pour les affaires domestiques seulement 12,39% des primes se réfèrent à de nouveaux contrats, alors que pour les affaires internationales, ce pourcentage est de 91,31%. Cet écart s'explique par le fait que dans les affaires internationales l'activité de fronting avec contrats annuels renégociés chaque année est importante alors que les contrats à tacite reconduction sont la règle en assurance non vie souscrite au Luxembourg. En assurance-vie, l'existence sur le marché luxembourgeois de nombreux contrats à primes périodiques explique une nouvelle production limitée à 9,76% de l'encaissement, alors que le chiffre correspondant est de 93,69% pour les contrats vendus à l'étranger, le plus souvent sous la forme de contrats à prime unique.

Il apparaît que les réseaux de distribution varient fortement entre activités domestiques et transfrontalières, d'une part, et entre les branches vie et non vie, d'autre part.

Pour la distribution des nouveaux contrats conclus pour des risques et engagements luxembourgeois, la vente par agents d'assurances prédomine et s'est de nouveau légèrement renforcée: elle représente 46,47% en assurance-vie et même 62,43% en assurance non vie contre 42% et 62% dans les deux branches en 2009. Une autre caractéristique commune aux deux secteurs du marché domestique concerne la part relativement importante que constitue la vente sans intermédiaire: elle représente près de 14,45% des nouvelles ventes en assurances non vie et y concerne tout particulièrement les activités de fronting, alors qu'en assurance-vie les quelque 23,97% de cette forme de distribution sont avant tout le fait des plans de pension souscrits par des entreprises. Des différences importantes existent par contre entre les secteurs vie et non vie pour ce qui concerne le recours aux courtiers et aux banques: la première de ces formes de vente intervient pour près d'un quart

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

en assurance non vie alors qu'elle est négligeable en assurance-vie. La situation inverse se présente pour la vente via les banques qui n'est significative qu'en assurance-vie.

Pour les activités transfrontalières, la tendance observée depuis 2008 d'un développement de la distribution par réseaux d'agents ne semble avoir été qu'un phénomène éphémère en assurance-vie. En effet, en assurance-vie elle retombe de 7% en 2009 à 3,34% des nouvelles souscriptions et se rapproche de nouveau des 3% observés en 2008. Par contre, en assurance non vie, elle augmente de 9,72% en 2009 à 12,67%.

Pour les autres formes de distribution, les différences importantes déjà constatées pour l'assurance domestique entre les secteurs vie et non vie se trouvent encore amplifiées pour les affaires internationales. Si les banques n'interviennent que pour quelque 14,09% (2009: 11,39%) dans la distribution des produits non vie, elles sont à l'origine de 66,60% (2009: 56,92%) des primes nouvelles en assurance-vie. La part du courtage reste stable autour de 69,49% en assurance non vie et recule de nouveau fortement en assurance-vie de 30% à 25,38%. Enfin la vente directe est moins importante dans les deux secteurs que pour l'encaissement réalisé en direct au Luxembourg, encore qu'elle constitue un canal de distribution d'un certain poids en assurance non vie, de nouveau grâce aux activités de fronting.

Comme déjà dans les exercices précédents, quels que soient le secteur d'activité et le marché, il n'est pas fait recours à l'Internet pour la souscription de contrats d'assurance. Les sites des compagnies peuvent servir d'outil d'information et de première prise de contact, mais la souscription proprement dite ne s'effectue qua-

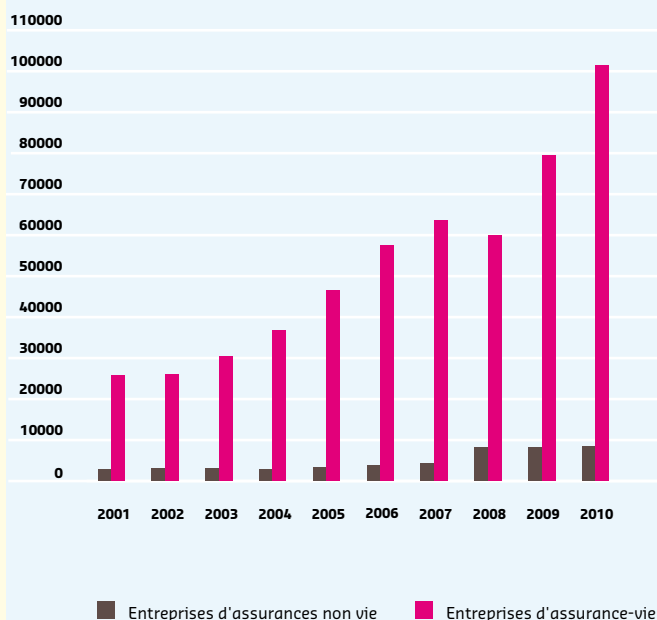
siment jamais en ligne. Cependant les compagnies d'assurances sont en train de développer des sites de transaction sécurisés à partir desquels certaines opérations peuvent être effectuées sur les contrats existants et on peut alors s'attendre à ce que ce canal de distribution joue un rôle plus important dans les années à venir.

Après avoir marqué le pas en 2008, la somme des bilans continue la croissance vigoureuse de l'année précédente: le taux de croissance est globalement de 25,54%. Contrairement à l'exercice précédent, la somme des bilans progresse en 2010 tant pour les branches de l'assurance-vie que pour celles de l'assurance non vie avec des augmentations de respectivement 27,64% et 4,87%.

L'explication de la croissance en assurance-vie est à rechercher dans l'existence d'un large excédent des primes sur les prestations ainsi que dans l'incidence des rendements des actifs financiers sur les engagements que les assureurs vie ont réussi à dégager, malgré la situation fragile des marchés financiers. En assurance non vie, la croissance s'explique surtout par la meilleure rentabilité de l'activité.

Diagramme 2.5

Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)



Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 2001 à 2010 alors que le tableau 2.4 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2010.

À la fin de l'exercice 2010, la somme des bilans s'établit à 109,85 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 101,37 milliards d'euros ou 92,28% du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurance, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure à celle

d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 564 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan.

Le stock de plus-values non réalisées diminue légèrement de -3,72% par rapport au montant de 586 millions d'euros à la fin de 2009. Cette baisse de 22 millions cache cependant des évolutions divergentes au sein des différentes classes d'actifs. Ainsi, les plus-values sur les portefeuilles en actions augmentent de 73,87 millions à 187,87 millions d'euros, alors que les plus-values sur les

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.4

**Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois
au 31 décembre 2010** (en milliers d'euros)

Actif	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
A. Capital souscrit non versé	6.674	142.703	149.376
B. Actifs incorporels	8.092	44.734	52.827
C. Placements	3.809.405	17.256.041	21.065.446
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	68.181.099	68.181.099
E. Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.315.906	13.961.735	17.277.642
F. Créances	930.044	405.772	1.335.816
G. Autres éléments d'actif	279.523	995.737	1.275.260
H. Comptes de régularisation	135.974	378.906	514.880
TOTAL DE L'ACTIF	8.485.618	101.366.727	109.852.346
Passif	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
A. Capitaux propres	1.170.304	1.752.892	2.923.196
B. Passifs subordonnés	4.748	300.540	305.288
C. Provisions techniques	6.088.611	19.582.157	25.670.768
D. Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	68.300.102	68.300.102
E. Provisions pour autres risques et charges	136.627	112.248	248.875
F. Dépôts reçus des réassureurs	158.834	10.245.056	10.403.890
G. Dettes	852.889	1.034.171	1.887.060
H. Comptes de régularisation	73.604	39.562	113.166
TOTAL DU PASSIF	8.485.618	101.366.727	109.852.346

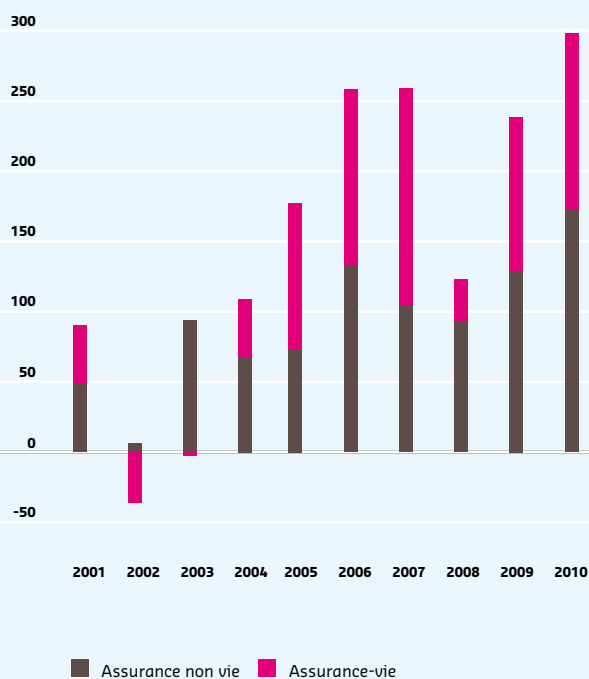
portefeuilles en obligations diminuent de 96 millions à 302,16 millions en 2010. Cette baisse notable des plus-values non réalisées sur le portefeuille des obligations en dépit de la légère baisse des taux d'intérêt qui est liée à la détérioration du rating de certains émetteurs souverains et de l'augmentation correspondante des spreads sur taux d'intérêt de leurs emprunts essentiellement au cours du second semestre 2010, est cependant inférieure à la hausse constatée entre 2008 et 2009, de manière à ce

que les plus-values non réalisées sur les obligations se situent fin 2010 à un niveau nettement supérieur à celui de fin 2008 (180 millions). La croissance des plus-values non réalisées sur le portefeuille des actions, alors que les marchés boursiers enregistraient globalement des évolutions négatives en 2010 (indice EUROSTOXX 50: -5,81%), démontre que ces portefeuilles sont composés de titres d'émetteurs de qualité. Les autres postes d'actifs, notamment immobiliers, restent quasiment à leur niveau de fin 2009 avec

Diagramme 2.6

Résultats des entreprises d'assurances directes

(en millions d'euros)



une progression de 0,23 millions des plus-values non réalisées.

Le diagramme 2.6 retrace l'évolution des résultats après impôts du secteur de l'assurance directe au cours de la période de 2001 à 2010. Il illustre le fait qu'en termes de profitabilité globale l'exercice 2010 se situe en nette progression par rapport à l'exercice qui le précède. L'assurance non vie réalise une très belle performance avec un résultat en augmentation de 33,67%, de manière à atteindre le meilleur résultat jamais réalisé. En assurance-vie, le résultat de 2010 augmente de 14,66% par rapport à l'année 2009.

Les tableaux 2.5 et 2.6 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxembourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 189,52% contre 200,86% en 2009

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.5

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises: ratios de couverture

	2007	2008	2009	2010
Assurance non vie				
Couverture par fonds propres	270,86%	268,10%	278,80%	295,84%
Couverture par éléments explicites	285,06%	279,50%	290,30%	302,66%
Couverture globale	295,37%	289,20%	302,80%	322,23%
Assurance-vie				
Couverture par fonds propres	136,51%	137,40%	133,50%	118,48%
Couverture par éléments explicites	156,63%	161,17%	161,12%	147,62%
Couverture globale	158,59%	164,49%	163,43%	149,94%
Total				
Couverture par fonds propres	166,14%	178,36%	172,53%	159,22%
Couverture par éléments explicites	184,96%	198,26%	195,82%	183,24%
Couverture globale	188,76%	203,58%	200,86%	189,52%

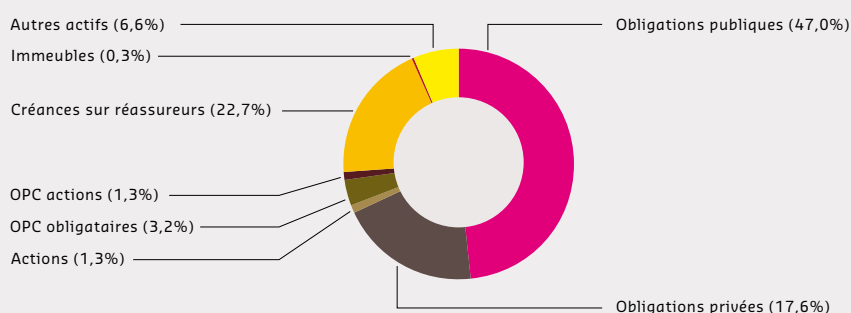
Tableau 2.6

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	336.142	1.178.850	1.514.993
Exigence de solvabilité pour participations	20.482	16.917	37.399
Exigence de solvabilité totale	356.624	1.195.768	1.552.392
Éléments de couverture			
Fonds propres	1.055.024	1.416.768	2.471.792
Quasi fonds propres	4.748	288.205	292.954
Autres éléments explicites	19.595	60.210	79.806
Éléments implicites	69.779	27.738	97.518
Total des éléments de couverture	1.149.147	1.792.922	2.942.069

Diagramme 2.7

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2010 - toutes devises



et 203,58% en 2008; les fonds propres véritables – c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices – couvrent environ 1,60 fois cette exigence.

Avec 322,23% et 295,84% les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie et sont encore supérieurs à ceux constatés en 2009 (respectivement 303% et 279%). L'installation d'une grande entreprise présentant des ratios de couverture nettement au-dessus de la moyenne n'est pas étrangère à ce phénomène.

En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture diminuent par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance des ratios de couverture va de pair avec l'extrême dynamisme de l'encaissement. La croissance de l'exigence de marge de solvabilité n'a pas pu entièrement être compensée par la croissance des fonds propres financée par l'injection de capitaux supplémentaires et l'autofinancement rendu possible par la profitabilité retrouvée.

Comme les exercices précédents, il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 564 millions d'euros à la fin de 2010. Les entreprises luxembourgeoises ne sollicitent que rarement l'admission de ces plus-values au titre de la marge de solvabilité, ce qui explique le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.6. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays – où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique – s'avèrent donc délicates.

Les tableaux 2.7 à 2.10 et les diagrammes 2.7 à 2.9 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2010 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

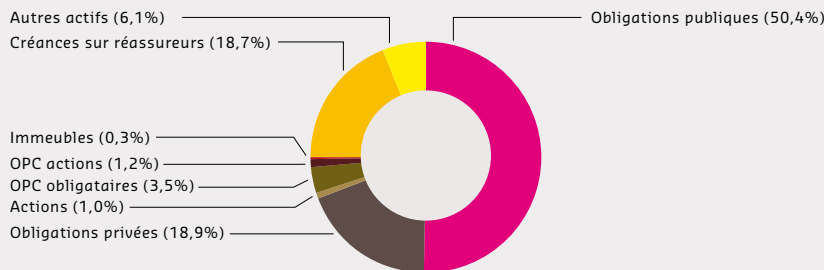
Il est rappelé que depuis l'exercice 1994 les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1er juillet 1994, au contrôle

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2010 - euros



du Commissariat aux Assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Globalement les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises – y compris donc les succursales de pays tiers – détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé – en valeur de marché – à 96,51 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de 93,97 milliards. Cette surreprésentation de plus de 2.538 millions d'euros des engagements des assureurs provient, d'une part, du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et, d'autre part, de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 441 millions en assurance non vie, soit 7,24% des engagements, et de

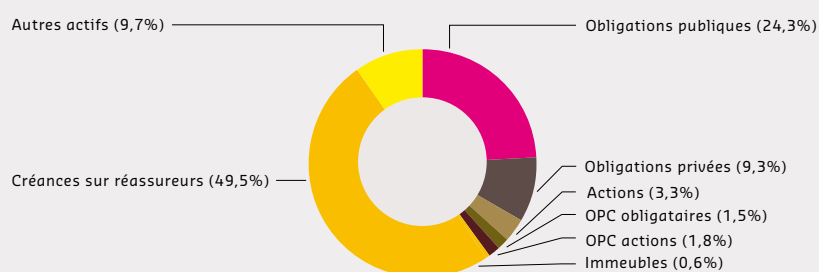
2.098 millions en assurance-vie, soit 2,39% des engagements. Le taux de surcouverture est ainsi moins élevé que celui de l'exercice précédent en assurance non vie et recule de nouveau en assurance-vie. Il y a lieu de noter que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Comme le montrent les diagrammes 2.8, 2.9 et 2.10, ainsi que les tableaux 2.8 et 2.9, la structure des investissements diffère fortement suivant que l'on se réfère à l'euro, aux devises autres que l'euro ou encore aux actifs représentatifs des contrats en unités de compte. En assurance non vie, les entreprises d'assurances maritimes qui ont pendant longtemps été les seules à travailler couramment dans ces devises, notamment le dollar US, ont été rejointes depuis 2008 par l'importante compagnie du groupe d'assurances et de réassurance qui s'est installée au Luxembourg au cours de cet exercice.

D'un côté pour les actifs hors euro, le pourcentage du total des placements obligataires, y com-

Diagramme 2.9

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2010 - devises autres que l'euro



pris les parts d'organismes de placement collectif obligataires, est inférieur de plus de 37,58% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse d'environ 30,78% est constaté pour le recours aux créances sur réassureurs. Les investissements en actions et parts d'autres organismes de placement collectif en actions sont par contre peu importants quelle que soit la devise, alors qu'il n'y a pas encore longtemps les assureurs maritimes investissaient près du tiers de leurs actifs dans cette catégorie d'actifs. Le choix des actifs des contrats en unités de compte est par contre traditionnellement orienté vers une prise de risque plus importante.

Le tableau 2.7 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2007-2010. Si le redressement des marchés boursiers entre 2003 et 2006 a eu un impact significatif sur l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, la tendance s'est inversée à partir de 2007, comme suite aux turbulences affectant les marchés boursiers. Depuis 2008, on peut

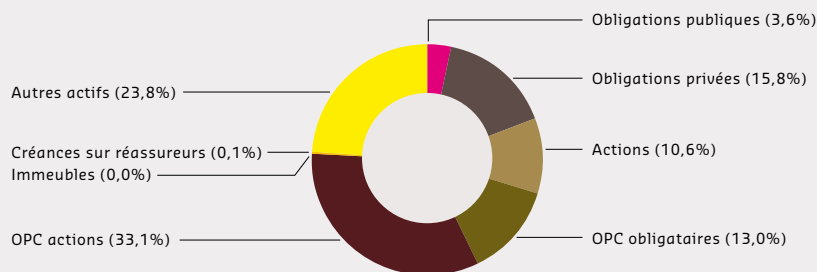
constater un certain regain de la part des actifs en actions. Ainsi, cette part passe de 26,42% à 31,81% au 31 décembre 2010. Une analyse par sous-secteurs révèle que ces mouvements globaux cachent cependant des tendances divergentes au sein des différentes branches d'assurances. Dans l'assurance-vie en unités de compte, la part des actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, passe de 36,05% en 2009 à 43,68% un an plus tard, se rapprochant du niveau de 48,36% atteint en 2006. Pour l'assurance non vie, cette part augmente légèrement de 3,57% à 4,17%, mais elle diminue de 2,07% à 2,03% pour l'assurance-vie classique. La baisse de l'indice Eurostoxx 50 au cours de l'année 2010 de près de 6%, ainsi que la hausse de la volatilité constatée sur les marchés boursiers peuvent expliquer la méfiance continue en assurance non vie et assurance-vie classique à l'égard des positions en actions à partir de l'été 2007 et le maintien aux niveaux bas de la part des actions dans ces secteurs. À l'inverse, la croissance en assurance-vie en unités de compte montre que pour ces activités il y a de nouveau un certain regain de l'appétit de risque de la part des investisseurs.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 2.10

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2010 - engagements vie en unités de compte



Une première analyse du tableau 2.7 pourrait amener à conclure que le regain de la part des actions s'est fait aux dépens des obligations. Ainsi la part des placements obligataires directs et indirects dans le total des actifs recule de 46,43% en 2009 à 42,60% en 2010. Tandis que les parts des actifs obligataires d'émetteurs publics et privés progressent légèrement, ce sont les parts de placements collectifs obligataires qui pâtissent en passant de 4,13% à 1,58% du total des actifs. Cependant, ces mouvements sont à l'heure actuelle trop peu importants pour en déduire des tendances.

Les créances sur entreprises de réassurance qui sont une nouvelle catégorie d'actifs qui a fait son apparition en 2008 comme suite à la transposition de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance représentent maintenant une part importante des actifs de couverture. Ces créances, encore très peu utilisées en assurance-vie en 2008, représentent à présent presque un cinquième des actifs de couverture (18,65% contre 14,55% en 2009) en assurance-vie classique et maintiennent leur part à un niveau élevé dans les actifs représentatifs de l'assurance non vie à 36,08% du total (2009: 37,12%).

On note enfin l'existence d'actifs nécessitant l'accord préalable de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière tels que les produits structurés et les fonds alternatifs sont admis sous ce poste du moment qu'ils offrent une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et malgré une légère diminution en valeur relative de leur part dans le total des actifs des contrats en unités de compte en 2010, leur montant passe de 7.953 millions d'euros en 2007 à 11.009 millions en 2010. Le Commissariat aux Assurances a par ailleurs facilité la diversification de la politique d'investissement par le recours à ces nouvelles catégories d'actifs en publiant et en mettant à jour régulièrement leurs critères d'acceptabilité.

Tableau 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

	2007	2008	2009	2010
Assurance non vie	3.273.318	6.281.148	6.376.619	6.529.247
Obligations d'émetteurs publics	37,79%	29,24%	30,33%	31,48%
Obligations d'émetteurs privés	19,17%	15,18%	14,01%	15,61%
Actions	9,55%	2,19%	2,23%	2,96%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	1,08%	1,17%	4,13%	1,58%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	4,78%	1,75%	1,34%	1,21%
Immeubles	2,14%	1,09%	1,10%	1,14%
Créances sur entreprises de réassurance	0,00%	35,17%	37,12%	36,08%
Autres actifs	25,49%	14,21%	9,73%	9,93%
Assurance-vie classique	9.582.590	11.093.944	15.626.762	21.313.843
Obligations d'émetteurs publics	62,98%	64,64%	53,33%	51,70%
Obligations d'émetteurs privés	23,78%	21,10%	18,43%	18,24%
Actions	2,22%	0,95%	0,75%	0,76%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	1,61%	2,67%	3,67%	3,74%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	2,42%	1,94%	1,32%	1,26%
Immeubles	0,12%	0,11%	0,13%	0,06%
Créances sur entreprises de réassurance	0,00%	0,00%	14,55%	18,65%
Autres actifs	6,86%	8,59%	7,82%	5,59%
Assurance-vie en unités de compte	47.690.322	41.918.167	54.619.225	68.665.977
Obligations d'émetteurs publics	4,13%	4,74%	4,25%	3,59%
Obligations d'émetteurs privés	12,18%	13,81%	15,27%	15,83%
Actions	9,29%	7,69%	9,32%	10,58%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	16,88%	21,75%	18,37%	12,95%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	33,78%	25,34%	26,74%	33,10%
Immeubles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Créances sur entreprises de réassurance	0,00%	0,00%	0,15%	0,14%
Autres actifs	23,75%	26,67%	25,91%	23,81%
Total des actifs	60.546.230	59.293.259	76.622.605	96.509.067
Obligations d'émetteurs publics	15,26%	18,54%	16,43%	16,10%
Obligations d'émetteurs privés	14,39%	15,32%	15,81%	16,35%
Actions	8,18%	5,84%	6,98%	7,90%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	13,61%	16,00%	14,19%	10,15%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	27,25%	18,47%	19,44%	23,91%
Immeubles	0,13%	0,14%	0,12%	0,09%
Créances sur entreprises de réassurance	0,00%	3,73%	6,16%	6,66%
Autres actifs	21,17%	21,97%	20,88%	18,84%

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

56//57

Tableau 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.371.317	9.734.366	11.105.683
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	12.808	43.954	56.762
03. Obligations d'organismes internationaux	83.783	938.628	1.022.411
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	61.913	355.924	417.837
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	696.549	2.739.639	3.436.187
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	12.508	294.058	306.567
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	78.703	325.407	404.110
TOTAL A	2.317.580	14.431.975	16.749.556
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	68.801	131.327	200.129
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.937	9.065	19.002
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	15.799	1.388	17.188
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	20.836	79.388	100.225
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	67.110	677.136	744.246
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	22.208	190.428	212.636
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	12.599	56.775	69.374
TOTAL B	217.292	1.145.509	1.362.800
15. Immeubles situés dans la Communauté	53.452	12.321	65.773
TOTAL C	53.452	12.321	65.773
16. Prêts garantis par des hypothèques	654	0	654
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	158.310	813.928	972.238
18. Intérêts courus et non échus	43.630	278.577	322.207
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	126.948	18.911	145.859
20. Avances sur contrats «vie»	0	10.831	10.831
21. Frais d'acquisition reportés	17.724	14.070	31.795
22. Créances sur entreprises de réassurance	545.126	3.975.430	4.520.556
23. Actifs admis après accord du Commissariat	0	526	526
TOTAL D	892.393	5.112.273	6.004.666
Total général	3.480.717	20.702.079	24.182.795

Tableau 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2010 - engagements en unités de compte et devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	101.902	1.982.010	2.083.912
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	474.658	215.526	690.185
03. Obligations d'organismes internationaux	11.020	568.713	579.733
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	404.593	404.593
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	41.896	7.628.360	7.670.256
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	0	1.770.266	1.770.266
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	127.915	1.240.183	1.368.099
TOTAL A	757.392	13.809.652	14.567.044
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	18.322	3.974.022	3.992.344
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	0	1.908.823	1.908.823
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	80.552	1.404.715	1.485.267
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	0	6.463.573	6.463.573
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	15.071	2.469.681	2.484.752
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	17.930	11.261.154	11.279.084
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	26.157	11.488.617	11.514.792
TOTAL B	158.050	38.970.586	39.128.636
15. Immeubles situés dans la Communauté	20.900	0	20.900
TOTAL C	20.900	0	20.900
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	68.302	5.128.748	5.197.051
18. Intérêts courus et non échus	4.360	181.746	186.107
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	96.152	1.400	97.552
20. Avances sur contrats «vie»	0	23.224	23.224
21. Frais d'acquisition reportés	60.255	47.751	108.006
22. Créances sur entreprises de réassurance	1.810.812	96.752	1.907.564
23. Actifs admis après accord du Commissariat	72.306	11.017.883	11.090.190
TOTAL D	2.112.118	16.497.504	18.609.692
Total général	3.048.530	69.277.742	72.326.272

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.10

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2010 - toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.473.219	11.716.376	13.189.595
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	487.466	259.480	746.946
03. Obligations d'organismes internationaux	94.804	1.507.341	1.602.144
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	83.783	1.343.221	1.427.004
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	738.444	10.367.999	11.106.443
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	12.508	2.064.324	2.076.833
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	206.618	1.565.590	1.772.208
TOTAL A	3.074.973	28.241.627	31.316.600
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	87.124	4.105.349	4.192.473
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.937	1.917.888	1.927.825
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	96.352	1.406.104	1.502.455
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	20.836	6.542.962	6.563.798
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	82.181	3.146.817	3.228.998
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	40.138	11.451.583	11.491.720
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	38.774	11.545.392	11.584.166
TOTAL B	375.342	40.116.094	40.491.436
15. Immeubles situés dans la Communauté	74.352	12.321	86.673
TOTAL C	74.352	12.321	86.673
16. Prêts garantis par des hypothèques	654	0	654
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	226.613	5.942.676	6.169.289
18. Intérêts courus et non échus	47.991	460.323	508.313
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	223.100	20.311	243.411
20. Avances sur contrats «vie»	0	34.055	34.055
21. Frais d'acquisition reportés	77.979	61.822	139.801
22. Créances sur entreprises de réassurance	2.355.938	4.072.182	6.428.120
23. Actifs admis après accord du Commissariat	72.306	11.018.409	11.090.715
TOTAL D	3.004.581	21.609.777	24.614.358
Total général	6.529.247	89.979.820	96.509.067

3. L'ASSURANCE NON VIE EN 2010

Les assureurs non vie opérant au et à partir du Luxembourg ont pu clôturer l'année 2010 avec des bénéfices, dans l'ensemble, supérieurs à ceux de l'année précédente.

Les chiffres de l'encaissement 2010 indiquent que le secteur de l'assurance non vie luxembourgeoise a renoué avec la croissance après une année 2009 difficile. Alors que le rapport Sigma 2010 de la Swiss Re annonce pour les marchés de l'Union européenne une progression en assurance non vie de 1% en moyenne, les assureurs luxembourgeois ont même vu leur encaissement augmenter de presque 8%.

Ainsi, les chiffres de l'année 2010 dégagent les tendances suivantes:

- l'encaissement enregistre une hausse toutes branches confondues, de 7,82% par rapport à 2009 sans pour autant atteindre le niveau exceptionnel réalisé en 2008;
- le ratio sinistres/primes remonte de 58,51% en 2009 à 76,40%, au niveau observé en 2008;
- les revenus financiers diminuent de 8,30 millions d'euros pour atteindre 183 millions d'euros en 2010.

Compte tenu de ces éléments, les bénéfices après impôts sont, tout comme en 2009, en hausse et augmentent de 43,56 millions, soit de 33,67% pour se situer à 172,94 millions d'euros, au niveau le plus haut jamais observé. Cette hausse provient, entre autres, d'extournes de provisions techniques de quelques acteurs isolés et de frais d'acquisition moindres sur les affaires étrangères.

Après correction destinée à tenir compte de la reconstitution de quelque 50 millions d'euros

du stock des plus-values latentes, le résultat de 2010 s'établit même à 223 millions d'euros, en hausse de 29,6% par rapport à celui de l'exercice précédent qui, corrigé d'une augmentation de 43 millions d'euros de ce stock, affichait un bénéfice déjà respectable de presque 173 millions d'euros.

Comme toujours, ces tendances générales masquent cependant des évolutions très divergentes d'une compagnie à l'autre et d'une branche d'assurances à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

À cela s'ajoute une forte concentration de l'activité sur quelques opérateurs, étant donné que les 6 premiers acteurs de la place comptabilisent 76% de l'encaissement total du marché. Ces 6 assureurs ont réalisé chacun un encaissement dépassant les 150 millions d'euros.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres clés de 2010 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement global, on note que contrairement aux deux exercices précédents, les branches hors assurances maritimes – mises à part celles des *marchandises transportées* et de *l'assistance* – et les branches de l'assurance maritime évoluent en sens contraire. Avec une hausse des primes émises de 352,09 millions d'euros, l'activité hors assurances maritimes affiche en 2010 une hausse de 22,10% après la diminution de 8,92% enregistrée en 2009. Les branches de l'assurance maritime régressent de 184,79 millions d'euros ou de 33,89% après la baisse de 12,53% observée en 2009. La forte diminution de l'encaissement dans les branches de l'assurance maritime s'explique pour la plus

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

grande partie par l'absorption d'un acteur majeur actif dans ces branches par une compagnie étrangère. En effet, par convention comptable cette absorption est traitée comme une sortie de portefeuille. Dans une telle opération, les sorties de la provision pour primes non acquises sont soldées via le poste comptable des primes émises.

Dans le détail, on note que dans les branches hors assurances maritimes, presque toutes les branches affichent des taux de progression plus ou moins importants de leur chiffre d'affaires. Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, il y a lieu de citer la branche de l'assurance *caution* dont l'encaissement augmente de 55% ou de 112,45 millions d'euros, après la baisse de 32,06% observée en 2009. Cette augmentation permet à la branche de l'assurance *caution* de retrouver son rang de deuxième branche la plus importante en termes d'encaissement après l'assurance maritime.

L'encaissement en assurance *incendie* croît de 9,12%, soit 22,90 millions d'euros, à un taux moindre que celui de 11,72% observé en 2009, et surtout de 59,48% en 2008. Cette croissance est surtout imputable au développement de l'activité réalisée à l'étranger (12,05%), alors que les primes encaissées dans cette branche sur le marché local augmentent de seulement 2,56 millions d'euros ou de 3,11% par rapport à 2009.

L'assurance *maladie* affiche également une augmentation honorable de son chiffre d'affaires de 30,34%, soit +13,61 millions d'euros, en nette progression par rapport au taux de 12,38% observé en 2009, mais comparable au taux de 29,72% de 2008.

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent des taux de croissance similaires. L'encaissement en assurance de la *responsabilité civile automobile* qui augmente de 11,57% – soit 18,15 millions d'euros – a atteint un niveau historique, essentiellement à cause d'un acteur actif par la voie de la libre prestation de services à partir du Luxembourg. La progression constatée en 2010 dépasse largement celle observée au cours des exercices précédents (0,38% en 2009, 4,16% en 2008 et 0,43% en 2007).

L'encaissement en assurance *casco automobile* augmente de 23,73 millions d'euros, soit de 11,94%, en hausse par rapport au taux de 5,04% observé en 2009. En termes absolus, la branche *casco automobile* confirme ainsi sa prépondérance avec un encaissement dépassant en 2010 de plus de 27,11% l'encaissement de la *responsabilité civile automobile* (26,68% en 2009).

Si la hausse des primes encaissées en assurance *casco* est essentiellement imputable à la progression de l'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois (+6,12%), il y a lieu de relever le développement important du chiffre d'affaires (134,68%) réalisé à l'étranger par un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant dans cette branche essentiellement en libre prestation de services.

La croissance observée en *casco* sur le marché local de 6,12% se situe ainsi au delà de celle connue en 2009 de 3,81% et même de celle de 2008 (5,71%). Cette évolution semble traduire en partie l'amélioration partielle de la situation économique avec une augmentation sensible de 5,20% du nombre de véhicules immatriculés au Luxembourg par rapport à la chute constatée de presque 10% en 2009 (source: *SNCT*).

Tableau 3.1

Assurance non vie: détail des opérations de 2010 en brut de réassurance cédée
 (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler
01. Accidents	30.404	99	3.544	-1.127
02. Maladie	58.468	3.612	31.960	3.729
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	39.276	171	3.626	110
b) autres risques	183.216	8.773	159.539	12.880
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	94.936	0	41.604	-103
06. Corps de véhicules maritimes	49.224	0	106.893	-88.930
07. Marchandises transportées	39.274	2.038	24.624	2.191
08. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	60.661	649	31.076	6.057
b) risques agricoles	3.322	60	3.200	-267
c) risques industriels et commerciaux	210.039	2.086	65.972	86.429
09. Autres dommages aux biens	128.851	1.614	51.677	-8.839
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	175.043	728	119.323	9.945
11. Responsabilité civile véhicules aériens	71.465	52	23.885	15.478
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	311.236	0	360.036	-78.697
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	13.504	125	5.181	3.165
b) autres RC	243.882	1.980	112.548	198.784
14. Crédit	27.799	22	4.365	279
15. Caution	314.333	2.217	35.184	142.764
16. Pertes pécuniaires diverses	90.145	150	110.494	22.753
17. Protection juridique	37.112	26	9.861	2.745
18. Assistance	12.857	3	5.351	666
19. Réassurance acceptée	110.996	4.231	18.078	19.331
TOTAL	2.306.043	28.635	1.328.021	349.344

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

Si le fait marquant de l'exercice 2008 a été le développement d'une activité significative dans les branches des *corps de véhicules* aériens et de la *responsabilité civile aérienne*, ces branches sont en 2010 en nette augmentation, comparée à l'année précédente (36,86%), pour s'établir à 166,40 millions d'euros, sans pouvoir renouer

avec l'encaissement constaté en 2008 (177,57 millions d'euros). La branche des *corps de véhicules aériens* affiche une croissance de 15,80% soit 12,96 millions d'euros (comparée à la baisse de 43,80 millions d'euros ou de -34,82% constatée en 2009), alors que la branche de la *responsabilité civile véhicules aériens* croît de 80,46%,

ÉDITORIAL	05	
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES
		137
		145

Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
632	6.523	2.155	285	1.409	19.899
2.200	13.061	4.665	5.524	2.287	3.229
135	7.415	2.475	42	668	26.311
2.407	36.607	10.931	244	4.695	-25.925
0	0	0	0	0	0
36.158	3.468	1.559	99	3.122	15.273
-11.946	8.891	2.469	-405	2.700	34.953
-2.989	4.467	1.216	4.433	1.439	8.808
-973	16.147	5.247	182	1.824	5.397
-154	763	285	4	109	-339
8.616	18.687	5.464	1.605	7.497	32.849
3.862	17.739	7.261	1.033	5.206	62.940
1.080	33.665	10.279	446	21.206	22.240
13.062	4.101	1.165	18	2.783	16.591
-39.257	36.373	22.247	5.834	40.663	45.382
-424	3.270	1.482	91	1.102	1.966
12.970	20.660	7.379	-17	17.682	-88.780
6.553	1.850	1.004	156	65	13.678
-74.071	67.800	3.818	26	26.698	167.727
-87.589	9.010	2.662	73	694	33.585
2.481	8.355	2.356	18	1.256	12.578
552	4.186	528	3	263	1.836
27.746	5.577	2.634	15	4.063	45.910
-98.968	328.614	99.280	19.709	147.432	456.110

soit 31,86 millions d'euros (comparée à la baisse de 12,20 millions d'euros ou de -23,54% constatée en 2009).

Avec un taux de croissance de 18,62%, la branche *Autres dommages aux biens* sait renouer en 2010 avec les taux de croissance observés en

2007 (19,22%) et en 2004 (18,74%). Cette croissance est surtout imputable à quelques acteurs opérant à partir du Luxembourg dans d'autres pays par la voie de la libre prestation de services.

Tableau 3.2

Assurance non vie: détail des opérations de 2010 en net de réassurance cédée
 (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler
01. Accidents	25.793	99	2.655	-554
02. Maladie	55.869	3.612	29.725	-10.629
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	30.314	127	2.716	-3.846
b) autres risques	137.987	5.414	114.650	12.435
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	12.766	-25	4.241	691
06. Corps de véhicules maritimes	903	-1	12.163	-12.669
07. Marchandises transportées	10.762	2.038	7.405	918
08. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	50.119	649	25.697	2.701
b) risques agricoles	2.875	60	2.957	-599
c) risques industriels et commerciaux	62.438	2.057	12.636	40.723
09. Autres dommages aux biens	80.785	1.613	40.527	1.530
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	140.015	728	73.948	40.770
11. Responsabilité civile véhicules aériens	10.658	44	2.421	-3.810
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	276.914	0	197.679	49.173
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	11.901	125	5.159	4.166
b) autres RC	64.511	1.930	1.189	97.865
14. Crédit	2.501	22	1.024	-45
15. Caution	200.508	2.217	14.745	147.171
16. Pertes pécuniaires diverses	21.113	150	21.945	24.737
17. Protection juridique	36.942	26	9.841	3.277
18. Assistance	10.445	3	4.556	473
19. Réassurance acceptée	10.405	4.205	849	-51.713
TOTAL	1.258.524	25.093	588.727	342.767

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

La branche des *pertes pécuniaires diverses*, quant à elle, est en hausse de 21% (15,65 millions d'euros) pour s'établir à un niveau similaire d'encaissement constaté en 2008 (quelque 90 millions d'euros).

Après la baisse de 5,06% en 2009, l'encaissement en *responsabilité civile générale* augmente légèrement de 3,04% ou de 7,60 millions d'euros.

D'autres branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, affichent aussi une évolution positive comme

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

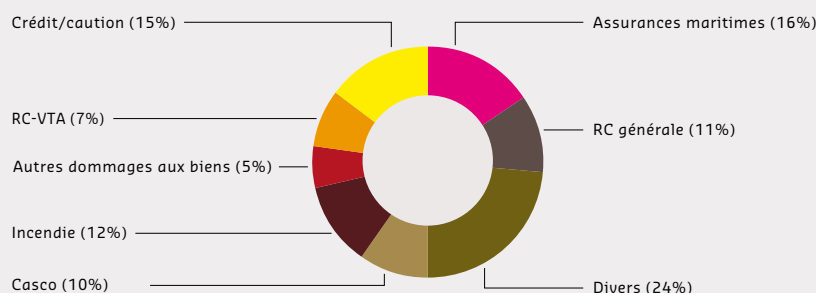
Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
492	6.427	2.155	285	1.376	17.808
4.863	6.341	4.665	5.524	2.278	21.270
1.264	4.318	2.475	42	667	24.138
6.273	21.812	10.931	244	4.690	-18.255
0	0	0	0	0	0
5.443	-6.542	1.559	99	3.122	10.373
-2.234	-1.474	2.469	-405	2.700	5.753
460	3.877	1.216	2.163	1.434	-1.806
-973	15.963	5.247	182	1.807	3.758
-154	763	285	4	106	-214
19.741	5.535	5.464	1.437	7.250	-13.792
1.883	14.708	7.261	319	5.174	21.344
3	29.615	10.279	446	20.790	6.471
640	-5.159	1.165	18	2.783	18.210
-8.894	31.958	22.247	5.834	40.663	19.582
-582	2.839	1.482	91	1.046	-81
5.225	3.444	7.379	-17	17.581	-31.063
941	-293	1.004	111	65	-154
-8.983	53.428	3.818	26	26.698	19.218
-25.781	4.368	2.662	73	694	-6.049
2.478	8.291	2.356	18	1.256	11.964
552	3.653	528	3	263	945
-9.040	-7.822	2.634	15	4.063	83.750
-6.382	196.049	99.280	16.513	146.506	193.168

l'assurance *accidents* (7,95%) et notamment la *protection juridique* (69,30%) et l'assurance *crédit* (81,82%).

Malgré la progression de l'encaissement toutes branches confondues, quelques branches ont toutefois connu une baisse de leur chiffre

d'affaires en 2010. Il en est ainsi de la branche de *l'assistance* qui connaît un recul de son encaissement de 10,67% après sa forte croissance réalisée en 2009 (37,40%). De même, la branche des *marchandises transportées* recule de 28,38% pour s'établir à 39,27 millions d'euros en 2010.

Diagramme 3.1

Assurance non vie: primes brutes émises

Après le recul de l'encaissement (-26,39% en 2009 soit de -18,24 millions d'euros), la branche de la *réassurance acceptée* connaît de nouveau une croissance de son encaissement de 60,11 millions d'euros, soit 118,13% en 2010.

Les deux branches de l'assurance maritime subissent un recul de leur encaissement mais à des vitesses différentes: alors que la branche des *corps de véhicules maritimes* enregistre en 2010 une baisse des primes émises de 56,65%, soit -64,32 millions d'euros après la baisse de 9,20 millions d'euros observée en 2009, la branche de l'assurance *responsabilité civile maritime* affiche en 2010 une chute de son encaissement de 120,46 millions d'euros soit -27,90%, comparée à la baisse de 68,92 millions d'euros observée en 2009. Comme déjà évoqué ci-avant, la forte baisse de l'encaissement constatée en 2010 dans ces branches s'explique essentiellement par l'absorption d'un acteur majeur actif dans ces branches par une compagnie étrangère. Sans tenir compte de l'effet comptable de cette opé-

ration, les baisses constatées sont de -5% dans la branche des *corps de véhicules maritimes* et de -0,96% dans la branche de la *responsabilité civile maritime*. Ainsi, l'exercice 2010 s'aligne à l'exercice précédent qui était marqué par un certain retour à la normale par rapport à l'exercice 2008 où quelques assureurs mutuels maritimes avaient, après des années à forte sinistralité, procédé à d'importants appels de cotisations supplémentaires conformément au mécanisme d'appels de fonds défini dans leurs statuts.

Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement.

Malgré le recul observé en 2010, les branches *maritimes corps de véhicules* et *R.C. véhicules maritimes* continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 15,63% (25,49% en 2009) de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.3

Assurance non vie: primes par pays d'engagement

(en milliers d'euros)

Pays	2007	2008	2009	2010
Luxembourg	672.665	705.175	702.388	757.488
Allemagne	35.840	99.121	82.523	88.336
Danemark	4.392	11.264	7.524	3.774
France	295.046	369.882	275.496	405.308
Grèce	17.677	29.123	23.229	10.195
Norvège	4.386	20.765	6.150	3.788
Pays-Bas	9.739	48.081	80.003	48.034
Royaume-Uni	49.946	165.508	178.840	135.681
Suède	903	6.095	6.913	5.805
Autres pays de l'Espace économique européen	67.651	125.746	107.377	109.635
Pays hors Espace économique européen	292.521	792.157	668.303	737.999
Total	1.450.767	2.372.915	2.138.745	2.306.043

par l'assurance *crédit/caution* (14,84%), l'assurance incendie (11,88%), l'assurance *responsabilité civile générale* (11,16%), l'assurance *casco automobile* (9,65%), l'assurance de la *responsabilité civile automobile* (7,59%) et par l'assurance des *autres dommages aux biens* (5,59%).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. Comparée à l'exercice précédent, la part des primes émises sur le marché luxembourgeois s'établit à un niveau quasi identique à celui observé en 2009, à savoir 32,85% du total des primes émises en 2010. Ce constat confirme la tendance observée les dernières années où cette part relative reculait progressivement de 62,53% en 1999 à 29,72% du total des primes émises en 2008. La stagnation de la part de marché luxembourgeoise se traduit cependant par une augmentation des primes sur le marché luxembourgeois en phase avec la croissance de 8% constatée sur l'ensemble du secteur en 2010. En ce qui concerne les autres pays européens, il

il y a lieu de constater l'augmentation significative de la part de marché de la France qui passe de 12,88% en 2009 à 17,58% en 2010, à cause de l'activité de quelques acteurs par voie de libre prestation de services dans les branches *crédit/caution* et automobile. Les diminutions des parts de marché constatées surtout sur les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Grèce s'expliquent pour la plus grande partie par la disparition d'un acteur majeur dans les branches de l'assurance maritime actif dans ces pays.

Après la hausse spectaculaire de 155,17% du résultat technique en brut de réassurance observée en 2009, l'année 2010 connaît de nouveau une augmentation de 25,21% pour s'établir à un niveau historique de 456,11 millions d'euros. Le ratio solde technique brut/primes acquises monte à 20,77% par rapport à 12,70% pour l'exercice 2009.

En termes de marchés géographiques, cette amélioration des résultats touche cependant ex-

clusivement les opérations réalisées à l'étranger, en libre établissement ou en libre prestation de services, dont le résultat technique augmente de 55,30% pour s'établir à 277,63 millions d'euros. En ce qui concerne les activités réalisées sur le territoire luxembourgeois, une légère baisse du résultat technique de 3,80% à 178,48 millions d'euros doit être constatée.

La croissance du résultat technique brut sur les opérations réalisées à l'étranger est surtout due à la hausse du résultat brut de la branche *caution* qui affiche de nouveau en 2010 un profit technique de 167,72 millions d'euros en hausse de 370,28 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est surtout due à l'extourne d'une importante provision technique sur les affaires étrangères. Les deux branches de l'assurance *aviation* ainsi que la branche de la *responsabilité civile véhicules maritimes* affichent également d'importantes croissances de leur résultat technique brut respectivement de 67,50 millions d'euros et 40,17 millions d'euros, comparées aux baisses respectives de 102,60 millions d'euros et 2,54 millions d'euros constatées en 2009 pour ces deux branches.

En revanche, les deux branches de l'assurance *responsabilité civile générale* sont dans l'ensemble en perte technique de quelque 87 millions d'euros après la bonne performance réussie en 2009 de 170 millions d'euros, surtout en raison de la sous-branche *RC générale – autres RC* qui a connu des sinistres importants sur les affaires étrangères.

En 2010, la charge sinistres s'établit à 1.677,36 millions d'euros en brut de réassurance cédée et reste presque identique à la charge sinistres de 2009 (-0,03%). Cette stabilité doit être mise en relation avec la diminution des primes acquises

qui est de 23,45% pour donner un ratio sinistres/primes de 76,40% toutes branches confondues, presque identique à celui observé en 2008 de 75,23%, mais nettement plus élevé que celui exceptionnellement bas de 58,51% en 2009.

L'évolution de la sinistralité est toutefois différente suivant les marchés géographiques. Alors que les affaires luxembourgeoises voient leur ratio de sinistralité s'aggraver de 56,64% à 66,77%, les activités exercées en dehors du Luxembourg souffrent d'une hausse beaucoup plus marquée de leur ratio sinistres/primes, qui augmente de 59,12% en 2009 à 81,23% en 2010 pour renouer avec le taux constaté en 2008 de 83,67%.

Sur l'ensemble des marchés, la stagnation de la charge sinistres est due au fait que les dotations aux provisions pour sinistres à régler sont compensées par une baisse des paiements sur sinistres de même envergure. La dotation à la provision pour sinistres pour les affaires luxembourgeoises diminue de 10 millions d'euros, alors que celle pour les affaires transfrontalières augmente de 79,40 millions d'euros. Le montant des sinistres réglés au cours de l'exercice augmente à son tour de 95,55 millions d'euros sur les activités locales, alors qu'il diminue de 165,44 millions d'euros sur les activités transfrontalières.

L'évolution positive du résultat technique en brut de réassurance a également été marquée dans une moindre mesure par la performance du poste des produits financiers techniques en hausse de 3,60 millions d'euros. La légère reprise des produits financiers - hors revenus financiers sur fonds propres - ne profite pas à l'ensemble des acteurs: les entreprises actives sur le marché luxembourgeois voient même leurs produits financiers diminuer de 4,20 millions d'euros alors

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

que les assureurs opérant en libre prestation de services affichent des revenus financiers en hausse de 7,80 millions d'euros par rapport à 2009.

Ceci s'explique par le fait que ces derniers ont investi traditionnellement de manière plus importante dans les marchés d'actions qui ont vécu une certaine reprise en 2010, et par le constat que les investissements dans des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements de taux de change.

Pour l'ensemble du marché, le ratio des frais d'acquisition et frais d'administration par rapport aux primes acquises diminue de 21,36% en 2009 à 19,49% en 2010. Cette évolution est cependant différente pour les affaires luxembourgeoises où ce taux augmente légèrement de 24,78% à 25,25% et pour les opérations réalisées à l'étranger où il chute de 20,23% à 16,60%. Cette chute à première vue spectaculaire du taux des frais généraux s'explique par une opération unique d'annulation d'un important poste de frais d'acquisition reportés, réalisée parallèlement à une extourne de la provision pour primes non acquises en 2009. Corrigé de cette opération, le ratio des frais généraux sur les opérations étrangères peut être estimé à environ 16% en 2009. En général, les frais moins élevés encourus sur les opérations réalisées à l'étranger s'expliquent entre autres par le genre de clientèle servie et la nature des risques souscrits, nécessitant souvent des moyens de gestion moins intensifs et moins onéreux que l'assurance du particulier sur le marché local.

En termes de résultats après impôts, l'année 2010 connaît, pour la deuxième année de suite, une amélioration et dégage pour l'ensemble des activités non vie un solde global positif de

172,94 millions d'euros, en hausse de 43,56 millions (soit +33,67%) par rapport au bénéfice de 2009 (129,38 millions d'euros). Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 166,99 millions d'euros (contre 125,07 millions en 2009) et leur rentabilité sur fonds propres s'établit avec 16,75%, à un niveau supérieur à celui de 2009 (12,65%).

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie – hormis les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie – s'élève à quelque 55,29 millions d'euros contre 60,03 millions d'euros en 2009. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 30,30 millions d'euros (28,10 millions d'euros en 2009) et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 3,95 millions d'euros (4,71 millions d'euros en 2009), de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 89,54 millions d'euros pour l'exercice 2010. Ce montant est en diminution de 3,54% par rapport à celui de 92,84 millions d'euros dû au titre de 2009.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où en raison de la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. En assurance non vie, cette variation est évaluée à quelque 50 millions d'euros en 2010 de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la hausse des plus-values s'établit à 223 millions d'euros. Moyennant une correction similaire, le résultat de l'exercice 2009 était de 172,89 millions d'euros, compte tenu d'une hausse du stock des plus-values de 43,52 millions d'euros. Avec la reprise des marchés boursiers, le stock global des plus-values

Tableau 3.4

Branches non vie - évolution historique

(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Primes émises	1.450.767	2.372.915	2.138.745	2.306.043
Variation de la provision pour primes non acquises	164.459	230.275	-729.284	110.534
Primes acquises	1.286.308	2.142.641	2.868.028	2.195.509
Produits financiers	129.328	-7.388	143.854	147.432
Autres produits techniques	12.968	30.038	21.445	28.635
Sinistres réglés	669.228	1.733.089	1.397.918	1.328.021
Variation de la provision pour sinistres à régler	215.920	-121.287	280.034	349.344
Charge sinistres	885.148	1.611.802	1.677.952	1.677.365
Frais d'acquisition	188.989	276.250	509.853	328.614
Frais d'administration	75.306	104.922	102.873	99.280
Variation des autres postes de provisions	41.848	8.487	363.647	-209.502
Autres charges techniques	9.682	21.069	14.714	19.709
Résultat technique en brut de réassurance	227.631	142.762	364.288	456.110
Produits financiers sur fonds propres	32.497	794	47.387	35.465
Résultat de la réassurance cédée	-115.169	-164	-214.351	-262.942
Résultat technique net	144.958	143.392	197.323	228.633
Produits non techniques	3.374	11.793	2.789	4.233
Charges non techniques	3.542	28.614	10.707	4.636
Impôts	40.098	32.646	60.027	55.288
Résultat de l'exercice	104.692	93.924	129.378	172.943

non réalisées constitué à la fin de l'exercice 2010 atteint les 242,39 millions d'euros, contre 192,54 millions d'euros l'année précédente, mais reste encore largement en deçà du stock de 303,96 millions d'euros constitué fin 2005.

Le tableau 3.4 – qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2007 – montre que l'augmentation de l'excédent global de 2010 résulte de la combinaison des facteurs suivants:

- la hausse remarquable du résultat technique en brut de réassurance qui monte de 364,29 millions d'euros fin 2009 à 456,11 millions d'euros en 2010, soit +25,21% en termes relatifs, à un niveau encore jamais atteint ;
- la dégradation du solde de la réassurance cédée pour la deuxième année consécutive: son coût net passe de -214,35 millions d'euros en 2009 à -262,94 millions d'euros en 2010;

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

- l'augmentation des produits non techniques nets de 7,51 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009.

D'une manière générale, l'amélioration du résultat technique brut de 91,82 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurances à l'autre.

En premier lieu, il convient de citer la branche de l'assurance *caution* qui est redevenue bénéficiaire et affiche en 2010 un solde technique brut de 167,73 millions d'euros, en hausse spectaculaire de 370,28 millions d'euros par rapport à la perte technique importante de -202,55 millions d'euros subie en 2009.

De même, les deux branches de l'assurance aérienne sont redevenues positives en 2010 avec une augmentation de leur résultat technique brut de 67,57 millions d'euros pour atteindre 31,86 millions d'euros.

Ensuite, les deux branches de l'assurance maritime affichent des évolutions en sens contraires: alors que le résultat de la branche des *corps de véhicules maritimes* s'est quelque peu dégradé de 2,31 millions d'euros, pour s'établir à 34,95 millions d'euros, celui de la branche de l'assurance *responsabilité civile maritime* est en hausse spectaculaire de 40,17 millions d'euros, soit +771% pour s'établir à 45,38 millions d'euros, comparé au montant de 5,21 millions d'euros affiché en 2009.

On observe par ailleurs que la branche *maladie* – après deux années consécutives de pertes – redevient positive en termes de résultat technique brut pour s'établir à 3,23 millions d'euros, en hausse de 7,48 millions d'euros par rapport à 2009.

Les branches *accident, marchandises transportées, pertes pécuniaires diverses* et *protection juridique*, déjà bénéficiaires en 2009, voient leurs bénéfices augmenter avec des taux de progression parfois spectaculaires.

Les autres branches, tout en demeurant bénéficiaires, enregistrent des dégradations plus ou moins importantes de leurs résultats: parmi celles-ci il convient de citer à côté de l'assurance *casco* (-9,80 millions d'euros par rapport à 2009), l'assurance *incendie* (-108,87 millions), la branche *autres dommages aux biens* (-4,08 millions d'euros), l'assurance de la *responsabilité civile automobile* (-8,99 millions d'euros) et la branche de la *réassurance acceptée* (-20,01 millions d'euros).

Avec une diminution du résultat technique brut de 257,75 millions d'euros, la branche de la *responsabilité civile générale* est la seule à afficher une perte technique brute de -86,81 millions d'euros.

Comme les années précédentes, la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue donc normalement en sens inverse de celui du résultat technique brut. Ainsi, on peut observer dans les branches *responsabilité civile générale* et *casco - autres risques* que la réassurance prend en charge une partie importante de la perte technique. À l'inverse, pour les branches connaissant un résultat technique positif, une partie plus ou moins large est absorbée par la réassurance. Il en est ainsi surtout des branches *caution*, *autres dommages aux biens*, les deux branches maritimes et *responsabilité civile véhicules automoteurs*.

Pour les branches *marchandises transportées, incendie et pertes pécuniaires diverses*, le solde de la réassurance absorbe plus que le résultat brut positif réalisé dans ces branches.

En 2010, seuls 29,17% des primes de réassurance cédées sont payées à des réassureurs établis au Luxembourg, contre 23,13% en 2009. Par opposition aux années précédentes, cela représente un gain en parts de marché au détriment de réassureurs établis dans des pays en dehors de l'Espace économique européen.

Pour environ 69% de ces primes, il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurance luxembourgeoises: dans ces opérations, l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurance appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches, le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les autres 31% des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit entre autres d'entreprises de réassurance établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs

différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre frais d'acquisition et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2007-2010.

En 2010, les primes acquises diminuent de 23,45% par opposition aux primes émises qui augmentent de 7,80%. La charge sinistres reste stable après la hausse de 4,10% observée en 2009. Les commissions payées en 2010 augmentent de 22,71 millions d'euros, soit de 8,88%, à une vitesse comparable à celle des primes émises, de sorte que le ratio des commissions payées par rapport aux primes émises de l'année n'augmente que légèrement de 11,95% en 2009 à 12,07% en 2010.

Les frais généraux de toute nature hors commissions payées reculent de 0,39% par rapport à 2009, ce qui semble traduire une certaine maîtrise de ces frais.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.5

Assurance non vie: ventilation des frais généraux

	2007	2008	2009	2010
<i>Commissions</i>	170.733	259.397	255.610	278.320
<i>Autres frais d'acquisition</i>	58.954	62.616	67.095	63.325
Frais d'acquisition payés	229.687	322.014	322.705	341.644
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-40.698	-45.764	187.148	-13.030
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	188.989	276.250	509.853	328.614
Frais de gestion financière	5.724	4.883	4.144	4.282
Frais de règlement des sinistres	53.304	54.921	56.782	63.105
Frais d'administration	75.306	104.922	102.873	99.280
Total des frais généraux	323.323	440.975	673.652	495.282

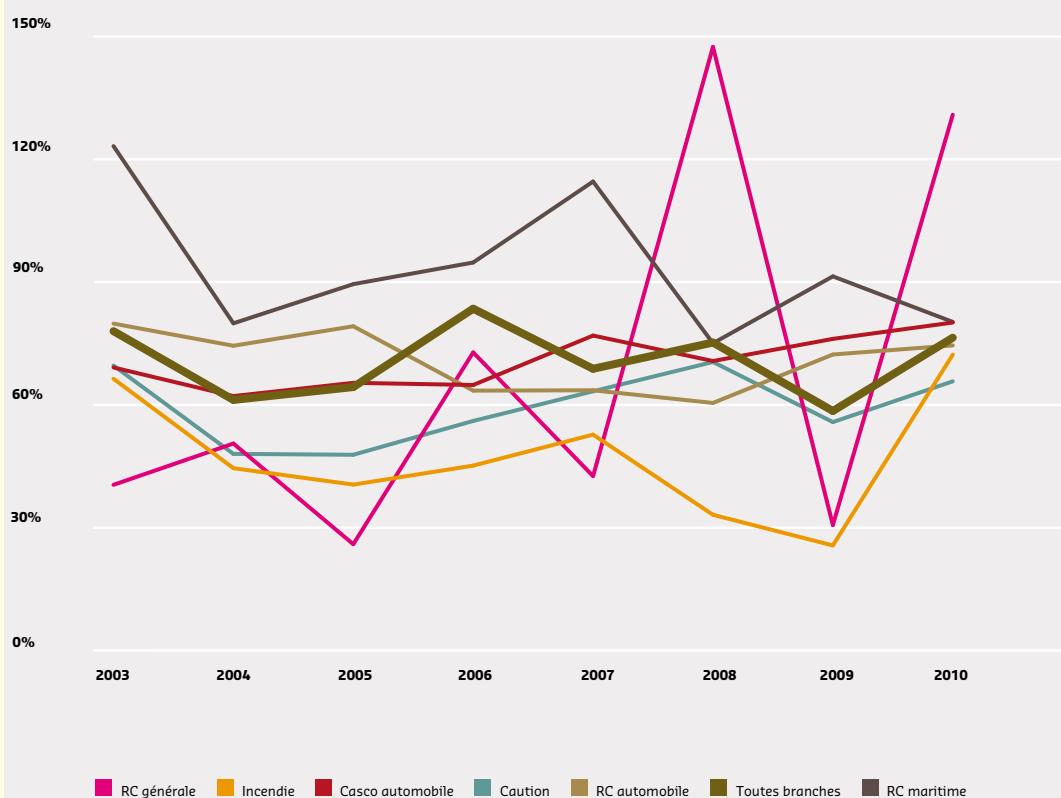
Tableau 3.6

Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	66,57%	33,85%	-23,45%
Charge sinistres	82,09%	4,10%	-0,03%
Commissions payées	51,93%	-1,46%	8,88%
Frais généraux payés hors commissions	17,62%	1,56%	-0,39%

Diagramme 3.2

Ratios sinistres/primes acquises



Le diagramme 3.2 renseigne l'évolution sur les huit derniers exercices de la sinistralité des principales branches d'assurances. Il met en évidence la hausse du ratio sinistres/primes – toutes branches confondues et frais de règlement des sinistres inclus – de 58,51% en 2009 à 76,40% en 2010, à un niveau comparable à celui de 2008.

Comme toujours la détérioration moyenne de la sinistralité masque plusieurs phénomènes antinomiques:

- parmi les branches ayant contribué à l'augmentation du ratio moyen de sinistralité, l'assurance de la *responsabilité civile générale* affiche en 2010 une variation importante de son ratio de sinistralité par rapport à l'exercice 2009: le ratio passe de 30,64% à 130,86%,

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

- notamment à cause de la sous-branche *autres RC*, qui en 2010 a été touchée par des sinistres importants subis par quelques acteurs isolés;
- les deux branches de l'assurance *incendie* et des *autres dommages aux biens* affichent des augmentations des taux de sinistralité divergents par rapport à l'exercice 2009: ainsi la branche de l'assurance *incendie* a connu en 2010 une année à sinistralité accrue avec un ratio sinistres/primes de 72,26% supérieur au taux exceptionnellement bas de 25,66% observé en 2009 qui était en net retrait par rapport aux taux observés en 2008 (33,14%) et 2007 (52,74%), alors que l'assurance des *autres dommages aux biens* ne voit son ratio sinistres/primes qu'augmenter de 25,19% en 2009 à 34,29% en 2010; l'augmentation du ratio sinistres/primes étant la plus marquée dans la sous-branche *incendie risques commerciaux et industriels*;
 - dans les deux branches de l'assurance automobile, on note une hausse plus ou moins marquée de la sinistralité. Après plusieurs années de quasi-stagnation, la branche de la *responsabilité civile automobile* voit son ratio sinistres/primes remonter pour une deuxième année consécutive de 72,30% en 2009 à 74,52% en 2010. À son tour, l'assurance *casco automobile* enregistre un ratio sinistres/primes en hausse qui passe de 76,12% en 2009 à 80,11% en 2010, alors que ce ratio était déjà en hausse en 2009, par rapport à 2008 où un ratio de 70,71% a été observé;
 - le ratio de sinistralité de la branche *caution*, après une baisse constatée en 2009, a de nouveau connu une détérioration en 2010 pour s'établir à 65,74% (contre 55,80% en 2009);
 - pour d'autres branches moins importantes en termes d'encaissement, il y a lieu de noter une certaine dégradation du ratio de sinistralité: il en est ainsi de l'assurance *crédit* (18,79% après 12,80% en 2009), ainsi que des branches des *pertes pécuniaires diverses* (160,42% contre 54,48% en 2009), de l'*assistance* (48,83% contre 39,53% en 2009) et de la branche de la *réassurance acceptée* (44,94% contre 15,26% en 2009);
 - par contre, la branche des *corps de véhicules maritimes* enregistre à nouveau une baisse du ratio de sinistralité qui passe de 50,96% en 2009 à 29,39% en 2010, alors que la branche de la *R.C. maritime* voit son ratio sinistres/primes descendre de 91,39% en 2009 à 80,27% en 2010;
 - la sinistralité s'est par ailleurs améliorée dans les branches *accident* (8,14% contre 21,80% en 2009), *maladie* (62,45% contre 72,52% en 2009), la branche de l'assurance *corps de véhicules aériens* (70,61% contre 95,98%), *responsabilité civile véhicules aériens* (67,40% contre 170,83%), et *marchandises transportées* (63,45% contre 74,72% en 2009).

Tableau 3.7

Branches non vie - ratios

	2007	2008	2009	2010
Provision pour primes non acquises/ primes émises	60,90%	66,23%	39,32%	41,46%
Frais d'acquisition payés/primes émises	15,83%	13,57%	15,09%	14,82%
Charge sinistres/primes acquises	68,81%	75,23%	58,51%	76,40%
Frais d'acquisition imputés/primes acquises	14,69%	12,89%	17,78%	14,97%
Frais généraux/primes acquises	5,85%	4,90%	3,59%	4,52%
Frais d'acquisition + frais généraux/ primes acquises	20,55%	17,79%	21,36%	19,49%
Sinistres + frais d'acquisition + frais généraux/ primes acquises	89,36%	93,01%	79,87%	95,89%
Solde technique brut/primes acquises	17,70%	6,66%	12,70%	20,77%

Le ratio des frais d'acquisition et d'administration par rapport aux primes acquises avec un taux de 19,49%, correspond aux taux observés des années précédentes. Les efforts considérables déployés ces dernières années par les compagnies de la place dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique continuent donc à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Il met en évidence une progression du montant de la provision pour sinistres constituée à la fin de l'exercice 2010 par rapport à la clôture de l'exercice précédent de 9,17%, soit 416,49 millions d'euros en valeur absolue. La hausse de 2010 s'explique essentiellement par la forte dotation à la provision pour sinistres dans les branches de la *responsabilité civile générale – autres RC* (quelque 199 millions d'euros), *caution* (143 millions d'euros) et *incendie – risques commerciaux et industriels* (86 millions d'euros).

Il convient de noter que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose, d'une part, des dotations mentionnées au paragraphe ci-dessus et d'extournes importantes effectuées en 2010 en assurance maritime (-167 millions d'euros) qui s'expliquent en grande partie par la comptabilisation du transfert de portefeuille d'un acteur absorbé par une compagnie étrangère. D'autre part, la variation que subit ce poste inclut l'effet de la conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important pendant certaines années, comme l'illustrent les chiffres de la *responsabilité civile maritime* pour laquelle la provision pour sinistres diminue seulement de 15,07 millions d'euros en 2010, alors que le tableau 3.24 indique une extourne de la provision pour sinistres de 78,70 millions d'euros.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.8

Assurance non vie: évolution de la provision pour sinistres à régler
(en milliers d'euros)

Branche	2007	2008	2009	2010
01. Accidents	21.007	23.465	25.440	24.314
02. Maladie	6.309	41.270	47.553	51.282
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	3.730	3.447	2.981	3.091
b) autres risques	57.265	58.689	61.022	73.902
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	0	34.004	76.305	76.202
06. Corps de véhicules maritimes	34.157	306.594	210.441	124.553
07. Marchandises transportées	29.580	33.513	57.422	59.653
08. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	24.005	22.906	21.936	27.994
b) risques agricoles	3.289	2.403	2.526	2.259
c) risques industriels et commerciaux	40.882	207.321	119.273	205.702
09. Autres dommages aux biens	89.600	137.607	126.389	117.550
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	474.472	468.066	474.542	484.487
11. Responsabilité civile véhicules aériens	92	68.421	119.852	135.330
12. RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	729.397	802.198	833.201	818.123
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	19.943	20.097	20.375	23.541
b) autres RC	181.044	1.589.343	1.463.053	1.661.867
14. Crédit	2.707	3.926	2.852	3.131
15. Caution	67.797	156.733	599.196	741.959
16. Pertes pécuniaires diverses	112.885	76.449	70.857	93.762
17. Protection juridique	23.681	27.723	27.084	30.091
18. Assistance	1.693	2.167	2.457	3.124
19. Réassurance acceptée	5.757	196.182	176.723	196.054
Total	1.929.290	4.282.523	4.541.481	4.957.970

Tableau 3.9

Assurance non vie: détail des opérations de 2010

(en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	757.488	1.548.556	2.306.043
Variation de la provision pour primes non acquises	24.469	86.065	110.534
Primes acquises	733.019	1.462.491	2.195.509
Produits financiers	46.928	100.504	147.432
Autres produits	11.634	17.001	28.635
Sinistres réglés	472.475	855.546	1.328.021
Variation de la provision pour sinistres à régler	16.937	332.407	349.344
Charge sinistres	489.412	1.187.953	1.677.365
Frais d'acquisition	134.830	193.785	328.614
Frais d'administration	50.265	49.015	99.280
Variation des autres postes de provisions	-63.972	-145.530	-209.502
Autres charges d'exploitation	2.565	17.145	19.709
Résultat technique	178.481	277.629	456.110
Produits financiers sur fonds propres			35.465
Résultat de réassurance cédée			-262.942
Résultat technique net			228.633
Produits non techniques			4.233
Charges non techniques			4.636
Impôts			55.288
Résultat de l'exercice			172.943

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale.

Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont réalisées pour une large part par le

nouvel acteur qui s'est établi début 2008 et qui à partir du Luxembourg, s'adresse à une clientèle européenne ou internationale soit en libre établissement soit en libre prestation de services. Traditionnellement des activités transfrontalières sont également réalisées par les compagnies spécialisées dans la souscription des assurances maritimes ou de garanties spécifiques relatives aux branches *autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses* et *assistance* et par les entreprises d'assurances captives di-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.10

Assurance non vie: ratios de l'exercice 2010

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions pour primes non acquises/primes émises	32,21%	45,98%	41,46%
Charge sinistres/primes acquises	66,77%	81,23%	76,40%
Frais d'acquisition/primes acquises	18,39%	13,25%	14,97%
Frais d'administration/primes acquises	6,86%	3,35%	4,52%
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes acquises	25,25%	16,60%	19,49%
Solde technique brut/primes acquises	24,35%	18,98%	20,77%

rectes qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent.

Contrairement aux années précédentes, la majeure partie des bénéfices techniques est réalisée en 2010 sur les opérations effectuées à l'étranger, comme en témoignent les chiffres du tableau 3.9. Il y a en effet lieu de noter qu'avec 277,63 millions d'euros, le résultat technique brut réalisé sur les opérations à l'étranger affiche une progression de 55,30%, soit de 98,86 millions d'euros par rapport à 2009 après le saut spectaculaire déjà observé en 2009 de 168,11 millions d'euros, alors que les opérations réalisées au Luxembourg enregistrent en 2010 une baisse de leur résultat technique brut de 7,04 millions d'euros, pour s'établir à 178,48 millions d'euros.

La forte progression du résultat brut des opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg est imputable à l'annulation d'importantes provisions techniques de quelques acteurs iso-

lés, et des frais d'acquisition moindres sur ces opérations. Ce dernier effet est surtout dû à un changement de méthode de comptabilisation en 2009 d'un acteur isolé.

La légère baisse du résultat sur le marché luxembourgeois s'explique par une détérioration du ratio charge sinistres/primes acquises qui augmente de 56,64% en 2009 à 66,77% en 2010, ainsi que par des produits financiers moindres. La hausse des primes acquises sur le marché luxembourgeois de 2,77% ne compense pas la hausse de la charge sinistres de 21,16% par rapport à l'année 2009.

Le ratio charge sinistres/primes acquises demeure inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local (66,77%), à celui des affaires conclues à l'étranger (81,23%). Après deux années de rapprochement de ces taux de sinistralité, l'écart constaté en 2010 s'est de nouveau accentué. Comme il a déjà été dit, ce sont avant tout les opérations relevant de l'assurance de *la responsabilité civile générale* – hors RC fa-

Tableau 3.11

Assurance non vie: primes et provisions au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Primes émises	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	757.488	472.475	922.190	287.737
Opérations à l'étranger	1.548.556	855.546	4.035.780	1.023.377
TOTAL	2.306.043	1.328.021	4.957.970	1.311.114

miliale – et celles de l'assurance *incendie* qui sont à l'origine de l'augmentation de l'écart observé: si en 2009 ces branches avaient subi une sinistralité relativement faible sur les affaires étrangères, le ratio sinistres/primes en assurance de la *responsabilité civile générale* – hors RC familiale – connaît en 2010 une aggravation avec 130,86% après le taux substantiellement moindre de 30,64% observé en 2009. Il en est de même de la branche *incendie* qui a connu en 2010 un taux de sinistralité de 72,26%, contre 25,66% en 2009.

Comme indiqué au tableau 3.10, le ratio frais d'acquisition/primes acquises reste stable pour les affaires locales (18,39% par rapport à 18,19% en 2009), alors que pour les affaires étrangères ce ratio diminue de 17,64% en 2009 à 13,25% en 2010 dû notamment au changement du mode de comptabilisation mentionné ci-avant. Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes acquises, on observe une légère augmentation tant au niveau local (de 6,59% en 2009 à 6,86% en 2010) que pour les affaires étrangères (de 2,59% en 2009 à 3,35% en 2010).

Le tableau 3.11 met en évidence une proportion des provisions pour sinistres constituées par rapport aux primes émises plus importante pour les opérations réalisées à l'étranger, témoignant

du caractère à déroulement lent que revêtent certaines de ces activités, notamment en *R.C. générale* ou en assurance de la *responsabilité civile maritime*.

Le diagramme 3.3 donne des indications sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires.

En 2008 a été notée l'apparition d'une nouvelle catégorie d'actifs comme suite à la transposition de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance en droit luxembourgeois en décembre 2007, à savoir celle des créances sur réassureurs. Cet actif reste la part la plus importante des actifs représentatifs des provisions techniques en assurance non vie avec 36,10%, contre 37,10% en 2009.

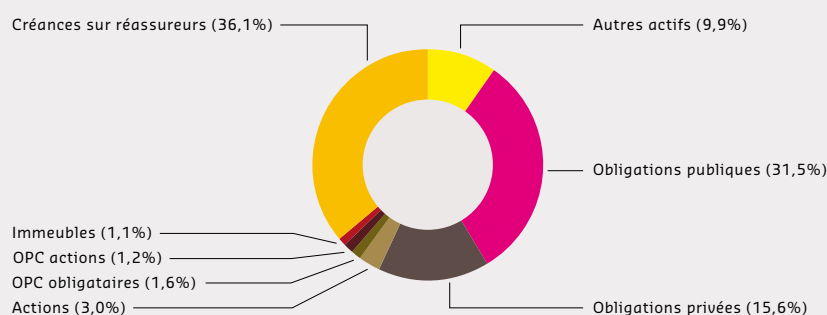
En 2010, on note une relative stabilité de la ventilation des actifs représentatifs des provisions techniques par rapport à 2009. En détail, on remarque que les obligations publiques et privées ainsi que les actions augmentent légèrement, au détriment des parts d'organismes de placements collectifs.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 3.3

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie



Cette évolution semble traduire une réticence des assureurs non vie à reconstituer leurs positions en actions et donc une certaine méfiance à l'égard de la reprise des marchés des actions observée depuis 2008. On constate que même les assureurs opérant en libre prestation de services et qui par le passé investissaient traditionnellement de manière plus importante dans les marchés d'actions ont également réorienté leur politique d'investissement au profit de placements obligataires.

La part toujours relativement importante de la catégorie des autres actifs s'explique par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités.

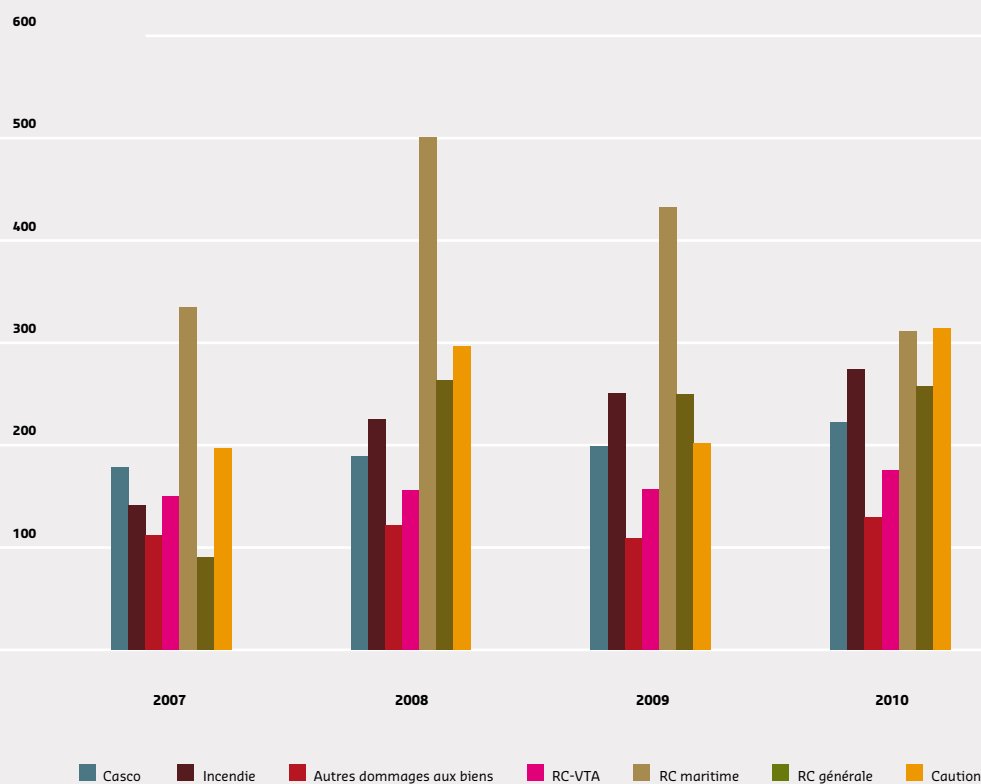
Les tableaux 3.12 à 3.32 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.4, 3.6 et 3.7 pour les branches suivantes:

- Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)

- Incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- Autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- Responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)
- Responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)
- Responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29)
- Caution (tableaux 3.30, 3.31 et 3.32)

Diagramme 3.4

Primes brutes émises dans les principales branches non vie (en millions d'euros)



Le diagramme 3.4 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2007.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco automobile) on constate comme en 2009 un important recul du résultat technique en brut de réassurance de 10,18 millions d'euros en 2009 à 0,39 million d'euros, soit -96,20%, à un niveau jamais observé sur la dernière décennie. La hausse de 16,56% de la charge sinistres a largement dépassé celle

des primes acquises (10,75%) avec comme conséquence, un ratio sinistres/primes qui augmente de 76,12% à 80,11%, dépassant ainsi le pic connu en 2007 de 76,93%. La part respective des primes nécessaires à la couverture des frais d'administration est en léger recul, alors que la part respective des primes nécessaires à la couverture des frais d'acquisition augmente d'environ 1% en valeur absolue, pour s'établir à 20,02%. La hausse de la sinistralité affecte avant tout la sous-branche de l'assurance casco des

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

autres risques hors vol dont le ratio subit depuis plusieurs années une croissance continue avec, en 2010, un bond de 91,46% à 95,38%.

Dans l'assurance *incendie*, le résultat technique brut de 37,91 millions d'euros, après deux années de progression, diminue en 2010 pour renouer avec celui de 2007 (38,30 millions d'euros). Le ratio charge sinistres/primes acquises augmente spectaculairement de 25,66% en 2009 à 72,26% en 2010, principalement à cause d'importantes catastrophes naturelles sur les affaires étrangères. Corrélativement, le ratio solde technique brut/primes acquises diminue de 57,55% en 2009 à 14,23% en 2010.

Une analyse plus fine montre que cette évolution s'explique en 2010 par une hausse marquée de la sinistralité de 21,69% à 75,76% dans la sous-branche importante des risques industriels et commerciaux où la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services augmente de 21,83% à 78,99% et celle sur les risques luxembourgeois augmente également de 20,64% en 2009 à 49,37% en 2010. Pour les risques simples d'habitation, le ratio susvisé est de nouveau en hausse à 60,16%, contre 35,71% en 2009 et pour les risques agricoles, le ratio sinistres/primes augmente de nouveau à un taux de 84,39% après le taux observé de 63,97% en 2009, sans pour autant atteindre le pic de 184,52% observé en 2007.

La branche *autres dommages aux biens* affiche avec 62,94 millions d'euros un résultat en brut de réassurance en léger retrait (-6,09%) par rapport à 2009 et le ratio de solde technique brut à primes acquises diminue à 50,38%, comparé au taux de 58,54% atteint en 2009. La diminution de ce ratio est imputable à une détérioration de la charge sinistres qui augmente de 48,55%

par rapport à 2009, qui n'est pas compensée par l'augmentation de 9,10% des primes acquises par rapport à 2009. Cette évolution défavorable est toutefois plus que compensée par l'amélioration du solde de la réassurance cédée qui augmente de -59,15 millions d'euros en 2009 à -41,60 millions d'euros, de sorte que le résultat technique net de 21,34 millions d'euros en 2010 est même en augmentation de 13,48 millions d'euros par rapport à 2009.

Pour la troisième année consécutive, la branche *R.C. automobile* affiche un solde technique brut en recul par rapport à l'année précédente, qui s'établit en 2010 à 22,24 millions d'euros, en baisse de quelque 8,99 millions d'euros après la légère chute marquée en 2009 de 1 million d'euros. Le ratio solde technique brut/primes acquises redescend même à 12,82%, contre 19,75% en 2009. Cette baisse du résultat technique s'explique par la hausse spectaculaire de 25,82% des frais d'acquisition principalement sur les affaires étrangères, combinée par une baisse du poste des produits financiers réalisés de 13,01%. Le ratio sinistres/primes se trouve ainsi en légère augmentation à 74,52%, contre 72,30% en 2009. En effet, l'augmentation de la charge sinistres (+13,09% par rapport à 2009) est supérieure à celle des primes acquises (+9,71% par rapport à 2009).

La branche de la *responsabilité civile des véhicules maritimes* réalise en 2010 un encaissement de 311,24 millions d'euros, qui est en recul de 27,90% par rapport à l'exercice précédent qui affichait déjà un recul de 13,77%. Cette chute, à première vue importante de l'encaissement, s'explique essentiellement par la comptabilisation du transfert de la provision pour primes non acquises, soldée par des primes émises négatives d'un important acteur du secteur

maritime en 2010. En ne tenant pas compte de cette opération, les primes émises ne reculent cependant que de 0,96% par rapport à 2009. Principalement à cause de l'absorption de cet acteur, les postes des primes acquises et de la charge sinistres ont diminué de respectivement 14,56% et 24,96% en 2010. Il en résulte que le ratio charge sinistres/primes acquises de cette branche diminue de 91,39% en 2009 à 80,27% en 2010. L'amélioration du ratio charges sinistres/primes acquises, combinée au recul du poste des frais d'acquisition de 36,47% par rapport à 2009, conduit à un résultat technique largement supérieur à celui de 2009 (45,38 millions d'euros contre 5,21 millions d'euros). Après réassurance s'affiche un solde technique net positif de 19,58 millions d'euros en hausse de 8,44 millions d'euros par rapport aux 11,15 millions d'euros enregistrés en 2009.

Après la diminution de son encaissement observée en 2009 (-5,06%), la branche de la *R.C. générale* voit en 2010 son encaissement légèrement augmenter de 3,04% par rapport à 2009. La charge sinistres connaît une croissance de 306,55% par rapport à 2009, surtout à cause des affaires étrangères. Ainsi, le ratio sinistres/primes remonte du creux de 30,64% atteint en 2009 à 130,86% en 2010, sans pour autant atteindre le pic de 147,45% de 2008. Cette détérioration de la sinistralité explique très largement la baisse de 257,75 millions d'euros du résultat technique brut. La baisse des résultats affecte dans une moindre mesure, la *responsabilité civile familiale* avec un solde brut de 1,97 million d'euros en 2010, contre 3,55 millions en 2009, mais surtout l'autre sous-branche *RC générale – autres RC* qui enregistre un solde brut redevenu négatif de -88,78 millions d'euros, contre +167,39 millions d'euros en 2009. Le solde de la réassurance cédée de 55,67 millions d'euros

atténue le résultat technique brut négatif de -86,81 millions d'euros, de sorte que le résultat technique net s'établit à -31,14 millions d'euros.

La branche *caution* occupe la 2^e place en termes d'encaissement avec un chiffre d'affaires de 314,33 millions d'euros en augmentation de 55,70% par rapport à 2009. Cette activité a ainsi pu renouer avec la croissance vigoureuse observée depuis plusieurs années avec des brèves interruptions en 2007 et 2009, et réalisée essentiellement à l'étranger, avec des taux de croissance des primes acquises en moyenne de plus de 60%. Les chiffres de l'année 2010 sont difficilement comparables à ceux de l'année 2009 en raison notamment d'un changement de méthode comptable opéré par un des acteurs dans cette branche en 2009. Un montant important a par ailleurs été extourné des autres provisions techniques dont la variation est de -117,74 millions d'euros. Ainsi, l'assurance *caution* accuse en 2010 un solde technique en brut de réassurance largement bénéficiaire de 167,73 millions d'euros, contre -202,55 millions d'euros en 2009. Après réassurance cédée, la branche *caution* clôture l'année 2010 avec un gain technique net de 19,22 millions d'euros.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.12

Branche casco automobile - évolution historique

montants absolus (en milliers d'euros)

Branche	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	177.614	189.212	198.757	222.491
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	2.596	2.212	209	2.596
Primes acquises	175.019	187.000	198.548	219.895
Produits financiers	6.137	1.210	6.073	5.363
Autres produits techniques	6.360	6.841	7.728	8.943
<i>Sinistres réglés</i>	128.007	131.079	149.261	163.165
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	6.631	1.141	1.867	12.990
Charge sinistres	134.638	132.220	151.128	176.156
Frais d'acquisition	32.408	35.697	37.717	44.022
Frais d'administration	11.053	12.321	12.898	13.406
Variation des autres postes de provisions	-45	-55	-56	-54
Autres charges techniques	330	505	480	286
Résultat technique en brut de réassurance	9.132	14.362	10.183	387
Solde de réassurance cédée	6.157	-5.354	-4.042	5.496
Résultat technique net	15.289	9.008	6.141	5.883

Tableau 3.13

Branche casco automobile - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	6,85%	6,18%	10,75%
Charge sinistres	-1,80%	14,30%	16,56%
Frais d'acquisition	10,15%	5,66%	16,72%
Frais d'administration	11,48%	4,68%	3,94%

Tableau 3.14

Branche casco automobile - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	76,93%	70,71%	76,12%	80,11%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	33,67%	32,77%	31,30%	29,13%
Frais d'acquisition/primes acquises	18,52%	19,09%	19,00%	20,02%
Frais d'administration/primes acquises	6,32%	6,59%	6,50%	6,10%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	24,83%	25,68%	25,49%	26,12%
Solde technique brut/primes acquises	5,22%	7,68%	5,13%	0,18%

Tableau 3.15

Branche incendie - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	140.944	224.771	251.123	274.022
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	2.605	-21.838	-3.935	7.664
Primes acquises	138.338	246.609	255.058	266.358
Produits financiers	5.234	3.828	5.543	9.430
Autres produits techniques	1.769	7.382	3.402	2.795
<i>Sinistres réglés</i>	66.201	315.420	154.354	100.248
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	6.755	-233.692	-88.895	92.220
Charge sinistres	72.956	81.728	65.459	192.468
Frais d'acquisition	22.519	28.771	33.716	35.597
Frais d'administration	7.086	12.072	12.313	10.996
Variation des autres postes de provisions	551	-42	1.681	-175
Autres charges techniques	3.932	2.591	4.057	1.792
Résultat technique en brut de réassurance	38.297	132.698	146.777	37.906
Solde de réassurance cédée	-26.310	-96.998	-98.147	-48.154
Résultat technique net	11.987	35.701	48.630	-10.248

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.16

Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	78,26%	3,43%	4,43%
Charge sinistres	12,02%	-19,91%	194,03%
Frais d'acquisition	27,76%	17,19%	5,58%
Frais d'administration	70,37%	1,99%	-10,70%

Tableau 3.17

Branche incendie - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	52,74%	33,14%	25,66%	72,26%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	28,32%	58,23%	50,55%	49,12%
Frais d'acquisition/primes acquises	16,28%	11,67%	13,22%	13,36%
Frais d'administration/primes acquises	5,12%	4,90%	4,83%	4,13%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	21,40%	16,56%	18,05%	17,49%
Solde technique brut/primes acquises	27,68%	53,81%	57,55%	14,23%

Tableau 3.18

Branche autres dommages aux biens - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	111.799	121.741	108.623	128.851
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	5.867	2.624	-5.872	3.934
Primes acquises	105.932	119.117	114.495	124.917
Produits financiers	5.390	2.321	5.199	5.206
Autres produits techniques	976	1.282	1.390	1.614
<i>Sinistres réglés</i>	34.576	36.393	40.054	51.677
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	13.811	23.933	-11.217	-8.839
Charge sinistres	48.387	60.326	28.836	42.837
Frais d'acquisition	15.362	17.271	17.638	17.739
Frais d'administration	6.973	7.208	7.151	7.261
Variation des autres postes de provisions	-280	-180	-69	-72
Autres charges techniques	570	614	507	1.033
Résultat technique en brut de réassurance	41.285	37.479	67.020	62.940
Solde de réassurance cédée	-33.199	-27.217	-59.152	-41.595
Résultat technique net	8.086	10.262	7.868	21.344

Tableau 3.19

Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	12,45%	-3,88%	9,10%
Charge sinistres	24,68%	-52,20%	48,55%
Frais d'acquisition	12,43%	2,13%	0,57%
Frais d'administration	3,37%	-0,80%	1,54%

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.20

Branche autres dommages aux biens - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	45,68%	50,64%	25,19%	34,29%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	42,70%	45,65%	45,76%	41,63%
Frais d'acquisition/primes acquises	14,50%	14,50%	15,41%	14,20%
Frais d'administration/primes acquises	6,58%	6,05%	6,25%	5,81%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	21,08%	20,55%	21,65%	20,01%
Solde technique brut/primes acquises	38,97%	31,46%	58,54%	50,38%

Tableau 3.21

Branche RC automobile - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	150.057	156.296	156.894	175.043
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	891	-1.945	-1.211	1.583
Primes acquises	149.166	158.241	158.105	173.460
Produits financiers	28.373	3.970	24.378	21.206
Autres produits techniques	928	795	777	728
<i>Sinistres réglés</i>	96.686	102.177	107.832	119.323
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	-1.866	-6.492	6.477	9.945
Charge sinistres	94.820	95.684	114.309	129.267
Frais d'acquisition	23.963	25.154	26.755	33.665
Frais d'administration	9.424	10.065	9.873	10.279
Variation des autres postes de provisions	213	-532	570	-503
Autres charges techniques	355	405	523	446
Résultat technique en brut de réassurance	49.692	32.231	31.230	22.240
Solde de réassurance cédée	-16.873	-15.517	-13.265	-15.770
Résultat technique net	32.819	16.714	17.965	6.471

Tableau 3.22

Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	6,08%	-0,09%	9,71%
Charge sinistres	0,91%	19,46%	13,09%
Frais d'acquisition	4,97%	6,37%	25,82%
Frais d'administration	6,81%	-1,91%	4,11%

Tableau 3.23

Branche RC automobile - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	63,57%	60,47%	72,30%	74,52%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	31,95%	29,43%	28,54%	26,49%
Frais d'acquisition/primes acquises	16,06%	15,90%	16,92%	19,41%
Frais d'administration/primes acquises	6,32%	6,36%	6,24%	5,93%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	22,38%	22,26%	23,17%	25,33%
Solde technique brut/primes acquises	33,31%	20,37%	19,75%	12,82%

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.24

Branche RC maritime - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	334.591	500.616	431.701	311.236
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	6.799	4.654	21.442	-39.275
Primes acquises	327.792	495.962	410.259	350.511
Produits financiers	47.138	-38.206	50.710	40.663
Autres produits techniques	0	0	0	0
<i>Sinistres réglés</i>	280.110	334.304	324.121	360.036
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	95.393	37.901	50.804	-78.697
Charge sinistres	375.504	372.205	374.925	281.339
Frais d'acquisition	38.393	53.676	57.255	36.373
Frais d'administration	23.576	24.131	23.581	22.247
Variation des autres postes de provisions	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	5.834
Résultat technique en brut de réassurance	-62.543	7.745	5.208	45.382
Solde de réassurance cédée	51.863	33.036	5.937	-25.799
Résultat technique net	-10.679	40.781	11.145	19.582

Tableau 3.25

Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	51,30%	-17,28%	-14,56%
Charge sinistres	-0,88%	0,73%	-24,96%
Frais d'acquisition	39,81%	6,67%	-36,47%
Frais d'administration	2,35%	-2,28%	-5,66%

Tableau 3.26

Branche RC maritime - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	114,56%	75,05%	91,39%	80,27%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	8,45%	6,93%	12,80%	6,12%
Frais d'acquisition/primes acquises	11,71%	10,82%	13,96%	10,38%
Frais d'administration/primes acquises	7,19%	4,87%	5,75%	6,35%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	18,91%	15,69%	19,70%	16,72%
Solde technique brut/primes acquises	-19,08%	1,56%	1,27%	12,95%

Tableau 3.27

Branche RC générale - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	89.598	263.107	249.785	257.385
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	-2.467	-9.810	-6.820	13.086
Primes acquises	92.065	272.917	256.604	244.299
Produits financiers	11.188	5.297	13.031	18.784
Autres produits techniques	444	2.014	953	2.104
<i>Sinistres réglés</i>	26.412	554.233	204.641	117.729
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	12.800	-151.822	-126.009	201.949
Charge sinistres	39.212	402.412	78.632	319.678
Frais d'acquisition	11.988	23.745	23.898	23.929
Frais d'administration	4.381	7.653	10.456	8.861
Variation des autres postes de provisions	-564	-7.326	-13.925	-540
Autres charges techniques	250	464	593	73
Résultat technique en brut de réassurance	48.430	-146.721	170.935	-86.814
Solde de réassurance cédée	-26.557	99.228	26.430	55.670
Résultat technique net	21.873	-47.493	197.365	-31.144

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.28

Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	196,44%	-5,98	-4,80%
Charge sinistres	926,24%	-80,46	306,55%
Frais d'acquisition	98,07%	0,64	0,13%
Frais d'administration	74,67%	36,63	-15,26%

Tableau 3.29

Branche RC générale - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	42,59%	147,45%	30,64%	130,86%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	30,88%	41,83%	41,32%	45,20%
Frais d'acquisition/primes acquises	13,02%	8,70%	9,31%	9,80%
Frais d'administration/primes acquises	4,76%	2,80%	4,07%	3,63%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	17,78%	11,50%	13,39%	13,42%
Solde technique brut/primes acquises	52,60%	-53,76%	66,61%	-35,54%

Tableau 3.30

Branche assurance caution - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
<i>Primes émises</i>	196.984	297.163	201.883	314.333
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	140.437	180.402	-680.187	43.669
Primes acquises	56.546	116.761	882.070	270.664
Produits financiers	15.102	10.438	21.090	26.698
Autres produits techniques	2.169	3.051	1.923	2.217
<i>Sinistres réglés</i>	5.842	-5.887	49.702	35.184
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	29.962	88.177	442.463	142.764
Charge sinistres	35.804	82.289	492.165	177.947
Frais d'acquisition	16.169	28.554	243.414	67.800
Frais d'administration	1.075	1.826	2.991	3.818
Variation des autres postes de provisions	9.984	11.640	369.066	-117.740
Autres charges techniques	9	5.767	1	26
Résultat technique en brut de réassurance	10.777	174	-202.552	167.727
Solde de réassurance cédée	-3.579	11.136	135.175	-148.509
Résultat technique net	7.198	11.311	-67.377	19.218

Tableau 3.31

Branche assurance caution - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes acquises	106,49%	655,45%	-69,31%
Charge sinistres	129,83%	498,09%	-63,84%
Frais d'acquisition	76,60%	752,47%	-72,15%
Frais d'administration	69,85%	63,81%	27,64%

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Tableau 3.32

Branche assurance caution - ratios

	2007	2008	2009	2010
Charge sinistres/primes acquises	63,32%	70,48%	55,80%	65,74%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	288,16%	252,78%	35,16%	36,47%
Frais d'acquisition/primes acquises	28,59%	24,45%	27,60%	25,05%
Frais d'administration/primes acquises	1,90%	1,56%	0,34%	1,41%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	30,49%	26,02%	27,93%	26,46%
Solde technique brut/primes acquises	19,06%	0,15%	-22,96%	61,97%

4. L'ASSURANCE-VIE EN 2010

Partant d'un niveau déjà exceptionnellement élevé atteint en 2009, la place de l'assurance-vie luxembourgeoise a encore renforcé sa position en 2010. Avec une croissance de leur encaissement atteignant 24,92%, les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg ont réalisé une excellente performance qui se démarque nettement de la progression plutôt modeste de 2,8% annoncée pour l'ensemble de l'assurance-vie européenne dans une publication récente du groupe Swiss Re.

L'évolution positive doit pourtant être appréciée avec prudence.

Elle est en effet imputable pour la majeure partie au dynamisme du seul marché belge où les activités de souscription des assureurs luxembourgeois ont presque doublé, alors que l'encaissement pour l'ensemble des autres marchés n'a progressé que de 5,60%. L'envolée des primes en Belgique s'explique quant à elle par la perspective d'une adoption – qui apparaissait imminente en 2010 – d'une nouvelle directive européenne sur la fiscalité de l'épargne incluant les produits d'assurance-vie souscrits après le 1er juillet 2010. Plus que dans d'autres pays, les intermédiaires belges semblent avoir su utiliser avec succès la proposition de directive comme argument de vente.

L'étude des évolutions intra-annuelles du chiffre d'affaires semble ensuite indiquer qu'après l'apogée atteint vers le milieu de 2010, il faille s'attendre à un ralentissement des affaires en 2011. Après les trois premiers trimestres en croissance de respectivement 113,60%, 130,16% et 115,09%, le quatrième trimestre, traditionnellement le plus important, a connu en effet un recul important de 41,70% par rapport à la même période de 2009.

L'augmentation importante de l'encaissement fait suite à une croissance plus marquée encore de 65,69% des primes en 2009. Pour l'ensemble de l'exercice 2010, l'encaissement atteint 22,38 milliards d'euros, alors que le cap des 10 milliards n'avait été franchi pour la première fois qu'en 2006.

La somme des bilans des compagnies d'assurances-vie de droit luxembourgeois progresse une nouvelle fois de 27,64% au cours de l'exercice 2010. Les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont quant à elles augmenté de 28,57%. Pour 2009, les deux grandeurs précitées étaient respectivement de 32,38% et 32,97%.

Quant aux résultats de l'assurance-vie, ceux-ci ont continué à s'améliorer, les bénéficiaires progressant de 14,66% à 125,23 millions d'euros en 2010, contre 109,22 millions en 2009.

La progression globale des activités en 2010 masque des évolutions de l'encaissement très variables d'une compagnie à l'autre. Si une faible majorité des entreprises a vu son encaissement progresser, le contraire a pu être constaté pour environ 40% des compagnies. Les principales gagnantes de 2010 ont été les entreprises déjà présentes sur le marché belge et ayant su y exploiter l'engouement pour les produits d'assurance-vie luxembourgeois, alors que les entreprises essentiellement tournées vers le marché italien étaient confrontées à plus de difficultés. Au delà de ces deux facteurs importants, il semble que ce soit un mélange de facteurs internes et externes qui est à l'origine des évolutions individuelles.

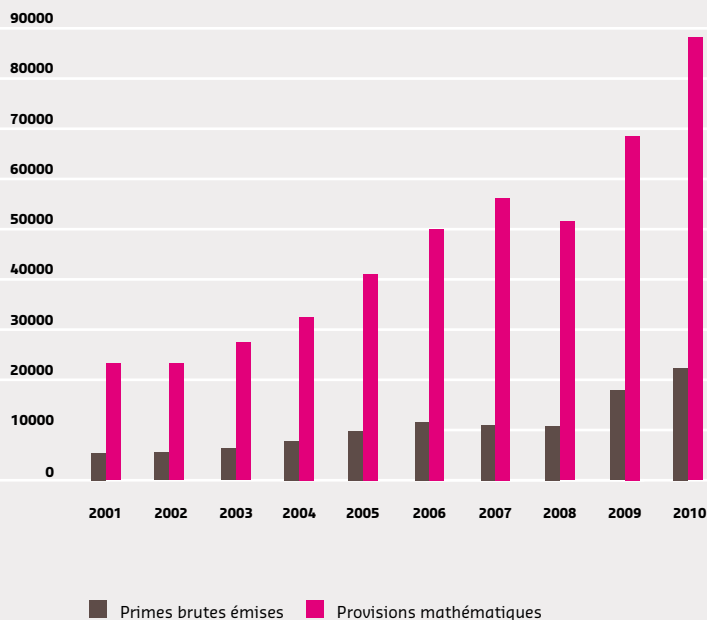
Pour ce qui concerne la concentration des activités vie par rapport au nombre d'opérateurs,

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 4.1

Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)



celle-ci s'est de nouveau atténuée en 2010: les huit premiers assureurs de la place comptabilisent ainsi 60% de l'encaissement total, alors que ce seuil avait été atteint en 2009 par les sept premiers acteurs. Dix-neuf assureurs se retrouvent en 2010 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit deux de plus qu'en 2009.

Le tableau 4.1 fournit quelques autres chiffres clés de l'assurance-vie pour la période de 2007 à 2010.

Avec 6,92 milliards d'euros, les prestations augmentent de 24,22% par rapport à 2009 et ne représentent que 30,90% de l'encaissement. Ce taux est sensiblement le même que celui ob-

servé en 2009. Ramenées aux provisions mathématiques, les prestations sont par contre en diminution, le ratio correspondant passant de 9,26% en 2009 à seulement 8,82% en 2010.

L'excédent technique en brut de réassurance cédée passe de 196,56 millions en 2009 à 210,27 millions d'euros en 2010. Cette amélioration globale des résultats affecte de manière différente les opérations luxembourgeoises et celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg, le solde technique brut décroît de près de 21,63% en passant du niveau exceptionnel de 75,52 millions d'euros atteint en 2009 à celui de 59,19 millions en 2010. Avec un taux de progression de 24,82%, la croissance du résultat

Tableau 4.1

Assurance-vie: évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Primes émises	10.988.987	10.814.850	17.918.721	22.384.918
Produits financiers	1.058.735	-8.713.280	5.514.306	5.120.865
Autres produits techniques	78.561	88.637	101.226	110.624
Prestations	4.962.698	5.939.133	5.568.531	6.917.366
Variation des provisions techniques	6.166.511	-4.671.744	16.997.470	19.624.301
Frais d'acquisition imputés	563.338	529.544	486.483	551.779
Frais d'administration	219.174	229.203	254.832	272.763
Autres charges techniques	33.061	33.836	30.378	39.933
Résultat technique en brut de réassurance	181.503	130.236	196.559	210.265
Produits financiers sur fonds propres	52.297	832	48.206	27.426
Résultat de réassurance cédée	-32.761	-79.768	-111.374	-79.951
Résultat technique net	201.039	51.301	133.392	157.740
Produits non techniques	39.268	29.798	28.186	30.905
Charges non techniques	38.641	22.461	13.296	13.854
Impôts	47.542	29.394	39.061	49.565
Résultat de l'exercice	154.124	29.243	109.220	125.227

des opérations réalisées en libre prestation de services place celui-ci au meilleur niveau jamais atteint: le résultat positif passe de 121,04 millions d'euros en 2009 à 151,08 millions d'euros en 2010.

Les explications de ces évolutions divergentes semblent résider avant tout dans la structure des produits commercialisés. Pour les affaires luxembourgeoises où les produits à taux garantis prédominent encore largement, la dégradation n'est pas pour surprendre. En effet, alors que les assureurs ont tenté de maintenir le niveau de revalorisation des contrats à un niveau comparable à celui de 2009, les revenus financiers ont fortement chuté dans la mesure où les actifs de

couverture affectés à ces contrats sont majoritairement des actifs de type obligataire qui ont fait l'objet de corrections de valeur face aux doutes entourant certains débiteurs. Pour les opérations internationales, où les contrats en unités de compte constituent l'essentiel de l'encaissement, les revenus des assureurs proviennent presque exclusivement des marges sur charge-ments. La compression du taux des frais d'acquisition et surtout des frais de gestion expliquent ainsi l'augmentation du solde technique.

L'amélioration du résultat technique en brut de réassurance se retrouve presque sans changement au niveau des résultats globaux: le solde positif dégagé par l'assurance-vie passe en effet

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

de 109,22 millions en 2009 à 125,23 millions en 2010.

Le solde de réassurance cédée s'est redressé: son coût net passe de 111,37 millions d'euros en 2009 à 79,95 millions en 2010. L'explication doit être recherchée pour l'essentiel dans l'amortissement des frais d'acquisition avancés par les réassureurs en application de contrats de réassurance financière conclus par quelques compagnies importantes. En raison de la poursuite de la croissance des activités, il a été plus fait recours à cette technique de sorte que l'octroi de nouvelles avances au titre des souscriptions de 2010 a plus que compensé les amortissements sur contrats en stock.

L'amélioration du solde de réassurance a toutefois été effacée en majeure partie par le recul de quelque 20 millions d'euros des revenus sur fonds propres. Ici encore des corrections de valeurs, notamment sur actifs obligataires, en sont l'explication.

Les produits et charges non techniques se retrouvent à des niveaux sensiblement égaux à ceux de 2009, les produits augmentant cependant légèrement.

Enfin le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à 49,56 millions d'euros, en augmentation de 26,89% par rapport à 2009, et dépasse le niveau d'avant crise, atteint en 2007, avec 47,54 millions d'euros.

Malgré la croissance des bénéfices en chiffres absolus, la rentabilité après impôts sur fonds propres ne s'améliore pas et recule même de 8,39% en 2009 à 8,03% en 2010. L'explication doit être recherchée dans la recapitalisation

d'un certain nombre d'entreprises, notamment de celles vendant des produits à taux garantis qui sont soumis à des exigences de solvabilité élevées. Comme en 2009 on reste loin du niveau de rentabilité de 15,02% atteint en 2007.

Comme pour l'assurance non vie, les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock a fondu en 2010 de 71,66 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la diminution des plus-values s'élève à 53,56 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2009 affichait un bénéfice de 338,54 millions d'euros, avec une croissance du stock de plus-values enregistré au cours de cet exercice s'établissant à 229,32 millions d'euros. La prise en compte des plus et moins-values latentes tourne dès lors en son contraire l'amélioration purement comptable des résultats en 2010.

Il convient de signaler que la décroissance en 2009 du stock de plus-values non réalisées est imputable à concurrence de 98,51 millions d'euros aux moins-values enregistrées sur les portefeuilles en obligations (hors actifs détenus au titre des contrats en unités de compte), alors les portefeuilles en actions et autres actifs connaissent au contraire une croissance de leur stock de plus-values non réalisées de 26,85 millions d'euros. Malgré la réduction précitée, les portefeuilles obligataires recèlent encore des plus-values latentes de 212,05 millions d'euros à la fin de 2010. Dans la mesure où les obligations sont généralement destinées à rester jusqu'à

Tableau 4.2

Assurance-vie: détail des opérations de 2010

(en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	1.363.929	21.020.990	22.384.918
Produits financiers	255.225	4.865.640	5.120.865
Autres produits	3.436	107.188	110.624
Prestations	333.627	6.583.739	6.917.366
Variation des provisions techniques	1.164.094	18.460.207	19.624.301
Frais d'acquisition	34.504	517.275	551.779
Frais d'administration	30.679	242.083	272.763
Autres charges d'exploitation	498	39.435	39.933
Résultat technique	59.187	151.079	210.265
Produits financiers sur fonds propres			27.426
Résultat de réassurance cédée			-79.951
Résultat technique net			157.740
Produits non techniques			30.905
Charges non techniques			13.854
Impôts			49.565
Résultat de l'exercice			125.227

leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus et moins-values correspondantes ne risquent guère d'être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel. Une analyse extrabilantaire réalisée par le Commissariat aux Assurances au moyen de stress tests montre que les pertes de valeur enregistrées par les portefeuilles obligataires sont en réalité compensées par une diminution de la valeur actuarielle des engagements des assureurs.

Comme suite à la stabilité relative des marchés boursiers et à une reprise prudente des investissements dans les marchés des actions, les

plus-values au titre de cette catégorie d'actifs représentent de nouveau un montant de 81,62 millions d'euros, contre 47,43 millions d'euros un an auparavant.

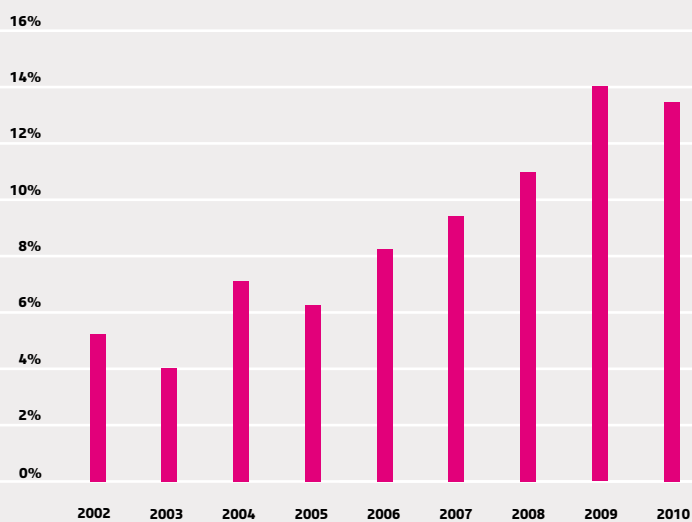
Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national: sur un encaissement global de 22,38 milliards d'euros, 21,02 milliards, soit 93,91% du total, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. Ce pourcentage est sensiblement égal à celui de 93,72% atteint en 2009.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 4.2

Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières



Les activités transfrontalières ne se traduisent pas uniquement par des contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales à l'étranger, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 21 succursales existant au cours de 2010, 19 ont été actives. En valeur absolue, les primes correspondantes s'élèvent à 2.829,88 millions d'euros et ont progressé de 20,18% par rapport à 2009, même si, comme l'illustre le diagramme 4.2, leur part relative dans l'encaissement total a diminué à 13,46%.

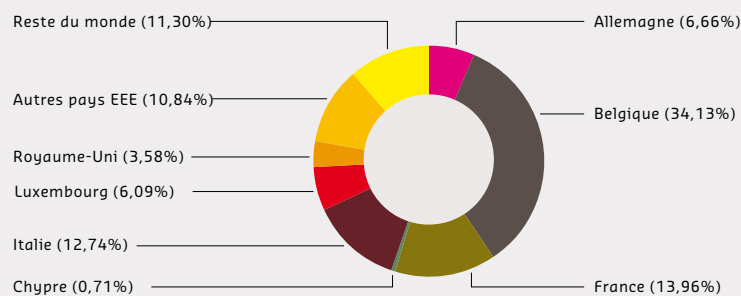
L'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois passe de 1.124,67 millions d'euros en 2009 à 1.363,93 millions en 2010. Cette progression importante résulte, tout comme les années précédentes, de quelques affaires exceptionnelles où des fonds d'investissements spécialisés de droit luxembourgeois ont investi dans des contrats d'assurance avec des primes uniques importantes. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscale favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 66,90 millions d'euros, en progression de près de 8,92% par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 4.3

Assurance-vie: évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en EUR)
Contrats à primes périodiques	115.529	106.861	837.609	1.417
Contrats à primes uniques ou libres	395.952	318.535	1.569.126	53.438
Total des contrats	511.481	425.396	2.406.735	18.115

Diagramme 4.3

Primes d'assurance-vie émises en 2010 par pays de l'engagement

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé, comme par exemple en 1999, en 2002 et en 2008. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on

constate que sur la période de 2005 à 2010, la croissance moyenne annuelle a été de 22,72%.

Le tableau 4.3 relatif au nombre de contrats montre que le nombre de contrats en cours à la fin de 2010 ne progresse plus que légèrement pour s'établir à 2,41 millions d'unités; le seuil du million avait été franchi en 2005 seulement. La cause de l'envolée du passé doit être recherchée dans le développement de la part de plusieurs entités luxembourgeoises d'une activité de souscription de contrats d'assurance emprun-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 4.4

Assurance-vie: primes par pays d'engagement
(en milliers d'euros)

Pays	2007	2008	2009	2010
Luxembourg	548.835	1.193.617	1.124.672	1.363.929
Allemagne	2.144.269	1.820.055	1.096.317	1.490.214
Belgique	2.278.524	1.809.748	3.955.857	7.640.088
Chypre	226	2.779	533.405	158.329
Espagne	971.278	545.255	367.461	734.743
Finlande	127.935	113.200	162.980	282.138
France	2.279.694	2.260.131	3.359.087	3.124.742
Italie	1.235.179	1.062.254	3.615.479	2.851.178
Pays-Bas	22.845	29.992	162.195	117.362
Pologne	3.239	43.574	299.505	417.555
Royaume-Uni	424.607	684.793	757.066	800.289
Suède	226.670	285.409	309.338	410.649
Autres pays de l'Espace économique européen	123.750	83.118	266.988	463.843
Pays hors Espace économique européen	601.937	880.926	1.908.370	2.529.858
Total	10.988.987	10.814.850	17.918.721	22.384.918

teurs étrangers liés à des prêts à la consommation. Tant le nombre des nouvelles souscriptions que celui des maturités et rachats avaient de ce fait littéralement explosé en 2009. Cette évolution semble être venue à son terme et le nombre des souscriptions nouvelles est en baisse de 681.802 unités par rapport à 2009. La baisse est compensée en partie par celle des maturités et rachats qui diminuent de 365.891 unités.

Les contrats à primes uniques prédominent – et ce très largement – tant pour ce qui concerne les nouvelles souscriptions qu'en termes de stock de contrats à la fin de l'exercice. En termes globaux, l'encaissement réalisé au titre des contrats à prime unique augmente de 26,63%. Il continue de représenter l'essentiel de l'activité avec 94,69% du total de l'encaissement, ce pourcentage étant en légère progression par rapport à celui de 93,09% atteint en 2009. Les primes périodiques – qui avaient longtemps crû de fa-

çon régulière et qui sont l'apanage notamment du marché allemand – continuent par contre à décroître de 4,31% en 2010 comme suite aux incertitudes persistantes sur ce marché.

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité de souscription des entreprises d'assurances-vie luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Par rapport aux exercices précédents, les chiffres de 2010 témoignent de la poursuite de la réorientation des activités de souscription entamée en 2009, réorientation qui de par son ampleur est comparable à celle qui s'est imposée en 2006 comme suite à l'introduction en Belgique d'une nouvelle législation fiscale défavorable aux produits d'assurance-vie. Après avoir plus que doublé avec un taux de progression de 118,59% en 2009, l'encaissement réalisé en 2010 en Belgique progresse de nouveau de 93,13% et repré-

sente 34,13% du total des primes émises. Sa part de marché actuelle est en nette croissance par rapport à celle de 16,73% encore enregistrée en 2008. La Belgique confirme ainsi son statut – perdu entre 2007 et 2008 – de premier marché de l'assurance-vie luxembourgeoise. La France remonte de la troisième à la deuxième place bien que sa part de marché régresse de 18,75% à 13,96% avec une décroissance des primes en valeur absolue de 6,98%. Cet avancement est dû à la relégation de l'Italie de la seconde à la troisième place, l'encaissement réalisé ne représentant plus que 12,74% du total contre 20,18% un an auparavant. L'essoufflement du marché italien s'explique par le fait que les primes de 2009 sont provenues en grande partie des capitaux régularisés dans le cadre d'une loi d'amnistie fiscale. Après avoir atteint un haut niveau en 2006 et 2007, puis spectaculairement baissé en 2008 et en 2009, le marché allemand retrouve des couleurs avec une progression de l'encaissement de 35,93%; il intervient pour 6,66% dans le total des primes.

Malgré son maintien à haut niveau en chiffres absolus, le marché luxembourgeois recule de la quatrième à la cinquième position et représente 6,09% de l'encaissement. Des croissances très importantes de 99,95% et de 73,11% méritent d'être signalées pour l'Espagne et la Finlande.

À noter enfin la poursuite voire l'accélération des activités en dehors de l'Espace économique européen qui représentent 11,30% de l'encaissement de 2010, contre 10,65% au cours de l'exercice précédent. Ces marchés présentent des opportunités variables d'une année sur l'autre et la croissance remarquable de 2010 permet de dépasser nettement le précédent niveau record de 2009.

Si, au niveau du secteur dans son ensemble, la diversification géographique marque un recul comme suite à la dépendance retrouvée par rapport au marché belge, elle régresse également au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 46 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2010, 25 d'entre elles, soit plus de 54%, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. Ce chiffre est supérieur à celui de 51% constaté en 2009. On doit aussi noter la stagnation du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché: leur nombre s'élève à 16 sociétés, soit 35% du total, dont 3 sociétés opérant exclusivement sur le marché luxembourgeois.

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2010 ventilés par branche d'assurances, en brut et en net de réassurance cédée.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissement représente 66,46% de l'ensemble des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissement avec 29,68% de l'encaissement. Cette dernière branche a connu en 2010 une croissance importante de 39,45% – après des progressions de 99,81% et de 71,38% déjà enregistrées en 2009 et en 2008 – alors que les primes des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement n'ont augmenté que de 17,68%. Ces progressions parallèles s'opèrent en fait sur des marchés bien distincts, celle de la branche vie non liée à des fonds d'investissement provenant essentiellement du marché belge en 2010.

L'encaissement de la branche de la gestion des fonds collectifs de retraite a reculé de 87,56% en 2010 après avoir été multiplié par vingt au cours de l'exercice précédent: ce mouvement erratique

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

est dû à l'entrée sur le marché en 2009 d'un nouveau fonds de pension qui après avoir bénéficié au cours de cet exercice de transferts importants d'engagements de pension préexistants, poursuit désormais une activité plus régulière.

Les tableaux 4.5 et 4.6 enseignent enfin que mise à part la branche, d'importance secondaire, de la réassurance acceptée, toutes les branches de l'assurance-vie ont été bénéficiaires en 2010 en brut de réassurance cédée. Malgré une croissance de son résultat brut de 58,36%, l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement ne retrouve pas son rôle de principal contributeur au résultat brut global perdu depuis 2007; ce rôle continue d'être détenu par l'assurance-vie classique qui accuse pourtant une baisse de ses résultats de 15,81% par rapport à 2009. Des bénéfices substantiels, récurrents et plus ou moins stables ne sont toutefois dégagés que dans cette dernière forme d'assurance-vie, dont les résultats bruts correspondants passent de 140,70 millions d'euros en 2009 à 118,47 millions en 2010. Tant dans l'assurance-vie classique que dans celle en unités de compte, une part substantielle des bénéfices bruts de l'assurance-vie classique est cédée aux réassureurs, le résultat de l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement étant impacté de manière importante par le remboursement des avances de commissions financées grâce à des traités de réassurance financière.

Tableau 4.5

Assurance-vie: détail des opérations de 2010 en brut de réassurance cédée
(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	6.644.339	600.410	693.981	17.387	2.028,322
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	310	4.114	296	0	458
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	14.876.536	1.070.485	4.351.386	93.115	4.753.945
4. Opérations de capitalisation	711.671	38.871	53.324	1	122.159
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	11.292	0	18.369	121	10.927
6. Réassurance acceptée	140.771	0	3.510	0	1.555
Total	22.384.918	1.713.881	5.120.865	110.624	6.917.366

Tableau 4.6

Assurance-vie: détail des opérations de 2010 en net de réassurance cédée
(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	1.760.678	519.122	352.571	6.727	772.118
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	310	4.114	296	0	458
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	14.707.031	1.070.485	4.310.816	135.834	3.890.157
4. Opérations de capitalisation	3.387	30.432	24.561	1	44.451
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	11.237	0	18.369	121	10.927
6. Réassurance acceptée	129.681	0	3.510	0	750
Total	16.612.324	1.624.153	4.710.123	142.684	4.718.861

* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
551.037	4.960.203	2.072	218.792	69.888	7.337	118.465
0	3.988	8	14	22	0	229
1.117.429	13.859.194	5.510	328.946	193.868	32.588	100.043
45.414	625.782	94	3.326	5.512	3	1.576
0	18.208	0	198	335	5	110
0	149.241	0	504	3.137	0	-10.157
1.713.881	19.616.617	7.684	551.779	272.763	39.933	210.265

Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
503.548	1.043.866	-178	164.216	69.888	8.544	77.095
0	3.988	8	14	22	0	229
1.117.429	14.630.707	5.196	292.643	193.868	33.820	60.347
41.732	-34.100	94	-1.925	5.512	3	2.613
0	18.204	0	198	335	5	59
0	138.841	0	491	3.137	0	-10.028
1.662.709	15.801.506	5.120	455.638	272.763	42.373	130.314

Tableau 4.7

Assurance-vie: provisions par pays d'engagement au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)

Pays	2007	2008	2009	2010
Luxembourg	2.811.865	3.596.576	4.558.790	5.717.009
Allemagne	9.241.467	8.613.679	9.893.858	11.170.103
Belgique	18.926.378	15.769.476	19.615.161	26.349.715
Espagne	3.345.846	3.007.081	3.188.254	3.636.882
Finlande	547.804	491.245	695.714	1.081.910
France	9.134.152	9.068.807	12.106.184	14.985.250
Irlande	12.408	10.022	9.397	16.443
Italie	3.953.258	3.584.972	6.995.913	9.683.240
Pays-Bas	223.060	194.332	324.059	429.640
Royaume-Uni	3.178.380	2.602.601	3.474.472	4.526.632
Suède	1.113.211	908.946	1.288.601	1.633.415
Autres pays de l'Espace économique européen	473.568	406.250	1.353.280	1.735.347
Pays hors Espace économique européen	3.249.794	3.301.070	5.050.577	7.174.789
Total	56.211.191	51.555.058	68.554.260	88.140.376

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2010 un niveau avoisinant les 88,14 milliards d'euros, contre 68,56 milliards en 2009, soit une augmentation de 28,57% par rapport à l'exercice précédent. Il montre également qu'en termes de stocks d'engagements, la Belgique est de loin le principal marché et donc la principale source de revenus des assureurs-vie luxembourgeois.

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2010 en distinguant les opérations réalisées sur le marché luxembourgeois des opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais généraux, on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Ce différentiel s'explique par les caractéristiques propres aux produits vendus en régime de libre

prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées: il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. En ce qui concerne les frais d'acquisition, c'est-à-dire les commissions d'intermédiation et les frais internes de souscription, l'écart entre affaires luxembourgeoises et contrats souscrits en régime de libre prestation de services a quasiment disparu, notamment comme suite aux affaires exceptionnelles signalées plus haut pour le marché luxembourgeois. Pour les frais d'administration, l'écart demeure significatif. On note même, contrairement aux quatre exercices précédents, un nouvel élargissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services: leur pourcentage par rapport aux provisions techniques baisse certes pour les deux marchés, mais la baisse de 0,61% à 0,59%

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 4.8

Assurance-vie: ratios de l'exercice 2010

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	379,81%	348,41%	350,32%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	2,53%	2,46%	2,46%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,59%	0,33%	0,35%
Rendement/provisions techniques moyennes	4,93%	6,64%	6,53%

est peu importante sur le marché local alors que ce ratio diminue de manière significative de 0,41% à 0,33% pour les affaires internationales.

Ce revirement de tendance est plutôt inattendu: on aurait pu en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg. Il reste à voir si l'exercice 2010 qui montre pour la première fois depuis longtemps une augmentation des écarts entre les deux taux de frais annonce une inversion durable de la tendance ou si l'évolution constatée ne constitue qu'un phénomène sans lendemain, comme c'était déjà le cas en 2003.

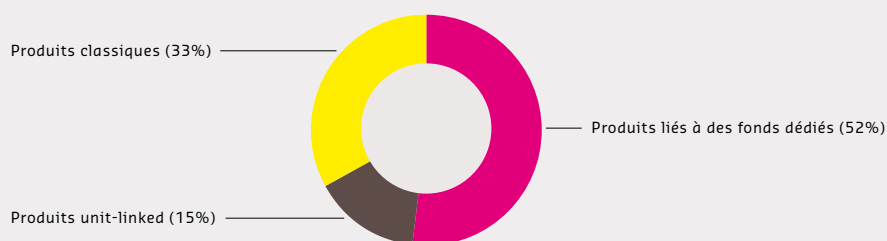
La décroissance des frais d'acquisition tant pour les affaires en libre prestation de services que pour celles du marché luxembourgeois en 2010 est remarquable si on la considère en relation avec les efforts de prospection accrus qu'ont dû déployer les assureurs luxembourgeois dans un contexte toujours difficile.

Le rendement des actifs représentatifs des provisions techniques après déduction des frais de gestion financière s'inscrit en recul par rapport à celui observé en 2009: son taux s'établit à 6,53%

après les valeurs de 9,17% et de -16,14% enregistrées en 2009 et en 2008. Si l'on tient compte qu'après les pertes de 2008, la bonne performance de 2009 englobait une reprise technique importante, le résultat de 2010 est très honorable.

Les mouvements globaux sont largement imputables aux opérations réalisées en dehors du Luxembourg, qui après leur bonne performance de 9,31% de 2009, retrouvent un rendement financier de croisière de 6,64%. Même si la majeure partie des opérations transfrontalières concernent des contrats en unités de compte où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, ceci ne signifie pas automatiquement que celui-ci privilégie systématiquement des placements à fort potentiel de rendement, mais aussi de risques. En fait, plus de 32% des actifs de ces contrats sont constitués d'obligations ou de parts d'organismes de placements collectifs obligataires. Les obligations d'émetteurs privés y prédominent de sorte que les rendements n'ont pas été impactés de manière importante par les abaissements des ratings des émetteurs souverains, alors que la légère diminution des taux a positivement influencé les rendements. Quant aux actions, si l'indice Eurostoxx 50 a baissé de 5,85%, certains indices nationaux comme ceux des bourses allemande ou néerlandaise ont connu des pro-

Diagramme 4.4

Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits

gressions parfois importantes et les marchés sont restés volatiles tout le long de l'année. Une gestion active permettait dès lors de réaliser des rendements satisfaisants et il faut en conclure que les gestionnaires des contrats en unités de compte n'ont pas démerité dans leur ensemble.

Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre également une baisse – quoique plus modérée – des rendements financiers qui passent de 7,22% à 4,93%. L'explication doit être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment des obligations de longue durée, qui leur correspondent, se traduisent par une inertie bien plus grande des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu, les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus et moins-

values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises, notamment le dollar US, ont connu des variations importantes de leur cours en 2010.

Ensuite le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas, le rendement inclut toutes les plus et moins-values non réalisées sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Dans l'assurance classique, l'évaluation des actifs obligataires échappe en particulier aux fluctuations des marchés. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été suivie par l'ensemble du secteur au cours de la période de 2004 à 2007, certains acteurs de la place avaient renoué en 2008 avec les pratiques

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

temporairement adoptées au cours des années 2002 et 2003 en optant pour une approche plus sélective quant à la prise en compte des moins-values non réalisées. La hausse généralisée des cours des actifs financiers depuis 2009 a de nouveau permis de faire coïncider la valeur du marché et la valeur comptable pour les actifs non dévalués en 2008.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

Comme déjà en 2009, la croissance de 42,15% de l'encaissement au titre des contrats classiques a été nettement plus dynamique que celle de 17,97% des primes pour les contrats en unités de compte. La ventilation de l'encaissement entre les différents types de contrats s'en trouve de nouveau affectée. Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 22,38 milliards d'euros de 2010 se répartit pour 32,74% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 67,26% sur les produits en unités de compte. Depuis trois ans, les produits classiques connaissent donc un regain d'intérêt évident, leur part dans l'encaissement total ayant été multipliée par 2,5 depuis 2007. Le mouvement de réorientation s'est toutefois ralenti comme en témoigne non seulement la ventilation des nouvelles primes, mais aussi les arbitrages effectués sur les contrats en portefeuille: le tableau 4.5 montre ainsi que les quelque 600 millions d'euros prélevés sur des supports en unités de compte pour être réinvestis sur des supports à rendement garanti se trou-

vent compensées à hauteur de 551 millions par des arbitrages en sens inverse.

L'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurances-vie vers les produits en unités compte, entamée depuis une dizaine d'années, ne sera donc guère affectée de manière durable par ces évolutions à court terme, encore partiellement explicables par la crise financière. Il convient de rappeler que l'assurance-vie classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996.

La baisse relative des produits en unités de compte en 2010 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public dont la part se stabilise, après deux années de baisse importante, autour de 15% de l'encaissement total et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, dont la part dans l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg régresse à 52%.

En chiffres absolus, la vente de produits adossés à des fonds dédiés augmente en 2010 de 10,26 à 11,66 milliards d'euros, soit une hausse de 13,65%, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public croissent de 35,65% en passant de 2,50 à 3,40 milliards d'euros. Au delà des aléas de la conjoncture, la part importante et croissante sur le moyen terme prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui vise à exploiter les atouts indéniables de la place de Luxembourg en ce domaine et qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par les autres acteurs de la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Tableau 4.9

Assurance-vie: ventilation des frais généraux

	2007	2008	2009	2010
Commissions	443.458	351.139	333.112	400.546
Autres frais d'acquisition	137.516	162.259	162.644	154.846
Frais d'acquisition payés	580.974	513.398	495.756	555.392
Variation des frais d'acquisition reportés	-17.636	16.147	-9.272	-3.613
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	563.338	529.544	486.483	551.779
Frais de gestion financière	23.791	25.013	29.487	35.610
Frais de règlement des sinistres	20.313	19.910	22.718	25.079
Frais d'administration	219.174	229.203	254.832	272.763
Total des frais généraux	826.616	803.670	793.519	885.230

Tableau 4.10

Assurance-vie: évolution historique - variations annuelles moyennes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Primes émises	-1,58%	65,69%	24,92%
Prestations	19,68%	-6,24%	24,22%
Frais d'acquisition imputés	-6,00%	-8,13%	13,42%
Frais d'administration	4,58%	11,18%	7,04%
Total des frais généraux	-2,78%	-1,26%	11,56%
Provisions mathématiques en fin d'exercice	-8,28%	32,97%	28,57%

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si malgré les péripéties de la crise financière, les souscripteurs demeurent disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet, les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 5,76% – s'élèvent à 43,96 mil-

liards d'euros à la fin de l'exercice 2010. Sur la période de 2007 à 2010, le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est égal à 8,25%. Tout comme les années précédentes, l'évolution dynamique des capitaux sous risque au cours de 2010 est en partie attribuable à la poursuite du développement d'une activité internationale d'assurance des risques emprunteurs par quelques-uns des assureurs de la place.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Les primes nécessaires à la couverture du risque de mortalité prélevées sur les contrats s'élèvent en 2010 à 149,74 millions d'euros, alors que le coût des sinistres payés en brut de réassurance cédée ne se chiffre qu'à 54,50 millions. À l'exception de 3 assureurs, toutes les compagnies opérationnelles prennent en charge des risques de mortalité même si six d'entre elles en cèdent plus de 90% en réassurance.

Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2007 à 2010. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2007 à 2010 et le tableau 4.11 indique les ratios les plus importants pour cette même période.

Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il permet en outre de distinguer les frais d'acquisition payés au cours de l'exercice des frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

Après deux années consécutives de baisse, les frais généraux progressent en 2010 de 11,56%, cette progression affectant tous les types de frais généraux. La hausse doit évidemment être appréciée dans le contexte du développement dynamique des activités et être comparée à ces dernières. Si l'on ramène les frais d'acquisition imputés aux primes émises comme le fait le tableau 4.11, on voit que ce ratio s'est stabilisé à un niveau historique en s'améliorant même encore de 2,77% à 2,48%. Le développement important de la distribution des produits d'assurance-vie par le biais de réseaux bancaires n'est évidemment pas étranger à ce phénomène. Au niveau des frais d'administration, leur croissance de 7,04%

se compare également favorablement à la progression de 28,57% des provisions techniques.

Comme le montre également le tableau 4.11, si les performances financières des actifs adossés à tous les types de contrats d'assurance-vie se sont détériorés en 2010, ce sont les contrats où le risque de placement est assumé par les preneurs d'assurance qui pâtissent quasi exclusivement du recul. En réalité, ces contrats avaient été durement touchés par la crise financière et avaient connu en 2009 une performance incluant une reprise technique; le rendement de 8,02% marque le retour à une certaine normalité et constitue même une performance excellente dans le contexte de marchés financiers toujours difficiles.

Les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 748,67 millions d'euros, soit un taux de rendement de 5,28% (contre 5,54% en 2009 et 4,03% en 2008), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 4.372,20 millions, soit un taux de 8,02% (contre 11,90% en 2009 et -19,12% en 2008). Pour les contrats en unités de compte grand public, la performance est de 7,68% (2009: 14,25%) tandis que les contrats adossés à des fonds dédiés, faisant l'objet d'un suivi plus rapproché et permettant un ajustement plus rapide des portefeuilles, enregistrent une gain de 8,17% (2009: 10,66%). L'existence d'un écart positif en faveur des contrats adossés à des fonds dédiés constitue une exception par rapport au constat régulièrement effectué au cours de la dernière décennie que l'option pour une gestion dédiée ne se révèle payante que dans une optique de limitation des pertes par temps de turbulences boursières.

Tableau 4.11

Assurance-vie: évolution historique - ratios

	2007	2008	2009	2010
Provisions techniques moyennes/ primes émises	484,36%	499,07%	335,61%	350,32%
Frais d'acquisition payés/primes émises	5,29%	4,75%	2,77%	2,48%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	5,13%	4,90%	2,71%	2,46%
Frais d'administration/provisions techniques	0,41%	0,42%	0,42%	0,35%
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,41%	0,34%	0,41%	0,36%
Rendement/ provisions techniques moyennes				
Contrats d'assurance-vie classique	4,21%	4,03%	5,54%	5,28%
Contrats en unités de compte	1,68%	-19,12%	11,90%	8,02%
Ensemble des contrats	1,99%	-16,14%	9,17%	6,53%
Revalorisation des contrats avec participation aux bénéfices				
Revalorisation garantie de base	2,99%	2,85%	2,78%	2,25%
Participation aux bénéfices créditée aux contrats	0,96%	1,08%	0,89%	1,08%
Revalorisation totale	3,95%	3,93%	3,67%	3,54%
Revalorisation des contrats en unités de compte				
Contrats grand public	1,72%	-21,77%	14,25%	7,68%
Contrats adossés à des fonds dédiés	1,66%	-17,43%	10,66%	8,17%
Revalorisation moyenne	1,68%	-19,12%	11,90%	8,02%

Alors que pour les contrats en unités de compte l'intégralité des produits financiers précités est bonifiée aux preneurs d'assurance, tel n'est pas le cas des produits classiques qui ne bénéficient que d'une garantie de base amendée, le cas échéant, d'une participation aux bénéfices, tantôt discrétionnaire, tantôt fixée grâce à un mécanisme contractuel. La garantie de base des contrats avec participations aux bénéfices s'est établie en 2010 à 2,52% en moyenne – contre 2,78% en 2009 et 2,85% en 2008 –, alors que la revalorisation effective des contrats a été de 3,54%, soit un taux inférieur à ceux de 3,67% et de 3,93% en 2009 et 2008. Ces chiffres moyens masquent en réalité des différences notables entre les différents assureurs.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5 donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurances-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, donc excepté les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et représentent 42,16% des actifs. Les actions constituent 33,81% des placements. À la fin de 2009, le rapport de force entre ces deux types de placements était encore de 46,24% à 28,49%.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

Il ressort d'emblée du tableau 4.12 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas, les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent beaucoup plus importants: ils y représentent près de 44% des actifs représentatifs des provisions techniques, contre 2,03% pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique – qui englobe les produits de capitalisation – on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'État ou d'autres émetteurs publics qui représentent 51,70% du total des actifs, en diminution toutefois par rapport aux 53,33% et 64,64% de la fin de 2009 et 2008. Cette décroissance est en fait due à la montée en puissance des créances de réassurance qui représentent 18,65% des actifs de couverture, contre 14,55% un an auparavant. Dans la mesure où les réassureurs sont eux-mêmes fortement investis en titres de la dette publique – et déposent fréquemment de tels titres en garantie auprès des entreprises luxembourgeoises cédantes – la décreue ne saurait être interprétée comme une désaffectation pour les obligations d'émetteurs publics. Les autres catégories d'actifs – qu'il s'agisse des obligations d'émetteurs privés, des parts d'organismes de placement ou des actions – n'ont pas vu d'évolution significative de leur utilisation.

Pour les contrats en unités de compte, la croissance de l'ordre de 25,72% des actifs sous gestion s'est accompagnée d'une réorientation de

la politique de placement vers les marchés en actions. On peut y voir un certain retour de la confiance dans cette catégorie d'actifs, mais aussi une réaction aux incertitudes affectant tant l'évolution future des taux d'intérêt que la solidité de certains émetteurs d'obligations. La part investie en actions et parts d'organismes de placements collectifs en actions remonte ainsi de son niveau de 36,05% atteint en 2009 à 43,68%. En dépit de cette remontée importante, il convient de rappeler que ces actifs intervenaient encore pour près de 53% dans la composition des portefeuilles en 2001. La part des instruments de type obligataire chute de 37,89% à 32,37% des actifs. La catégorie des actifs divers qui englobe les outils sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés et qui bénéficiait d'un intérêt croissant depuis le début de la décennie n'a pas su regagner les faveurs des clients et des gestionnaires d'actifs et sa part représente 23,81% des actifs investis à la fin de 2010, contre 25,91% à la fin de 2009. Cette baisse est d'autant plus remarquable si l'on considère que cette catégorie d'actifs comprend également les liquidités et autres comptes de dépôt qui ont progressé de 7,80%.

Tableau 4.12

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2010 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

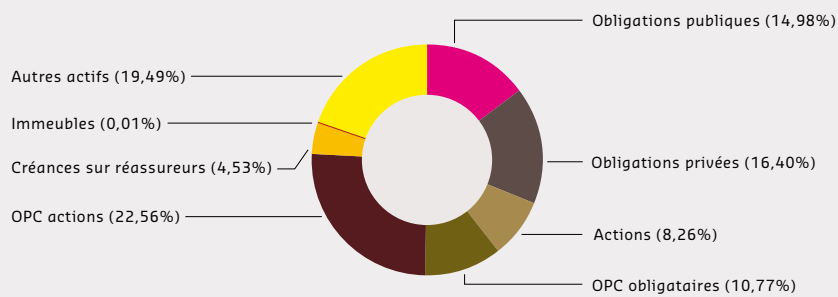
	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	9.911.345	1.805.031	11.716.376
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	109.904	149.576	259.480
03. Obligations d'organismes internationaux	998.160	509.80	1.507.341
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	386.869	373.648	760.517
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	2.857.702	7.510.296	10.367.999
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	295.594	1.768.730	2.064.324
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	346.799	1.218.790	1.565.590
Total A	14.906.375	13.335.252	28.241.627
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	131.942	3.973.407	4.105.349
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.065	1.908.823	1.917.888
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	21.792	1.384.312	1.406.104
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	118.080	6.424.882	6.542.962
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	678.959	2.467.858	3.146.817
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	198.854	11.252.729	11.451.583
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	70.618	11.474.775	11.545.392
Total B	1.229.309	38.886.785	40.116.094
15. Immeubles situés dans la Communauté	12.321	0	12.321
Total C	12.321	0	12.321
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	847.016	5.095.661	5.942.676
18. Intérêts courus et non échus	285.993	174.330	460.323
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	20.311	0	20.311
20. Avances sur contrats «vie»	13.157	20.898	34.055
21. Frais d'acquisition reportés	14.083	47.739	61.822
22. Créances sur entreprises de réassurances	3.975.430	96.752	4.072.182
23. Actifs admis après accord du Commissariat	9.849	11.008.560	11.018.409
Total D	5.165.838	16.443.940	21.609.777
Total général	21.313.843	68.665.977	89.979.820

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 4.5

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie



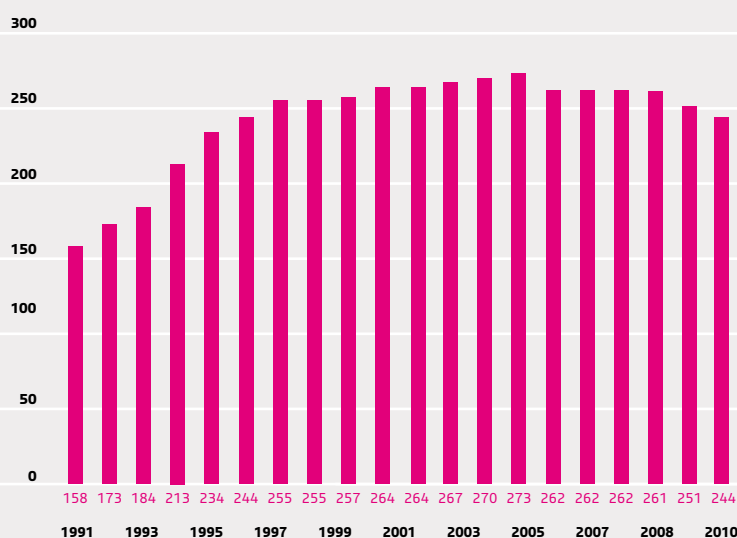
Le marché de la réassurance en 2010

03

1. LES ENTREPRISES

Diagramme 1.1

Sociétés de réassurance agréées



Au cours de l'année 2010, six nouvelles compagnies de réassurance ont été agréées pour exercer l'activité de réassurance au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

La majorité de ces sociétés sont des captives de réassurance au sens de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui définit une captive de réassurance comme une entreprise de réassurance

- détenue par une entreprise autre qu'une entreprise d'assurances ou de réassurance et ne faisant pas partie d'un groupe d'entreprises d'assurances ou de réassurance relevant de la directive 98/78/CE, et

- qui a pour objet la fourniture de produits de réassurance couvrant exclusivement les risques de l'entreprise ou des entreprises auxquelles elle appartient ou d'une ou de plusieurs entreprises du groupe dont elle fait partie.

Au cours de la même période, treize compagnies ont abandonné leurs activités de réassurance. Parmi elles, sept entités ont renoncé à leur agrément et six ont été absorbées par fusion.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 1.1 le nombre de compagnies de réassurance agréées au 31 décembre 2010 s'est établi à 244, en recul de 7 unités par rapport à la fin de l'exercice 2009.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Le nombre de nouvelles compagnies créées en 2010 se situe dans la moyenne du nombre de créations de nouvelles entreprises de réassurance constaté depuis 2008, mais en léger recul par rapport au nombre moyen annuel de nouvelles créations des années précédentes, qui est de l'ordre de 10.

La création de six nouvelles entreprises de réassurance consolide toutefois l'intérêt pour les captives de réassurance montré par de grands groupes industriels, commerciaux et financiers, qui éprouvent toujours des difficultés pour trouver une couverture adéquate pour certains de leurs risques sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance. Cet intérêt reste d'ailleurs confirmé par la création de trois nouvelles captives de réassurance au cours des premiers mois de l'exercice 2011. En complément aux marchés commerciaux, les captives de réassurance constituent toujours un instrument sophistiqué appelé à intervenir du moins en partie dans le financement et la gestion des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

Si les captives servent souvent initialement pour réassurer les franchises parfois importantes que les groupes se voient imposer par les grands assureurs et réassureurs au niveau de leurs filiales d'exploitation, elles souscrivent des programmes de plus en plus techniques et diversifiés lorsqu'avec les années elles se sont dotées des capacités financières nécessaires.

Certains des groupes d'assurances et de réassurance qui ont établi une filiale de réassurance luxembourgeoise utilisent celle-ci aussi en vue d'augmenter et d'optimiser leur capacité de souscription en y faisant réassurer les composantes de leurs portefeuilles caractérisées par de fortes fluctuations de sinistralité.

Par ailleurs, l'exercice sous rubrique a enregistré treize renoncations à l'agrément, dont six consécutives à des absorptions par fusion. Ce phénomène s'explique principalement par les raisons suivantes:

- le regroupement des activités de réassurance observé depuis quelques années en raison des mouvements de concentration au niveau des grands groupes internationaux se poursuit dans le but d'une gestion plus efficace des capitaux, des risques et des coûts;
- certains acteurs de la place ont comme stratégie de racheter et fusionner des entreprises de réassurance existantes pour ainsi se doter rapidement des capacités financières nécessaires pour souscrire les importants programmes de réassurance de leur groupe;
- suite à des changements stratégiques, certains groupes décident de ne plus poursuivre leurs activités de réassurance.

Grâce à la transposition en droit luxembourgeois en décembre 2007 de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurance, la position des captives de réassurance luxembourgeoises se trouve valorisée. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les entreprises de réassurance, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg en ce sens qu'elle a introduit une définition de la captive de réassurance et entériné la possibilité pour les États membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurance.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurance suivant le pays d'origine de la maison-mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice 2010 a été marqué par la création de trois sociétés d'origine luxembourgeoise et de trois compagnies d'origine espagnole, française et suisse respectivement.

Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurance luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère.

Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2010.

Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurance au Luxembourg avec des parts respectives de 29%, 14% et 13% du total des entreprises.

En 2010, un groupe d'assurances, un groupe du secteur bancaire, deux groupes industriels, un groupe du secteur de l'énergie et un groupe du secteur chimique ont établi une entreprise de réassurance au Luxembourg.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Diagramme 1.2

Pays d'origine de la maison mère

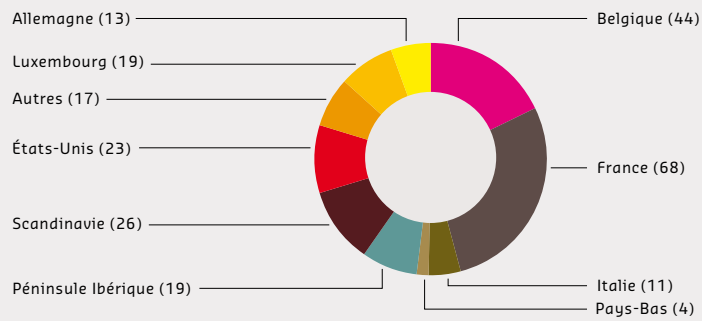
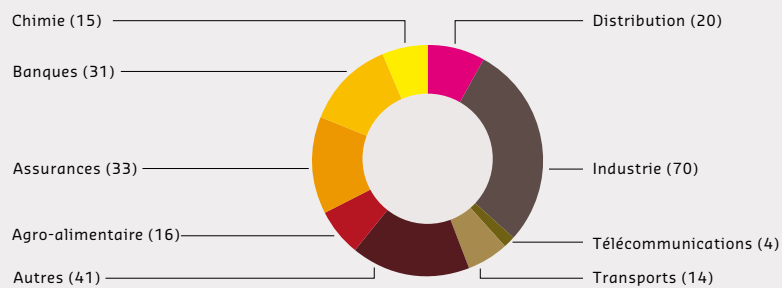


Diagramme 1.3

Secteur d'activité de la maison mère



2. L'ACTIVITE DE RÉASSURANCE

Tableau 2.1

Entreprises de réassurance: Évolution historique

(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Primes émises	2.973.000	6.650.452	8.465.290	7.900.307
Variation de la provision pour primes non acquises	3.643	543.676	281.156	-146.164
Primes acquises	2.969.357	6.106.776	8.184.135	8.046.471
Produits financiers	492.835	46.296	249.357	766.487
Autres produits techniques	33.788	471.343	728.448	260.684
Sinistres réglés	1.193.443	-9.612.802	-1.219.485	6.797.860
Variation de la provision pour sinistres à régler	224.877	7.024.404	5.669.948	-928.810
Charge sinistres	1.418.319	-2.588.398	4.450.464	5.869.051
Frais d'acquisition	580.673	463.257	1.398.079	1.126.687
Frais d'administration	48.358	222.339	370.027	328.095
Variation des autres provisions techniques	57.195	6.794.452	1.556.611	-573.551
Autres charges techniques	11.857	669.876	179.950	248.092
Variation de la PFS	736.675	92.258	-97.085	591.071
Résultat technique	642.901	970.630	1.303.894	1.484.197
Résultat de la réassurance cédée	450.112	418.903	564.940	242.172
Résultat technique net	192.789	551.727	738.954	1.242.025
Produits non techniques	15.062	120.124	44.305	16.172
Charges non techniques	11.011	141.258	117.246	52.901
Impôts	38.428	269.395	75.118	327.009
Résultat de l'exercice	158.411	261.198	590.894	878.286

Alors que les exercices 2008 et 2009 ont été marqués par l'implantation au Luxembourg d'un grand acteur mondial du secteur de la réassurance, l'exercice 2010 représente un retour à la normale. Cependant, les chiffres de l'exercice 2010 ne sont que difficilement comparables à ceux de l'exercice précédent. En effet, l'année

2009 avait été fortement marquée par d'importants transferts de portefeuille et des extournes de provisions techniques non négligeables, notamment consécutifs à la restructuration du groupe de réassurance précité. À ce sujet, il est important de remarquer que par convention comptable:

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

- une entrée en portefeuille de provisions pour sinistres, de provisions d'assurance-vie ou d'autres provisions techniques est soldée via les sinistres payés et,
- une entrée en portefeuille de la provision pour primes non acquises est soldée via les primes émises.

De par sa taille, le grand acteur mondial, qui a choisi en 2008 d'établir au Luxembourg le centre de ses affaires européennes, influence toujours dans une large mesure les chiffres globaux du marché luxembourgeois de la réassurance pour l'année sous rubrique.

Les chiffres de l'exercice 2010 du marché de la réassurance luxembourgeoise affichent:

- une diminution de l'encaissement de 6,67%, soit de 564,98 millions d'euros;
- une augmentation de la charge sinistres de 1,42 milliards d'euros par rapport à 2009;
- une hausse des produits financiers de quelque 518 millions d'euros et une dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité de 591,07 millions d'euros;
- un résultat technique brut de 1,48 milliards d'euros en progression de 13,83% par rapport au résultat de l'exercice 2009.

Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

Avec 7,90 milliards d'euros de primes émises en 2010, le marché de la réassurance enregistre un

recul de son encaissement de 6,67% après des hausses consécutives de 123,69% et 27,29% observées en 2008 et 2009 qui s'expliquaient principalement par l'établissement d'un acteur important au Luxembourg. Toutefois, cette légère régression est principalement imputable à un nombre très limité de réassureurs majeurs qui enregistrent une baisse d'activité, principalement due à une réduction volontariste des capacités offertes au marché.

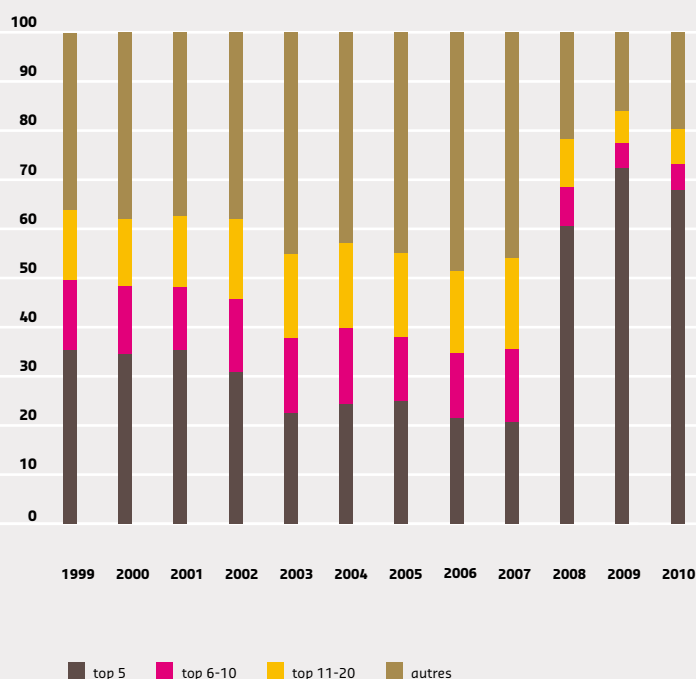
On peut aussi noter que 131 des sociétés agréées ont vu leur encaissement croître et 101 sociétés l'ont vu diminuer entre 2009 et 2010. Treize entreprises de réassurance ont même enregistré un doublement ou plus des primes émises. Cette évolution reflète le fait qu'un bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux utilisent toujours activement leur entreprise de réassurance luxembourgeoise dans le financement des risques du groupe. Toutefois en termes de volume, les accroissements ont été en moyenne relativement modestes et n'ont pas pu compenser les réductions des primes émises constatées chez quelques acteurs majeurs.

Cette évolution concernant les réassureurs non captifs est cependant en phase avec la faible dynamique tarifaire observée sur le marché international de la réassurance marqué encore en automne dernier par un excédent de capacités. Pour le renouvellement 2012, on peut probablement anticiper un renforcement des conditions tarifaires en raison des importantes catastrophes naturelles survenues en 2010 et début 2011.

Il faut également constater qu'en 2010, 15 entreprises de réassurance n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique, pour certaines d'entre elles, par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de

Diagramme 2.1

Concentration du marché de la réassurance (chiffre d'affaires cumulé)



se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

Le diagramme 2.1 montre l'évolution de la concentration du marché de la réassurance depuis l'exercice 1999. Il met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement, de sorte qu'un changement affectant l'une ou l'autre des entreprises importantes a des répercussions notables sur les chiffres de l'ensemble du secteur. C'est ainsi qu'en 2010, les 5 entreprises de réas-

surance les plus importantes réalisent environ 68% du chiffre d'affaires du marché, comparé à 72% en 2009 et 61% en 2008, et 20 des 244 entreprises de réassurance réalisent près de 80% de l'encaissement.

Le tableau 2.2 indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

Le recul de l'encaissement global cache des fluctuations relativement importantes des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Alors que les primes encaissées sur les marchés suédois, irlandais, espagnol et

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.2

Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante
(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Luxembourg	425.639	429.371	422.164	420.326
Allemagne	109.633	222.510	1.207.932	953.694
Belgique	285.575	303.434	266.987	241.451
Péninsule Ibérique	272.002	476.348	545.770	637.873
France	865.419	1.049.787	1.469.359	1.363.717
Irlande	112.325	243.886	206.933	222.804
Italie	102.988	486.929	742.346	613.671
Royaume-Uni	59.014	2.157.280	1.732.396	1.906.887
Suède	116.262	77.049	100.314	158.051
Pays-Bas	195.897	309.764	175.845	137.829
Autres pays de l'EEE	67.454	340.073	843.193	630.388
Reste du monde	360.792	554.021	752.051	613.615
Total	2.973.000	6.650.452	8.465.290	7.900.307

surtout britannique affichent des accroissements, les encaissements réalisés dans les autres marchés régressent de manière plus ou moins importante. Avec une croissance de l'encaissement de 10,07%, le Royaume-Uni conforte son premier rang en termes d'acceptation des primes avec une part de marché de 24,14% (contre 20,46% en 2009). Malgré la baisse des primes acceptées de cédantes allemandes (-21,05%) et françaises (-7,19%), la France et l'Allemagne gardent leurs deuxième et troisième rangs avec des parts de marché respectives de 17,26% (17,36% en 2009) et de 12,07% (14,27% en 2009).

Après un développement négatif en 2009 (-1,68%), on observe en 2010 de nouveau une légère baisse des primes encaissées auprès des entreprises cédantes luxembourgeoises de 0,44%. Le Luxembourg maintient toutefois sa 6e position avec une part de marché de 5,32% contre 4,99% en 2009.

Les primes encaissées sur les marchés hors Espace économique européen diminuent de 138,44 millions d'euros, soit de -18,41%, traduisant une tendance généralisée vers la baisse des primes encaissées sur les différents marchés hors Espace économique européen.

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent, en partie, évidemment par le ralentissement plus prononcé de l'encaissement sur certains marchés que sur d'autres, mais aussi par la réorientation de la politique de souscription décidée par certains acteurs de taille et l'effet des entrées de portefeuille comptabilisées en 2009.

Le taux de rétention – c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurance après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises – s'établit à 58,53%, contre 53% en 2009. La dispersion de ce taux est assez élevée et on peut souligner que pour 195 entreprises, il dépasse 75%, ce qui confirme la tendance générale des années antérieures. Ce taux élevé, qui témoigne de la volonté de la plupart des captives luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques, est influencé à la baisse par quelques acteurs majeurs qui pratiquent une politique différente en matière de rétrocession.

Les primes rétrocédées de 3,28 milliards d'euros sont en baisse de 17,64% par rapport à 2009. Elles sont versées à hauteur de 71,44% vers la Suisse, de 13,98% vers les États-Unis, de 3,36% vers l'Espagne, de 2,26% vers le Royaume-Uni et de 2,06% vers la France.

Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, on constate qu'en général la répartition des parts de marché de la rétrocession reste assez stable à l'exception de l'Allemagne qui, avec une part de marché de 1,77%, retrouve un niveau similaire à celui de 2008. Avec 1,26% du marché total contre 1,45% en 2009, les réassureurs du Luxembourg enregistrent de nouveau une modeste régression de leurs parts d'un marché dont ils détenaient encore 11,39% en 2007. Les réassureurs suisses et espagnols continuent à développer leurs parts de marché (71,44% contre 65,28% en 2009 respectivement 3,36% contre 2,45% en 2009) au détriment de réassureurs établis hors Espace économique européen qui enregistrent de faibles reculs de leurs parts de marché.

De même que pour la ventilation géographique des primes acceptées, les variations constatées

sur le marché de la rétrocession reflètent en partie un changement de la politique de rétrocession opéré par quelques entreprises importantes du marché mais résultent aussi de l'effet de l'entrée en portefeuille de 2009.

Après la reprise des produits financiers en 2009 de 438,61% suite à leur chute en 2008 en raison de la crise financière, les produits financiers augmentent en 2010 de nouveau pour atteindre 766,49 millions d'euros. En conséquence, le rendement des actifs s'établit en 2010 à 2,16% des provisions techniques moyennes, en nette progression par rapport au taux observé en 2009 (0,80%), mais encore inférieur à ceux observés avant la crise financière.

La charge sinistres s'établit en 2010 à un montant de 5,87 milliards d'euros en hausse de 31,88% par rapport à 2009. En comparant la charge sinistres à celle de 2009 corrigée des transferts et extournes de provisions techniques (4,87 milliards), cette hausse ne s'élève toutefois seulement à 20,42%. Le ratio «charge sinistres/primes acquises» monte à 72,94% en 2010 contre un taux corrigé des transferts et extournes de 59,55% en 2009.

Derrière cette hausse générale du ratio «charge sinistres/primes acquises» se cachent cependant des évolutions parfois contrastées. L'analyse de ce ratio par entreprise montre que sur un total de 244 entreprises, seulement 74 entreprises de réassurance affichaient en 2010 un ratio supérieur au ratio moyen constaté. Pour 46 entreprises, ce ratio est supérieur à 100% et dépasse les 200% pour 18 d'entre-elles. Pour 42 entreprises de réassurance, on constate une absence de sinistralité en 2010.

L'analyse au niveau individuel des compagnies témoigne du fait que malgré la hausse générale

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

de la charge sinistres, la tendance d'une certaine maîtrise de la sinistralité observée pendant les dernières années reste confirmée. Cette maîtrise est le fruit des efforts déployés par un grand nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers dans le cadre de la prévention ainsi que dans la sélection des risques pris en charge par leur captive.

Après les années 2008 et 2009 qui affichaient une recette de sinistres payés à cause de la méthode de comptabilisation des transferts et des extournes de provisions techniques énoncée ci-avant, le montant des sinistres payés redevient une charge en 2010 et s'élève avec 6,80 milliards d'euros à un niveau supérieur à celui connu en 2009 (5,67 milliards d'euros corrigés des transferts). Comme en 2009, cette augmentation des paiements témoigne non seulement de l'influence de l'activité du nouveau grand acteur mais également du règlement de quelques importants sinistres isolés sans néanmoins traduire une tendance généralisée à un accroissement de la sinistralité.

L'intervention des rétrocessionnaires en 2010 se chiffre à 2,44 milliards d'euros, ce qui représente 41,50% de la charge sinistres brute. Ce niveau est similaire à celui constaté en 2008 (41,18%), mais supérieur à 2007 (16,09%) et 2006 (24,59%). D'une manière générale, on peut constater que la partie de la sinistralité prise en charge par les rétrocessionnaires a augmenté par rapport aux années 2006-2007, mais la politique de maintenir une importante conservation des risques reste d'actualité pour la majorité des réassureurs luxembourgeois.

Après l'extourne de la provision pour fluctuation de sinistralité en 2009 de 97,08 millions d'euros, l'exercice 2010 se caractérise de nouveau par une

dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité de 591,07 millions. Fin 2010 la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurance luxembourgeoises est évaluée à 8,92 milliards d'euros.

Tableau 2.3

Entreprises de réassurance: Ratios

	2007	2008	2009	2010
Primes nettes/primes brutes	76,00%	59,46%	53,01%	58,53%
Charge sinistres/primes acquises	47,77%	-42,39%	54,38%	72,94%
Charge sinistres + variation de la PFS/ primes acquises	72,57%	-40,87%	53,19%	80,29%
Frais d'acquisition/primes acquises	19,56%	7,59%	17,08%	14,00%
Frais d'administration/primes acquises	1,63%	3,64%	4,52%	4,08%
Produits financiers/provisions moyennes	3,47%	0,23%	0,80%	2,16%

Le tableau 2.3 fournit quelques ratios caractéristiques de l'activité de réassurance pour la période 2007 à 2010. Néanmoins ici encore, pour les raisons énoncées ci avant, les comparaisons des ratios calculés pour 2010 avec ceux des années précédentes ne sont que peu parlantes en raison de la méthode de comptabilisation des importantes entrées en portefeuille et extournes de provisions techniques réalisées en 2008 et 2009.

Suite à la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité de 591,07 millions, le ratio «combiné» sinistres/primes de 2010 (80,29%) qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité, est en hausse par rapport à celui de l'exercice 2009 corrigé des effets des transferts de portefeuille et extournes de provisions techniques (61,74%) et se rapproche du pic de 86,14% observé en 2006.

En 2010, 29% des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité

constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres de l'exercice 2010.

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations/extournes à la provision pour fluctuation de sinistralité en résultant, prouvent clairement qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de réassurance en général et des réassureurs captifs en particulier de constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

Contrairement aux années antérieures, la variation des autres provisions techniques représente en 2010 une extourne substantielle (-573,55 millions d'euros). Cette réduction résulte principalement d'extournes de provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance et de provisions pour risques en cours.

La charge des frais d'acquisition imputés à l'exercice 2010, constituée en grande partie de com-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

missions payées aux entreprises d'assurances et de réassurance cédantes, a diminué de 19,41% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,13 milliards d'euros en 2010. Cette baisse des frais d'acquisition va de pair avec la baisse de l'encaissement constatée en 2010, mais est proportionnellement plus importante.

Les frais d'administration baissent de 41,93 millions d'euros pour atteindre 328,09 millions d'euros fin 2010. Rapportés aux primes brutes acquises, ils diminuent légèrement en valeur relative pour s'établir à 4,08% contre 4,52% en 2009. Ce taux relativement élevé par rapport aux taux constatés avant l'année 2008 s'explique par la gestion opérée par le réassureur professionnel de taille importante arrivé en 2008 sur le marché qui est plus intensive en coûts que celle des captives de réassurance, la plupart d'entre elles ayant confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

Les entreprises de réassurance ont réglé en 2010 des frais de gestion et de personnel pour un montant de 263,71 millions d'euros contre 282,27 millions d'euros en 2009. Cette baisse va de pair avec un léger recul de l'emploi total salarié dans le secteur de la réassurance. Les frais de révision s'établissent avec 3,87 millions d'euros en baisse de 5,16% par rapport à 2009 (4,08 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2010, 1.034 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 1.151 personnes en 2009.

Pour l'ensemble du marché, le résultat technique brut de l'année 2010 s'établit à 1,48 milliards d'euros en hausse de 13,83% par rapport à celui de l'exercice précédent. Analysant l'évolution du résultat technique brut par compagnie, on

constate que 40 sociétés de réassurance ont affiché à la fin de l'exercice 2010 un résultat technique brut négatif, contre 37 en 2009.

Le solde de la réassurance cédée est en 2010, tout comme les années précédentes, déficitaire de quelque 242 millions d'euros. Ce déficit est cependant inférieur à celui observé en 2009 (565 millions d'euros).

Après deux années consécutives de hausses importantes, et suite à une amélioration du solde de la réassurance cédée, le résultat technique en net de réassurance enregistre de nouveau une hausse de 68,08% et s'établit à 1,24 milliards d'euros.

Le montant des impôts de toutes catégories générés par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2010 s'élève à un niveau de 327 millions d'euros.

Après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2010 clôture avec un solde positif de 878,29 millions d'euros, en hausse de 48,64% par rapport au résultat de 590,89 millions d'euros réalisé en 2009.

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurance se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 35,62 milliards d'euros, y compris les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, de fonds propres pour 5,70 milliards d'euros, de dettes pour 2,42 milliards d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 4,35 milliards d'euros. La somme des bilans des entreprises de réassurance luxembourgeoises est avec 48,09 milliards d'euros, en léger recul (-3,68%) par rapport à 2009.

Tableau 2.4

Entreprises de réassurance: Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2007	2008	2009	2010
A. Capital souscrit non versé	190.143	192.051	199.883	198.985
B. Actifs incorporels	397	511	506	569
C. Placements	15.201.197	23.803.169	29.892.397	28.753.571
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	0	607.699	1.149.525	624.249
D.bis Subrogations et sauvetages	0	803	35.742	47.777
E. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	999.704	6.578.761	12.803.217	12.397.884
F. Créances	1.013.932	3.468.873	3.750.425	3.504.929
G. Autres éléments d'actifs	506.098	1.099.906	1.015.910	1.369.841
H. Comptes de régularisation	134.974	895.496	1.081.446	1.194.106
Total	18.046.445	36.647.267	49.929.052	48.091.911
Passif	2007	2008	2009	2010
A. Capitaux propres	1.936.555	3.081.771	6.515.848	5.699.006
A.bis Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	3.042	1.749	34.206	54.890
B. Passifs subordonnés	323.095	531.551	536.843	695.194
C. Provisions techniques	14.706.689	27.700.832	34.866.962	34.901.843
D. Provisions techniques relatives à l'ass.-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	677.631	1.216.089	717.673
E. Provisions pour autres risques et charges	38.741	291.805	596.819	865.958
E.bis Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	0	793	1.398	11.513
F. Dépôts reçus des réassureurs	277.714	402.089	2.100.322	2.158.166
G. Dettes	728.846	3.598.403	3.505.768	2.422.362
H. Comptes de régularisation	31.763	360.643	554.795	565.306
Total	18.046.445	36.647.267	49.929.052	48.091.911

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

Tableau 2.5

Entreprises de réassurance: Provisions techniques

(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Provision pour primes non acquises	707.958	1.214.526	1.518.496	1.405.899
Provision d'assurance-vie	1.176.317	7.135.584	7.786.245	7.935.566
Provision pour sinistres	4.194.005	10.659.112	16.365.809	15.747.957
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	279.566	139.809	31.096	54.811
Provision pour fluctuation de sinistralité	8.245.269	8.338.303	8.275.463	8.915.127
Autres provisions techniques	103.574	213.497	889.854	842.484
Total	14.706.689	27.700.832	34.866.962	34.901.843

Depuis la fin de l'année 2008, toutes les compagnies de réassurance agréées au Luxembourg à l'exception de celles qui au 10 décembre 2007 ont cessé de souscrire de nouveaux contrats de réassurance sont soumises à un nouveau calcul de la marge de solvabilité, calcul aligné sur celui de l'assurance directe. Avec des éléments constitutifs de 4,85 milliards d'euros et une exigence de solvabilité de 1,37 milliards d'euros, le taux de couverture suivant ce calcul s'établit pour le secteur de la réassurance à 353%, supérieur à celui calculé en 2009 de 309%. En général, il peut être constaté que pour les captives de réassurance, le taux de couverture de l'exigence de solvabilité ne dépasse que légèrement les 100% eu égard au fait que cette exigence résulte le plus souvent du fonds de garantie minimum et non pas de l'importance des risques souscrits; les réassureurs non captifs dont l'exigence de marge de solvabilité n'est pas tributaire du fonds de garantie minimum et dont l'importance de leurs fonds propres est un élément important de leur crédibilité sur les marchés se trouvent au contraire plus fortement capitalisés.

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. A la fin de l'année 2010, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurance luxembourgeoises s'élève à quelque 34,90 milliards d'euros dont des provisions pour sinistres de 15,75 milliards d'euros. La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité s'établit à 47,71% à un niveau quasi identique à celui de l'année 2009 (48,15%). Pour la seule provision pour sinistres, cette part s'élève à 50,96% (52,25% en 2009).

Il est à noter que les différents postes comptables de chaque exercice ont été calculés en y appliquant les taux de change tels qu'arrêtés à la fin de chaque exercice. De cette manière, la différence entre les montants de provisions d'un exercice à l'autre tient compte de la dotation à ces provisions telle qu'indiquée dans le compte de profits et pertes à laquelle s'ajoute un correctif éventuel pour une variation de taux de change.

Tableau 2.6

Entreprises de réassurance: Placements

(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010
Terrains et constructions	10.906	59.875	58.247	24.833
Placements dans des entreprises liées et participations	5.290.831	9.394.360	11.218.371	10.146.963
- <i>Parts dans des entreprises liées et participations</i>	1.164.721	5.167.987	6.415.478	5.551.379
- <i>Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises</i>	4.126.110	4.226.373	4.802.893	4.595.583
Autres placements financiers	9.198.087	10.720.501	14.315.059	14.194.968
- <i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements</i>	3.930.616	3.747.905	3.719.825	3.707.230
- <i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3.309.400	5.014.077	8.542.292	8.251.671
- <i>Autres prêts</i>	7.302	27.375	7.504	6.783
- <i>Dépôt auprès des établissements de crédit</i>	1.943.224	1.769.292	1.886.041	2.017.240
- <i>Autres placements</i>	7.545	161.852	159.396	212.044
Dépôts auprès des entreprises cédantes	701.372	3.628.433	4.300.720	4.386.807
Total	15.201.197	23.803.169	29.892.397	28.753.571

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurance suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise s'élève à 35,29%, en diminution par rapport à l'exercice 2009 (37,53%).

L'exercice 2010 ne fait pas état d'un changement significatif par rapport à 2009 en ce qui concerne l'allocation des autres placements financiers: la part relative des placements en actions et organismes de placement collectif s'accroît de 12,44%

en 2009 à 12,89%, la part investie en obligations ne passe que de 28,58% en 2009 à 28,70% en 2010 et celle des dépôts auprès des établissements de crédit progresse de 6,31% à 7,02%. La part des dépôts auprès des entreprises cédantes augmente légèrement de 14,39% en 2009 à 15,26% en 2010, pour atteindre un niveau identique à 2008. Ces mouvements très modestes ne permettent pas, à l'heure actuelle, d'en déduire des tendances et on pourrait plutôt conclure que la stabilité dans l'allocation des actifs semble traduire une certaine attente des réassureurs luxembourgeois en vue du développement futur des marchés.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

**Les intermédiaires d'assurances
et de réassurances en 2010**

04

1. LES AGENTS D'ASSURANCES

Diagramme 1.1

Nombre d'agents d'assurances



Au cours de l'année 2010, 234 agents d'assurances ont été agréés (2009: 274), soit une baisse de 14,59% par rapport à l'année 2009. 292 candidats se sont présentés à l'examen (2009: 310), parmi lesquels 174 (2009: 198) ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances, soit un taux de réussite de 59,58%. 56 (2009: 76) personnes ont reçu une dispense sur la base de leurs diplômes ou expérience professionnelle. Il est à remarquer que sont inclus dans ces données, les candidats ins-

crits à l'examen de décembre 2010 qui a dû être reporté à janvier 2011 pour cause d'intempéries.

En 2010, 33 agréments d'agence d'assurances ont été accordés (2009: 27), soit une augmentation de 22%. Dès lors, au 31 décembre 2010, 199 agences d'assurances agréées ont été actives sur le marché (2009: 176).

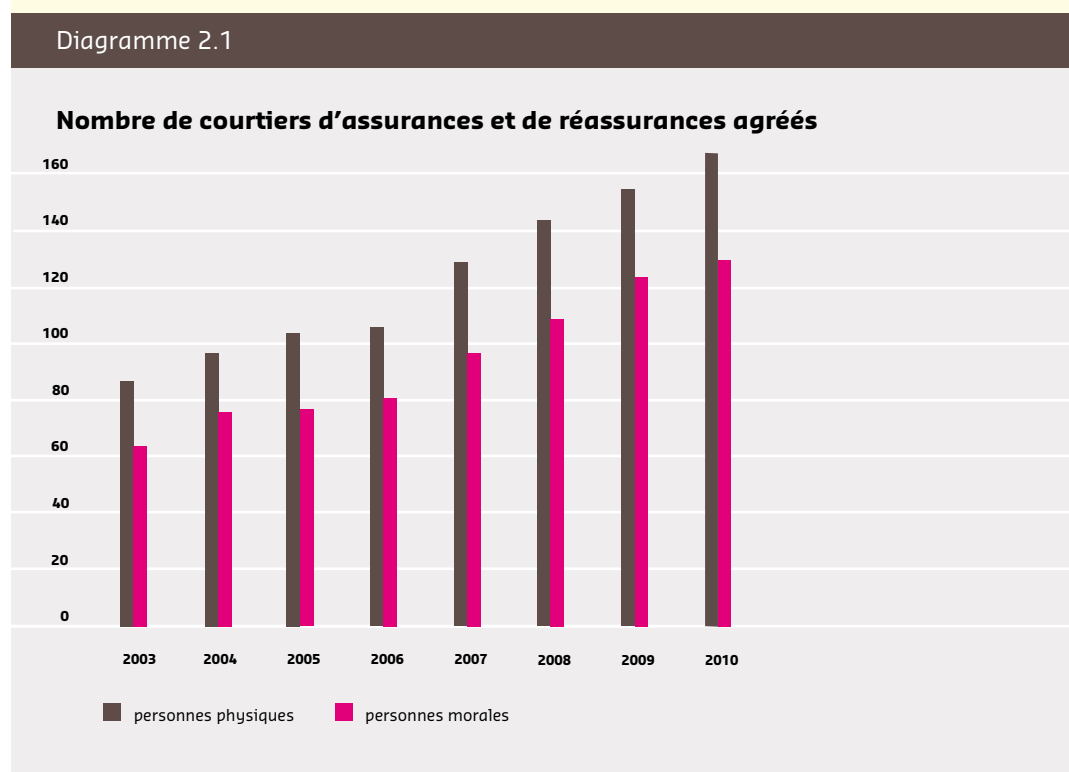
ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

138//139

2. LES COURTIER D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES ET LES SOUS-COURTIER D'ASSURANCES

Diagramme 2.1



2.1. Les courtiers d'assurances, personnes physiques et personnes morales

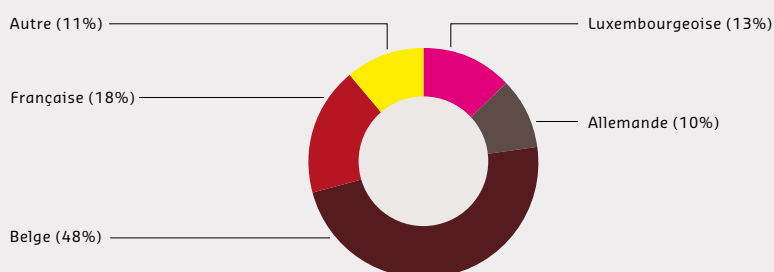
Au 31 décembre 2010, le nombre total des courtiers d'assurances s'élève à 298 (2009: 279), donc une augmentation de 6,8%. Ce nombre se décompose en 130 (2009: 124) personnes morales et 168 (2009: 155) personnes physiques, à savoir une augmentation égale à 4,8% pour les personnes physiques et à 8,3% pour les personnes morales. Parmi les personnes physiques, 155 (2009: 144) sont actives au sein d'une société de courtage et 13 (2009: 11) exercent leur activité uniquement à titre personnel. Sur les 168 courtiers personnes physiques, 48% sont de

nationalité belge, 18% de nationalité française, 13% de nationalité luxembourgeoise et 10% de nationalité allemande.

Parmi les 168 courtiers personnes physiques, 156, soit 92,9%, sont des hommes et 12, soit 7,1%, des femmes.

Au cours de l'année 2010, 25 (2009: 26) courtiers personnes physiques et 12 (2009: 23) courtiers personnes morales ont été agréés. Pendant la même période, les retraits d'agrément étaient au nombre de 18 (2009: 23), soit 6 concernant des personnes morales et 12 relatifs à des personnes physiques.

Diagramme 2.2

Nationalité des courtiers personnes physiques

Au 31 décembre 2010, les sociétés de courtage ont employé 724 personnes (y compris les employés de banque disposant d'un agrément) (2009: 738), donc 5,6 personnes en moyenne par société. Au cours de l'année 2010, 151 (2009: 614) de ces personnes ont suivi une formation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le nombre initialement indiqué lors du reporting 2010 a dû être considérablement revu à la baisse étant donné que le Commissariat aux Assurances a demandé des certificats de formation à l'appui des affirmations faites. Il a malheureusement été constaté que de très nombreuses personnes indiquaient des formations bien antérieures à l'année de référence. Le nombre de formations en la matière publié antérieurement est donc fortement à relativiser. 5 déclarations de suspicion ont été faites par des courtiers d'assurances durant l'année concernée.

Il est à remarquer que 109 courtiers personnes physiques (2009: 100), soit 64,8%, exercent l'activité de courtage en assurances à titre exclusif. Sur les 130 sociétés de courtage, 12 (2009: 12/124) appartiennent directement ou indirectement au secteur bancaire.

2.2. Les sous-courtiers d'assurances

Au cours de l'année 2010, 21 (2009: 88) sous-courtiers d'assurances ont été agréés, soit une diminution de 76,1% par rapport à l'année 2009. Il convient de relever que l'année 2009 constituait une année exceptionnelle en nombre de demandes d'agrément comme sous-courtier, due à la prise de conscience par les courtiers d'assurances que doit disposer d'un agrément toute personne en contact avec le public pour la commercialisation de produits d'assurances, sauf travaux purement administratifs. 10 candidats se sont présentés à l'examen (2009: 1), dont trois ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession de sous-courtiers d'assurances (2009: 1). 19 personnes (2009: 85) ont reçu une dispense sur la base de leurs diplômes ou expérience professionnelle. Le nombre total de sous-courtiers s'élève à 299 (2009: 300).

2.3. Les courtiers de réassurances

Au courant de l'année 2010, le registre des intermédiaires d'assurances et de réassurances comptait deux sociétés de courtage en réassurances et deux courtiers de réassurances (2009: 1/1).

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

140/141

3. L'ACTIVITÉ DE COURTIER D'ASSURANCES (chiffres provisoires)

Au cours de l'exercice 2010, les courtiers d'assurances ont négocié des primes totales de 3.127 millions d'euros (2009: 2.143,1 millions d'euros), soit 277,6 millions d'euros (2009: 170 millions d'euros) pour des contrats d'assurances non vie et 2.849,5 millions d'euros (2009: 1.972,6 millions d'euros) pour des contrats d'assurance-vie. Ceci équivaut à une croissance de 44,45% en assurance-vie et une croissance de 62,76% en assurance non vie. Cette hausse en assurance-vie s'explique, comme l'année précédente, par une croissance du nombre de courtiers agréés ainsi que du fait de la productivité croissante des courtiers en provenance du milieu bancaire. En ce qui concerne le secteur de l'assurance non vie, l'accroissement des primes est surtout dû à la hausse de productivité de quelques courtiers mais, ne constitue pas un mouvement généralisé.

Les courtiers ont perçu des commissions à hauteur de 85,5 millions d'euros (2009: 66 millions d'euros) de la part des assureurs, ce qui correspond à 2,7% des primes totales et des honoraires à hauteur de 2,7 millions d'euros (2009: 2,7 millions d'euros) de la part des assurés.

Il importe de relever que les sociétés de courtage ont à elles seules négocié un total de 262 millions d'euros (2009: 157 millions d'euros) de primes en assurance non vie (94% du marché de courtage) et 2.848,3 millions d'euros (2009: 1.970,5 millions d'euros) en assurance-vie (99,9% du marché de courtage).

Une société de courtage a donc négocié en moyenne 2,0 millions d'euros (2009: 1,2 million d'euros) (+66,7% par rapport à 2009) de primes en assurance non vie et 21,91 millions d'euros (2009: 15,15 millions d'euros) (+44,6% par rapport à 2009) de primes en assurance-vie.

Les primes se décomposent en 89,9% (2009: 80,3%) pour la nouvelle production et 10,2% (2009: 18,7%) pour l'encours.

34 courtiers ont encaissé des primes eux-mêmes. Plus précisément, 295,2 millions d'euros (2009: 152,5 millions d'euros) ont transité par les courtiers d'assurances, c'est-à-dire 9,4% des primes. 2.831,9 millions d'euros (2009: 1.971,9 millions d'euros) de primes, à savoir 90,6% des primes ont été directement encaissées par l'entreprise d'assurances elle-même.

En outre, les sociétés de courtage ont encaissé des commissions totales de 84,27 millions d'euros (2009: 63,70 millions d'euros), soit 98,6% du marché. Il reste à préciser que parmi les 13 courtiers personnes physiques agréés exerçant en nom propre, seulement 5 ont effectivement connu une activité de courtage pendant l'exercice 2010.

En ce qui concerne la répartition des primes négociées par état de la situation du risque, il reste à relever qu'en matière d'assurance non vie, 14,56% (2009: 31,2%) des primes négociées sont relatives à des risques situés au Grand-Duché de Luxembourg, contre 45,2% (2009: 26,0%) en France, 14,9% (2009: 11,9%) en Belgique et 8,5% (2009: 10%) en Allemagne. En assurances-vie, 60,7% (2009: 34,3%) des primes négociées sont relatives à des risques situés en Belgique, contre 7,3% (2009: 17,3%) au Grand-Duché de Luxembourg, 4,6% (2009: 13,2%) en France, 2,8% en Espagne (8,2% en 2009), 7,2% (2009: 7,0%) en Italie, et seulement 4,5 (2009: 2,6%) en Allemagne.

Diagramme 3.1

Primes négociées en assurance non vie par pays d'engagement (nouvelle production)

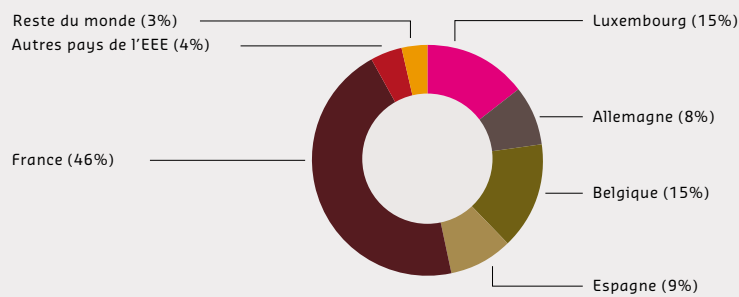
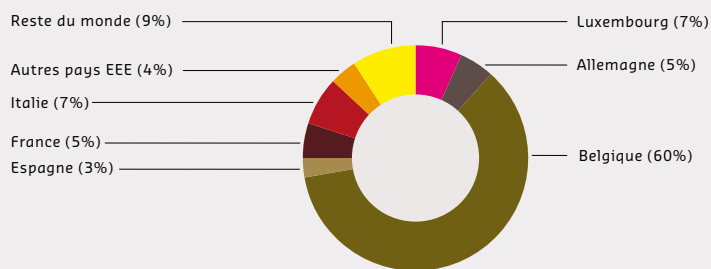


Diagramme 3.2

Primes négociées en assurance-vie par pays d'engagement (nouvelle production)



ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

ET DE RÉASSURANCES EN 2010

05. LES ANNEXES

137

145

142/143

Tableau 3.1

Nouvelle production et primes récurrentes en assurance non vie

(en milliers d'euros)

Non Vie	2008	2009	2010
Nouvelle production en assurance non vie	83.093	46.340	136.490
- dont primes encaissées directement par les assureurs	14.212	11.766	62.040
- dont primes encaissées par la société de courtage	68.881	34.575	74.450
Primes récurrentes en assurance non vie	63.497	124.196	141.073
- dont primes encaissées directement par les assureurs	43.236	84.785	71.820
- dont primes encaissées par la société de courtage	20.262	39.411	69.253
Total	146.590	170.536	277.563

Tableau 3.2

Nouvelle production et primes récurrentes en assurance-vie

(en milliers d'euros)

Vie	2008	2009	2010
Nouvelle production en assurance-vie	1.344.233	1.675.100	2.670.378
- dont primes encaissées directement par les assureurs	1.072.976	1.621.761	2.580.546
- dont primes encaissées par la société de courtage	271.247	53.339	89.832
Primes récurrentes en assurance-vie	264.520	297.476	179.089
- dont primes encaissées directement par les assureurs	252.957	272.273	117.443
- dont primes encaissées par la société de courtage	11.564	25.204	61.646
Total	1.608.744	1.972.577	2.849.467

Les annexes

05

ANNEXE 1 - LISTE DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ASSURANCES**A. Lois**

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11).
(Mémorial A n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21).
(Mémorial A n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A n° 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisation adressées au Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référencée sub 15.)
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6).
(Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances.
(Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6).
(Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
(Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.
(Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
11. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
12. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et (...) complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
13. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurance et modifiant:
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 - la loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

146/147

- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger;
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.
- (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

14. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.
(Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003)

15. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004)

16. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant:

- le Code pénal
- (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (...)

(Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004)

17. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)

18. Loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification de:

- la loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger;
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
- (Mémorial A n° 92 du 29 mai 2006).

19. Loi du 18 décembre 2006 portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de

- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance;
- la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique;
- l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

(Mémorial A n° 223 du 21 décembre 2006)

20. Loi du 5 novembre 2006 relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant

1. transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil;

2. modification

- de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

(Mémorial A n° 197 du 17 novembre 2006)

21. Loi du 1^{er} juin 2007 portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant

- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

(Mémorial A n° 91 du 13 juin 2007)

22. Loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant transposition de:

- la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE,
- l'article 52 de la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive,

et portant modification de:

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif,

- la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,

- la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés,

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,

- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,

- la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur,

- la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg,

et portant abrogation de:

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers,

- la loi modifiée du 21 juin 1984 relative aux marchés à terme.

(Mémorial A n° 116 du 16 juillet 2007)

23. Loi du 5 décembre 2007

- portant transposition de la directive 2005/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 relative à la réassurance et modifiant les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE du Conseil ainsi que les directives 98/78/CE et 2002/83/CE, et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et

- portant transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et 91/674/CEE concer-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

148/149

nant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance et modifiant la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative:

- aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.

(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

24. Loi du 21 décembre 2007 portant

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services;
2. modification du Code pénal;
3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.

(Mémorial A n° 232 du 21 décembre 2007)

25. Loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, portant transposition de la directive 2006/70/CE de la Commission du 1er août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «personnes politiquement exposées» et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une

échelle très limitée et modifiant:

1. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
2. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
3. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
4. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
5. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat;
6. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
7. la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseurs d'entreprises;
8. la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

(Mémorial A n° 106 du 23 juillet 2008)

26. Loi du 17 juillet 2008 relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans les entités du secteur financier.

(Mémorial A n° 108 du 25 juillet 2008)

27. Loi du 27 octobre 2010 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme; portant organisation des contrôles du transport physique de l'argent liquide entrant au, transitant par ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg; relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme; modifiant:
1. le Code pénal;
 2. le Code d'instruction criminelle;
 3. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
 4. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
 5. la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;
 6. la loi modifiée du 11 avril 1985 portant approbation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et à New York en date du 3 mars 1980;
 7. la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne;
 8. la loi du 20 juin 2001 sur l'extradition;
 9. la loi du 17 mars 2004 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres de l'Union européenne;
 10. la loi du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale;
 11. la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
 12. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 13. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 14. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat;
 15. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
 16. la loi modifiée du 10 juin 1999 relative à l'organisation de la profession d'expert-comptable;
 17. la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit;
 18. la loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives;
 19. la loi modifiée du 17 mars 1992 portant approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;
 20. la loi modifiée du 14 juin 2001 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, faite à Strasbourg, le 8 novembre 1990;
 21. la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.
(Mémorial A n° 193 du 3 novembre 2010)

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

150//151

B. Règlements et arrêtés

1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
3. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial A n° 34 du 20 mai 1987)
4. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
5. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
6. Règlement grand-ducal du 29 juin 1995 pris en application de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif à l'exécution des dispositions en matière d'assurance:
 - de l'accord sur l'Espace Économique Européen;
 - de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie.
 (Mémorial A n° 57 du 14 juillet 1995)
7. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
8. Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n° 9 du 22 janvier 2001)
9. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
10. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
11. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
12. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exer-

cice des entreprises d'assurances directes.
(Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)

13. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances.
(Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)

14. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances.
(Mémorial A n° 188 du 2 décembre 2005)

15. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 portant modification:

- du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié;
- du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances;
- du règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances.
(Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

16. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux assurances assume le rôle de coordinateur.
(Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

17. Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.
(Mémorial A n° 237 du 29 décembre 2006)

18. Règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances.
(Mémorial A n° 88 du 6 juin 2007)

19. Règlement grand-ducal du 8 juin 2007 modifiant:

- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;
- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile.
(Mémorial A n° 90 du 12 juin 2007)

20. Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances et de réassurance faisant partie d'un groupe d'assurances ou de réassurance.
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

152//153

- 21.** Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)
- 22.** Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié.
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)
- 23.** Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.
(Mémorial A n° 188 du 4 septembre 2009)
- 24.** Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.
(Mémorial A n° 188 du 4 septembre 2009)
- 25.** Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement de terrorisme.
(Mémorial A n° 15 du 4 février 2010)
- 26.** Règlement grand-ducal du 23 février 2010 modifiant:
- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;
- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile.
(Mémorial A n° 32 du 9 mars 2010)
- 27.** Règlement grand-ducal du 29 octobre 2010 portant exécution de la loi du 27 octobre 2010 relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.
(Mémorial A n° 196 du 3 novembre 2010)
- 28.** Règlement grand-ducal du 17 juin 2011 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.
(Mémorial A n° 130 du 22 juin 2011)

ANNEXE 2 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES ÉTABLIES¹ (situation en septembre 2011)

1. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurances non vie

ALTAÏR ASSURANCES S.A.

26, rue de Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG
directeur: Alvaro VILLAMOR GARCIA
téléphone: 26 94 62 22, fax: 26 94 54 76
internet: www.altairassurances.com
branches: 8, 9, 13, 16
succursales: Allemagne, Espagne, Royaume-Uni

AME LUX SA (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.)

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur: Alain HAUGLUSTAINE
téléphone: 46 36 40, fax: 46 36 44
internet: www.ame.lu
branches: 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur: Hans PLATTNER
téléphone: 26 29 40-1, fax: 26 29 40 40
internet: www.arisa.lu
branches: 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18
succursale: Suisse

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
directeur: Paul DE COOMAN
téléphone: 44 24 24-1, fax: 45 51 58
internet: www.axa.lu
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

BÂLOISE ASSURANCES IARD S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: André BREDIMUS
téléphone: 290 190 200, fax: 290 591
internet: www.baloise.lu
branches: 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: André BREDIMUS
téléphone: 290 190-1, fax: 290 591
internet: www.baloise.lu
branches: 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

CAMCA ASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,
L-1023 LUXEMBOURG
directeur: Martial de CALBIAC
téléphone: 40 20 99, fax: 40 20 98
internet: www.camca.lu
branches: 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.

2A, Place de Paris - B.P. 2583,
L-1025 LUXEMBOURG
directeur: Eric MACE
téléphone: 40 05 44, fax: 40 05 54
branches: 7, 8, 9, 16

CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A.

c/o Marsh Management 74, rue de Merl,
L-2146 LUXEMBOURG
directeur: Claude WEBER
téléphone: 22 96 50-1, fax: 26 25 83 30
branches: 13, 16

D.A.S. LUXEMBURG

3, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
directeur: Oliver WIENAND
téléphone: 45 57 58, fax: 45 57 63
internet: www.das.lu
branche: 17

(1) Voir annexe 9 pour l'explication des branches

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

154//155

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.

43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Georg NIEDEREHE
 téléphone: 42 64 64-1, fax: 42 64 64-250
 internet: www.dkv.lu
 branche: 2

DKV GLOBALITY S.A.

13, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG
 directeur: Martin VON KIAER
 téléphone: 27 04 44 8001, fax: 27 04 44 9001
 internet: www.dkv-globality.com
 branche: 2
 succursale: Royaume-Uni

ELECTRO ASSURANCES S.A.

534, rue de Neudorf - B.P. 593,
 L-2015 LUXEMBOURG
 directeur: Pascal BERTIN
 téléphone: 29 21 97, fax: 48 00 77
 branches: 1, 7, 8, 9, 13, 14, 16

FOYER ASSURANCES S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Franck MARCHAND
 téléphone: 437 437, fax: 437 43 25 08
 internet: www.lefoyer.lu
 branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

FOYER SANTE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Claus Maria SEILER
 téléphone: 437 43 4208, fax: 437 439 4708
 internet: www.medicis.lu / www.lefoyer.lu
 branche: 2

FOYER-ARAG

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Jean ZENNERS
 téléphone: 43 74 37, fax: 42 87 17
 branche: 17

GREENSTARS BNP PARIBAS S.A.

27, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
 directeur: Christophe MEURIER
 téléphone: 46 46 42 62, fax: 1 43 16 95 65
 branche: 14

HUGO INSURANCE S.A.

c/o Marsh Management 74, rue de Merl, L-2146
 LUXEMBOURG
 directeur: Claude WEBER
 téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 51 333
 branches: 7, 8, 9, 13

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.

10B, Z.A. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
 directeur: Paul DE COOMAN
 téléphone: 29 00 90, fax: 29 00 95
 internet: www.interlux.lu
 branche: 2

KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE S.A.

5, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
 directeur: Ivo BAUWENS
 téléphone: 29 99 92 1, fax: 29 96 18
 branches: 13, 14, 15, 16

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
 directeur: Pit HENTGEN
 téléphone: 4 76 11, fax: 47 61-300
 internet: www.lalux.lu
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

c/o Marsh Management 74, rue de Merl,
 L-2146 LUXEMBOURG
 directeur: Danilo GIULIANI
 téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36
 branches: 7, 8, 9, 13, 16

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION

58, boulevard G.-D. Charlotte - B.P. 405,
L-2014 LUXEMBOURG
directeur: Guy HARLES
téléphone: 40 78 78 204, fax: 40 78 04 641
branche: 16

PRIMELUX INSURANCE S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer,
L-1115 LUXEMBOURG
directeur: Marleen VAN MALDEREN
téléphone: 421 22 550, fax: 421 22 586
branches: 8, 9, 13, 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION

16, rue Notre-Dame, L-2240 LUXEMBOURG
directeur: Pascal HERRMANN
téléphone: 22 97 10 1, fax: 22 97 10 222
branches: 1, 4, 6, 7, 12, 17
succursales: Canada, Royaume-Uni, Singapour

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE

74, rue de Merl - B.P. 2217, L-1022 LUXEMBOURG
directeur: Claude WEBER
téléphone: 22 96 50 1, fax: 26 25 83 30
branche: 16

SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A. (SLAS S.A.)

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN
directeur: Nicolas JOLIF
téléphone: 26 68 97-500, fax: 27 04 82 42
internet: www.swisslife-solutions.com
branches: 1, 2, 9, 16, 18
succursale: Allemagne

SWISS RE INTERNATIONAL S.E.

2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur: Markus SCHAFFROTH
téléphone: 261 216, fax: 261 233 04
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18
succursales: Allemagne, Australie, États-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

THAIC S.A.

c/o SOGECORE 6D, route de Trèves,
L-2633 SENNINGERBERG
directeur: Gilles COREMANS
téléphone: 34 68 66 1, fax: 34 68 40
branches: 5, 16

WEST OF ENGLAND

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur: Carolina LOCKWOOD
téléphone: 47 00 67-1, fax: 22 52 53
internet: www.westpandi.com
branches: 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17
succursales: Hong Kong, Royaume-Uni

2. Liste des succursales d'entreprises d'assurances étrangères d'assurances non vie**ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG**

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG
mandataire général: Alain SCHAEDGEN
téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249
internet: www.allianz.lu
branches: 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V.

270, route d'Arlon, L-8010 STRASSEN
mandataire général: Pierre-Henri MOLLE
téléphone: 26 25 87 73, fax: 26 10 87 52
branches: 14, 15, 16

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

156//157

AXA ART VERSICHERUNG AG

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
mandataire général: Paul DE COOMAN
téléphone: 26 44 15 36, fax: 26 25 81 04
branches: 7, 8, 9, 13, 16

CHARTIS EUROPE S.A.

10b, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
mandataire général: Philippe GOUTIERE
téléphone: 44 30 32 237, fax: 44 31 07
internet: www.chartisinsurance.com
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,
16, 17, 18

COFACE LUXEMBOURG

2, route d'Arlon, L-8399 WINDHOF
mandataire général: Evelyne ETIENNE
téléphone: 26 10 81 43, fax: 26 10 81 44
branches: 14, 15, 16

**ERGO DIREKT VERSICHERUNG AK-
TIENGESELLSCHAFT**

32, rue de l'Alzette, L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
mandataire général: Abraham Pieter Marinus MOL
téléphone: +31(0)33 469 72 73,
fax: +31(0)33 465 31 45
internet: www.pearlebenelux.com
branche: 9

ERGO INSURANCE S.A.

Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE
mandataire général: Georg NIEDEREHE
téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87
branche: 1

EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
mandataire général: Jean-Claude STOOS
téléphone: 437 440, fax: 26 37 41 40
branches: 16, 18

IMPERIO S.A.

180, route de Longwy,
L-1940 LUXEMBOURG BELAIR
mandataire général: Gustavo André MILHEIRO
AGUIAR FRAZAO
téléphone: 49 52 53-1, fax: 49 52 53 650
branches: 1, 2, 8, 9, 13, 16

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD

534, rue de Neudorf - B.P. 593,
L-2015 LUXEMBOURG
mandataire général: Lambert SCHROEDER
téléphone: 31 71 71, fax: 31 71 74
branches: 1, 2, 9, 16

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

c/o Aon 534, rue de Neudorf - B.P. 593,
L-2015 LUXEMBOURG
mandataire général: Hervé MONIN
téléphone: 22 34 22 315, fax: 47 02 51
branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

P & V ASSURANCES

5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
téléphone: 47 46 45-1, fax: 47 00 22
branches: 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

TRADE CREDIT RE S.A.

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
mandataire général: Claude STIENNON
téléphone: 22 649 34 77, fax: 22 649 36 77
internet: www.tcre.com
branches: 14, 15, 16

VEREINIGTE HAGEL VvaG

115, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE
mandataire général: Anton Georg ESCH
téléphone: 26 64 99 33, fax: 26 10 88 22
internet: www.vereinigte-hagel.lu
branche: 9

3. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurance-vie

ABN AMRO LIFE SA

46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur: René VANRIJKEL
téléphone: 2607-3400, fax: 2607-3548
branches: I, II, III, VI, VII

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG
directeur: Alain SCHAEDEGEN
téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249
internet: www.allianz.lu
branches: I, II, III, VI, VII
succursale: France

ALTRAPLAN Luxembourg S.A.

38, Parc d'activités de Capellen, B.P. 154,
L-8303 CAPELLEN
directeur: Germaine BRABANTS
téléphone: 248 375 350, fax: 248 375 351
internet: www.cuil.lu
branches: I, II, III, VI, VII
succursale: Norvège

AME LIFE LUX SA (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.)

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur: Romain ROSSETTI
téléphone: 47 46 93, fax: 47 46 90
internet: www.ame.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.

27, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur: Hugo BETTENS
téléphone: 22 26 55 - 1, fax: 26 20 12 84
internet: www.argentalife.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur: Olivier SCHMIDT-BERTEAU
téléphone: 26 49 81, fax: 26 49 8200
branches: I, II, III, VI, VII
succursales: Allemagne, Espagne, Italie

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

4a, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur: Michael EMMEL
téléphone: 26 49 42 00, fax: 26 49 43 02
internet: www.fwugroup.com
branches: I, II, III, VI, VII
succursales: Allemagne, France, Italie

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
directeur: Paul DE COOMAN
téléphone: 45 30 20-1, fax: 45 51 58
internet: www.axa.lu
branches: I, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: Romain BRAAS
téléphone: 290 190-1, fax: 291 968
internet: www.baloise.lu
branches: I, II, III, VI, VII

BÂLOISE-EUROPE VIE S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: Romain BRAAS
téléphone: 290 190-1, fax: 290 591
internet: www.baloise.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

CALI EUROPE S.A. (CREDIT AGRICOLE LIFE INSURANCE S.A.)

31-33, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
 directeur: Guy VAN DEN BOSCH
 téléphone: 26 26 70 67, fax: 26 26 70 69
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursales: France, Pologne

CAMCA VIE S.A.

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,
 L-1023 LUXEMBOURG
 directeur: Martial de CALBIAC
 téléphone: 26 48 70-1, fax: 26 48 70-58
 internet: www.camca.lu
 branches: I, II, III, VII

CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A.

33, rue de Gasperich, L-5826 HESPERANGE
 directeur: Fabrice BAGNE
 téléphone: 26 21 41, fax: 26 21 49 371
 internet: www.cardiflux.lu
 branches: I, II, III, VI
 succursale: France

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

40, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
 directeur: Simon J. FRIEND
 téléphone: 31 78 31-361, fax: 31 78 31 214
 internet: www.clericalmedical.com
 branches: I, II, III, VI, VII

DB VITA S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer - B.P. 382,
 L-2013 LUXEMBOURG
 directeur: Frank BREITING
 téléphone: 421 22 - 5 50, fax: 421 22 - 5 86
 branches: I, II, III, VI

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
 directeur: Patrick SCHOLS
 téléphone: 26 25 44-1, fax: 26 25 44-60 09
 internet: www.dexia-life.com
 branches: I, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.

5, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
 directeur: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
 téléphone: 25 42 59-1, fax: 25 42 62
 internet: www.euresa-life.com
 branches: I, II, III, VI, VII

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

39, avenue Monterey - B.P. 1081,
 L-1010 LUXEMBOURG
 directeur: Luc BERG
 téléphone: 26 20 15 40, fax: 26 20 15 41
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: France

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
 directeur: Fabrice BAGNE
 téléphone: 24 18 58 1, fax: 24 18 58 9000
 internet: www.fortisinsurance.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

FOYER INTERNATIONAL S.A. (FISA)

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Jean-Louis COURANGE
 téléphone: 437 43-52 00, fax: 4 37 43-57 00
 internet: www.lefoyer.lu
 branches: I, II, III, VI

FOYER VIE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
directeur: Philippe BONTE
téléphone: 437 43 4000, fax: 437 43 4500
internet: www.lefoyer.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.

3, rue Jean Piret, L-2350 LUXEMBOURG
directeur: Bruno GOSSART
téléphone: 26 44 11 44, fax: 26 44 11 45
internet: www.inglife.lu
branches: I, II, III, VI, VII

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.

63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG
directeur: Luc GASPARD
téléphone: 40 66 90-1, fax: 40 66 90-300
branches: I, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.

103, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG
directeur: Christophe LEROY
téléphone: 27 20 41-1, fax: 27 20 41 4815
branches: I, II, III, VI, VII

**KAUPTHING LIFE & PENSION
LUXEMBOURG S.A.**

35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur: Stefan LEIF STARCK
téléphone: 46 77 66, fax: 46 77 76
branches: I, II, III, VI, VII

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur: Pit HENTGEN
téléphone: 47 61-1, fax: 47 61-400
internet: www.lalux.lu
branches: I, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

Atrium Business Park, 23, Z.A. Bourmicht,
L-8070 BERTRANGE
directeur: Fabrice SAUVIGNON
téléphone: 45 85 87 26, fax: 45 87 18
internet: www.lamondiale.lu
branches: I, II, III, VI, VII
succursale: Italie

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.

4, rue Lou Hemmer, L-1748 LUXEMBOURG
directeur: David STEINEGGER
téléphone: 34 61 91-1, fax: 34 61 90
internet: www.lombard.lu
branches: I, II, III, VI, VII
succursales: Finlande, Suisse

LUXEMBURGER LEBEN S.A.

38, John F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur: Alwa Ludwig VAUTZ
téléphone: 26 00 34-1, fax: 26 00 34-5790
branche: III

LUXLIFE S.A.

5, ZA Bourmicht - B.P. 723, L-8070 BERTRANGE
directeur: Alain ARNSWALD
téléphone: 25 27 71, fax: 25 27 79
internet: www.luxlife.com
branches: I, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.

3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG
directeur: Olivier MAINGARD
téléphone: 25 19 14, fax: 25 19 13
internet: www.massmutualeurope.com
branches: I, II, III, VI, VII

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

160//161

NATIXIS LIFE S.A.

51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Jean MARCHES
 téléphone: 22 888 11, fax: 22 888 150
 internet: www.life.natixis.com
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: France

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,
 L-1736 SENNINGERBERG
 directeur: François JACQUEMIN
 téléphone: 44 67 74 1, fax: 44 69 33
 internet: www.nemianlife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG
 directeur: Hervé BERNARD
 téléphone: 42 40 20-1, fax: 42 40 20-40
 internet: www.nellweb.com
 branches: I, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

562, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 directeur: Lars KORNMOD
 téléphone: 43 88 77 80, fax: 43 88 77 81
 internet: www.nordealife.lu
 branches: I, II, III, VI

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.

38, rue Pafebruch - B.P. 110, L-8303 CAPELLEN
 directeur: Germaine BRABANTS
 téléphone: 45 67 30 1, fax: 45 67 34
 internet: www.privateestatelife.com
 branches: I, II, III, VI

R & V LUXEMBOURG

LEBENSVERSICHERUNG S.A.

4, rue Thomas Edison - B.P. 661,
 L-1445 STRASSEN
 directeur: Stefan HONECKER
 téléphone: 45 45 65-1, fax: 45 32 76
 internet: www.ruv.lu
 branches: I, II, III
 succursale: Allemagne

RAIFFEISEN VIE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Philippe BONTE
 téléphone: 26 68 36 20, fax: 26 68 36 22
 branches: I, II, III, VI

SOGELIFE S.A.

11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG
 directeur: Henri DRIESSENS
 téléphone: 24 13 73-1, fax: 24 13 29
 internet: www.sogelife.com
 branches: I, II, III, VI, VII

SOLIDARITY TAKAFOL S.A.

3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG
 directeur: Abdel Latif SAYED
 téléphone: 44 10 67, fax: 44 12 06
 branches: I, II, III

SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN
 directeur: Martin TSCHOPP
 téléphone: 42 39 59-1, fax: 26 43 40
 internet: www.swisslife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: Suisse

SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A.

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN
 directeur: Nicolas JOLIF
 téléphone: 26 09 38 510, fax: 27 04 82 42
 internet: www.swisslife-solutions.com
 branches: I, III
 succursale: Allemagne

SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.

23, route d'Arlon - B.P. 124, L-8002 STRASSEN
 directeur: Martin TSCHOPP
 téléphone: 42 39 58-1, fax: 42 39 58 350
 internet: www.swisslife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursales: Allemagne, Autriche

VITIS LIFE S.A.

7, boulevard Royal - B.P. 803, L-2018 LUXEMBOURG
 directeur: Marc STEVENS
 téléphone: 26 20 46 300, fax: 26 20 46 399
 internet: www.vitislife.com
 branches: I, II, III, VI, VII

**VORSORGE LUXEMBURG
LEBENSVERSICHERUNG S.A.**

6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH
 directeur: Friedel HOFRICHTER
 téléphone: 26 48 55-0, fax: 26 48 55-30
 branches: I, II, III, VI, VII

ZURICH EUROLIFE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
 directeur: Sabine LALLIER
 téléphone: 26 642 1, fax: 26 642 610
 internet: www.zurich.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

**4. Liste des succursales d'entreprises
d'assurances étrangères d'assurance-vie****ERGO INSURANCE S.A.**

Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE
 mandataire général: Georg NIEDEREHE
 téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87
 branches: I, II, III

IMPERIO S.A.

180, route de Longwy,
 L-1940 LUXEMBOURG-BELAIR
 mandataire général: Gustavo André MILHEIRO
 AGUIAR FRAZAO
 téléphone: 49 52 53-1, fax: 49 52 53 650
 branches: I, II, III

P & V ASSURANCES

5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
 mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
 téléphone: 47 46 45-1, fax: 47 00 22
 branches: I, II, III

**PB LEBENSVERSICHERUNG AG
Niederlassung Luxemburg**

16, rue Erasme - B.P. 556, L-2015 LUXEMBOURG
 mandataire général: Dieter MÜLLER
 téléphone: 44 88 44-1, fax: 44 88 44-34
 branche: I

SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH

6a, circuit de la Foire Internationale,
 L-1347 LUXEMBOURG
 mandataire général: Hugues CHAMBON
 téléphone: 26 23 23 14, fax: 2623 2064
 branches: III

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

5. Liste des fonds de pension

FONDS DE PENSION GOODYEAR A.S.B.L.

37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG

téléphone: 45 31 24-1, fax: 45 07 43

branches: A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG

A.S.B.L.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE

directeur: INSURANCE & PENSION SERVICES S.À

R.L. AMAZON

téléphone: 26 89 19-1, fax: 29 01 90 9622

internet: www.ing.lu

branches: A, C

LUX PRIME PENSION - CAISSE DE PENSION

50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG

directeur: Fabrice BAGNE

téléphone: 42 42 22 79, fax: 42 42 27 23

branche: A

SWISS LIFE INTERNATIONAL PENSION

FUND

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN

téléphone: 42 39 59-1, fax: 26 43 40

branches: A, B, C

ANNEXE 3 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES AYANT NOTIFIÉ LEUR INTENTION D'OPÉRER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN RÉGIME DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Cette liste est disponible sur le site Internet du
Commissariat aux Assurances: www.commassu.lu

ANNEXE 4 - LISTE DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE DE DROIT LUXEMBOURGEOIS (situation en septembre 2011)**ABBEY REINSURANCE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

ACTELION RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ACTIRE

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

AERO RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

AFE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

AGAT RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

AMTRUST CAPTIVE SOLUTIONS LTD

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AMTRUST RE DELTA S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: SINER LUXEMBOURG
S.A.R.L.

ARISA RE S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé: PLATTNER HANS

ARTZARE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

ASSOCO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ASSUREKA S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: LEONARD NICOLAS

ASUVER S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ATLANTIC RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

AVIABEL RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AVIARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BALSPEED RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BALTA REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BESIX GLOBAL RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

BIL RE

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

BNP PARIBAS S.B. RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BREW RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BTL REINSURANCE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BUILDERS CREDIT REINSURANCE
COMPANY S.A.**

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT
directeur agréé: MORREY JOHN SIMON

C.D.A. RE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: LEONARD NICOLAS

C6 RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CAFINA

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

CAISRELUX

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CALATRAVA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CAMCA REASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
directeur agréé: DE CALBIAC MARTIAL

CANAL RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CARETOR S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CARGOLUX RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

CARIFAC S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

CARMAN S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CASINO RE S.A.

145, rue de Kiem, L-8030 LUXEMBOURG
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CASIOPEA RE

26, rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG
directeur agréé: VILLAMOR GARCIA ALVARO

CERATIZIT RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CFC REINSURANCE S.A.

1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

CGPA RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CHALLENGER REASSURANCE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

CHAMBERI REINSURANCE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

CHC REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CHURCH RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLARGES RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE INTERNA-
TIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COFINTEX LUXEMBOURG S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COMPASS RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

COMPOSTILLA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMURA S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COREA S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

COREVAL

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

COURTAL S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

COVEA LUX SA

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREDIT AGRICOLE REINSURANCE S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CYLONIE RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DAIMLER RE INSURANCE S.A. LUXEMBOURG

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

DANONE RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DB RE S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer,
L-1115 LUXEMBOURG
directeur agréé: VAN MALDEREN MARLEEN

DEGUSSA RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management:
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DELIASSUR

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A.

2 rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé: PARIDAENS RUDY

DGF REINSURANCE S.A.

1a, rue du Nord / B.P.237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

DNB NOR REINSURANCE SA

543, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management:
SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.

D.R.C. S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

EGON RE S.A.

11, Avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé: EMSIX JACQUES

ELECTRO RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
directeur agréé: FRERE FABRICE

ELIA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

ELTH REASSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

ENOVOS RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

EOLO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EPCAP RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ERAS S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

ERSTE REINSURANCE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH INTERNATIONAL
SERVICES S.A.

EULER HERMES RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROCHEM REASSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EUROCLEAR RE S.A.

543, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROMAF RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

FIDARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FINBEL RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

FLUX RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FORTIS BANK REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

FOYER RE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
directeur agréé: ARNOLDY RENE

FRONT RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GAMBRO REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: SINSER LUXEMBOURG
S.À R.L.

GAVIOTA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

GDF SUEZ RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GELINS

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GENERAS

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GESARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

GIPE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management:
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**GLOBAL LIABILITY REINSURANCE
COMPANY S.A.**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GLOBO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GOMAREAL S.A.

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé: EMSIX JACQUES

GOTA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

G RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GS RE

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

HD RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

170/171

HENKEL RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

IBERDROLA RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

IKANO RE S.A.

1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG
directeur agréé: WITTBGER TOMAS

IMERYS RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

INCODEN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INDUSTRIAL RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ING LUX-RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INOX RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INTER RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL
REINSURANCE S.A. (ICM RE S.A.)**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**INTERNATIONAL SHIPOWNERS
REINSURANCE COMPANY**

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé: LOCKWOOD CAROLINA

IPSEN RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

I.R.R. S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

KBC GROUP RE S.A.

5, Place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
directeur agréé: BAUWENS IVO

KLAVENESS RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: SINSER LUXEMBOURG
S.À R.L.

KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur agréé: HENTGEN PIT

LAU RE S.A.

2A, place de Paris / B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG
directeur agréé: MACE ERIC

LB RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LBB RE LUXEMBOURG S.A.

30, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé: COHAUS BEN

LETZRE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

LOCRE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

LSA RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LUXAIR RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

LUXPAR RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MACSF RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: FOUQUET NICOLAS

MAPLUX RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

MECCANICA REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MERCK RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

172/173

MO REINSURANCE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

MODERN RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MODERNAC S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.À R.L.

MORGAN RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

MORGAN STANLEY EUROPE RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE
S.A.**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MORGAN STANLEY LUXEMBOURG
INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MU VI RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NATURAL RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NEXANS RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

NIRA M.A.

15, Syrdallstrooss, L-6850 MANTERNACH
directeur agréé: VANWELKENHUYZEN DANNY

O.O. RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

OCEANE RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

P&T RE SA

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

PANDIAS RE A.G.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PELICAN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

POLYRE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

PRINTEMPS REASSURANCE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

PROTECTION RE

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PURACAP S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RAIL REASSURANCES S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

RCG RE II S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RCG RE III S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RCG RE IV S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RCG RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REAAL REASSURANTIE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

REACOMEX

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

REAFIN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

174/175

REAGRA S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management:
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RECHEM S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RECTICEL RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

REDCOR REASEGUROS S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

REDELCOVER S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REXEL RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RHEA

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

RISK TRANSFER RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ROQUETTE RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

SARAL S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SAUREA

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SCEM REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SECURISK S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SERECO RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SIBELUX S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SKULD RE II S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOCARE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SOCIETE GENERALE RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI
(LUXEMBOURG) S.A.**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOFIRI

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

SOFREA

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: COREMANS GILLES

**SOMALRE-SOCIETE DE REASSURANCE
TARKETT S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

SONAE RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

SONATRACH RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOPREFIRA

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SOREBOL S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

SOREVAL S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (2RS)

SPANDILUX S.A.

16, rue Notre Dame, L-2240 LUXEMBOURG
directeur agréé: HERRMANN PASCAL

SPS REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ST LOUIS RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

176//177

STANDFAST REINSURANCE S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A.
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

3 SUISSES DE RE S.A.
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SURASSUR
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SVENSKA RE S.A.
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SVITJOD REINSURANCE S.A.
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SWEET RE S.A.
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

SWISS RE EUROPE S.A.
2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur agréé: SCHAFROTH MARKUS

SYNDICAT GENERAL RE S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.
1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TANK RE S.A.
1a, rue du Nord / B.P.237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TEIDE RE S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A. (ZRS)

TEREOS LUXEMBOURG

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

THARC S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: COREMANS GILLES

THE SWATCH GROUP RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management:
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TIRSA S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé: STIENNON CLAUDE

UNITED RE (EUROPE)

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VALARTIS RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**VANDEMOORTELE INTERNATIONAL
REINSURANCE COMPANY S.A.**

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VELASQUEZ S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: GIULIANI DANILO

VIANDEN RE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

WDI REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

WHITE ROCK REINSURANCE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.À R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

YOLE S.A.

534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

178//179

ANNEXE 5 - LISTE DES GESTIONNAIRES DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE (situation en septembre 2011)

Liste des personnes physiques

AARDOOM WILLEM MARINUS

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

ARNOLDY RENE

FOYER RE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

ASPDEN PHILIP

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE
COMPANY
33, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

BAUWENS IVO

KBC GROUP RE S.A.
5, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG

BIERRY ARNAUD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

COHAUS BEN

LBB RE LUXEMBOURG S.A.
30, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

COREMANS GILLES

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

DARDENNE GERARD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

DE CALBIAC MARTIAL

CAMCA REASSURANCE S.A.
32, Avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

DRON THIERRY

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

EMSIX JACQUES

EGON RE S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

FOUQUET NICOLAS

MACSF RE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

FRERE FABRICE

AON GLOBAL RISK CONSULTING LUXEMBOURG
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

GABRIEL FREDERICK

MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

GIULIANI DANILO

MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

GOUTIERE PHILIPPE

CHARTIS INSURANCE MANAGEMENT SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
10B, rue des Mérovingiens
L-8070 BERTRANGE

GROFFILS XAVIER

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.
45, rue des Scillas
L-2529 HOWALD

GROKE KRISTIAN

44, route d'Esch / B.P. 1981
L-1019 LUXEMBOURG

HANSOULLE JACQUES

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.
16, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

HAUGLUSTAIN ALAIN

AME LUX S.A.
7, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

HENTGEN PIT

LA LUXEMBOURGEOISE RE
10, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

HERRMANN PASCAL

SPANDILUX S.A.
16, rue Notre Dame
L-2240 LUXEMBOURG

KRISTENSEN KRISTIAN M.

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
1A, rue du Nord / B.P. 237
L-2012 LUXEMBOURG

LAMBERT PHILIPPE

68, rue de la Fontaine
L/B-6741 VANCE

LAUER MARC

FOYER ASSURANCES S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

LAURENT CEDRIC

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

LEONARD NICOLAS

ALTERISK S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

LOCKWOOD CAROLINA

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE
COMPANY
33, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

LOHEST PASCAL

ALLIA INSURANCE BROKERS LUXEMBOURG
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

MACE ERIC

LAU RE S.A.
2A, place de Paris / B.P.2583
L-1025 LUXEMBOURG

MONIN HERVE

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

180//181

MORREY JOHN SIMON

BUILDERS CREDIT REINSURANCE COMPANY
S.A.
69, rue de Hoscheid
L-8422 STEINFORT

PARIDAENS RUDY

DEXIA RE S.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

PLATTNER HANS

ARISA RE S.A.
5, rue Eugene Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

REYLAND NICO

18, rue de la Montagne
L-6136 JUNGLINSTER

SCHAFROTH MARKUS

SWISS RE EUROPE S.A.
2A, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

SCHMIDT-BERTEAU OLIVIER

ASPECTA ASSURANCES INTERNATIONAL S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

SCHOTT BEATRICE

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

SCHROEDER LAMBERT

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG)
S.A.
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

SOUGNEZ ALAIN

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

STIENNON CLAUDE

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

THEODOSE CHRISTIAN

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

VAN MALDEREN MARLEEN

DB RE S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG

VANDEVEN SOPHIE

AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

VANWELKENHUYZEN DANNY

NIRA M.A.
15, Syrdallstrooss
L-6850 MANTERNACH

VILLAMOR GARCIA ALVARO

CASIOPEA RE
26, rue Louvigny
L-1946 LUXEMBOURG

WAXWEILER OLIVIER

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

WEBER CLAUDE
MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
 74, rue de Merl
 L-2146 LUXEMBOURG

WILLMS NADINE
DB RE S.A.
 2, boulevard Konrad Adenauer
 L-1115 LUXEMBOURG

WITTBJER TOMAS
IKANO RE S.A.
 1, rue Nicolas Welter / B.P. 229
 L-2012 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales

ALLIA INSURANCE BROKERS LUXEMBOURG
 directeur: LOHEST PASCAL
 66 route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
 téléphone: 45 66 88, fax: 45 66 99

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
 directeur: SCHROEDER LAMBERT
 534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.
 directeur: SCHROEDER LAMBERT
 534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

AON LUXEMBOURG S.A.
 directeur: SCHROEDER LAMBERT
 534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

CHARTIS INSURANCE MANAGEMENT
SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
 directeur: GOUTIERE PHILIPPE
 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
 téléphone: 44 30 32-1, fax: 44 31 07

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT
SERVICES
 directeur: THEODOSE CHRISTIAN
 145 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
 téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
 directeur: WEBER CLAUDE
 74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
 téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
 directeur: KRISTENSEN KRISTIAN M.
 1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
 téléphone: 22 24 74-1, fax: 22 15 50

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)
 directeur: BIERRY ARNAUD
 23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
 téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.
 directeur: SCHROEDER LAMBERT
 534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.
 directeur: COREMANS GILLES
 6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
 téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

**SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT
S.A.**

directeur: COREMANS GILLES
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.

directeur: THEODOSE CHRISTIAN
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

directeur: GROFFILS XAVIER
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

ANNEXE 6 - LISTE DES COURTIER D'ASSURANCES
(situation en septembre 2010)**Liste des personnes physiques****BATTALORA Nicola**

c/o BSI LUXEMBOURG S.A.
6, avenue Marie-Thérèse
L-2132 LUXEMBOURG

BATUT Bernard

c/o FINUX S.À R.L.
12, ancienne côte d'Eich
L-1459 LUXEMBOURG

BAUSCHERT Edgar

c/o GIP INTERNATIONAL S.A.
7, am Scheerleck
L-6868 WECKER

BECKER Frank

c/o DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

BELARDI Sandro

c/o GROUPE OMEGA ASSURANCES ET FINANCE
S.À R.L.
58, rue Glesener
L-1630 LUXEMBOURG

BENJEA Abdallah

c/o D.P. CONSULT S.A.
156, rue d'Athus
L-4110 PETANGE

BERNARD Christine

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING
S.A.
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 LUXEMBOURG

BODSON Jean-Michel

c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.
Am Hock 2
L-9991 WEISWAMPACH

BOIS Jean-Baptiste

c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
31, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier

c/o ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

BOSQUEE Bernard

c/o FINAMORE S.A.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier

c/o ASSURANCES & BENEFITS COURTAGE S.À R.L.
25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

BOUTANG Monique

c/o SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE BRO-
KER S.A.
11, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

BOUTON Bert

c/o NEPENTHE INSURANCE ADVISORY
SERVICES S.À R.L.
20/18, rue de l'Ouest
L-2273 LUXEMBOURG

BOUTON Christophe

2, rue Tony Neumann
L-2241 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

184//185

BRIZI Angelo

c/o UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.
8-10, rue Jean Monnet
L-2180 LUXEMBOURG

CALDANA Marco

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.
2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

CLOES Jean-Louis

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.
3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

COHAUS Ben

c/o LBB RE S.A.
30, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

COLANGELO Angelo

c/o FIDES EUROPE S.À R.L.
34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

COLLARD Pierre

c/o LOCASSUR S.A.
24, Grand-Rue
L-9530 WILTZ

COREMANS Gilles

c/o SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

CREDOU-NORMAND Catherine

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE S.A.
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

DAVAL-PIROTON Murielle

c/o ESCHTARI S.A.
Am Hock 2
L-9991 Weiswampach

DECKER Guy

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe

c/o CREATERRA S.A.
25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

DELREE Joseph

c/o PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.
2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

DE MIOMANDRE Alain

c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE
S.A.
68, route de Luxembourg
L-4972 DIPPACH

DE MIOMANDRE Gaël

c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE S.A.
68, route de Luxembourg
L-4972 DIPPACH

DEWAELEHEYSNS Eric

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

DE WOUTERS D'OPLINTER Olivier

c/o NOMISMA S.A.
5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

DE WOUTERS D'OPLINTER Thomas

c/o NOMISMA S.A.
5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

D'HOEDT Johan

c/o FRUCTI CAUSA S.A.
4, Aline an Emile Mayrischstross
L-8528 COLPACH-HAUT

DI LORENZO Jérôme

c/o CARRE-ASSURANCES S.A.
310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

DÖRRIE Detlef

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEM-
BOURG S.À R.L.
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

DUCULOT Olivier

c/o A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS -
COURTIERS EN ASSURANCES
21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

DUHR Michel

c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

DUINSLAEGER Erik

c/o FIDES LIFE OFFICE S.A.
4, rue du Pont
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

DUNKEL Paul

c/o AC D S.À R.L.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

DUQUENNE Jean-Philippe

c/o UFG-LFP PRIVATE BANK S.A.
4a, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

EMSIX Jacques

c/o UNITED BROKERS S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

EXALL Timothy

54, rue de Dangé St. Romain
L-8260 MAMER

FAGNOUL Frédéric

c/o EURO PARTNER INVEST S.A.
4, rue Marie Curie / Bât. Céphée
L-8049 STRASSEN

FANK Stefan

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.
2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

FAVRE Claude

c/o L.J.C. PATRIMOINE S.A.
38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

FESTJENS Stefaan

c/o CAPITAL COACH S.A.
5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

FLAMMANG Marc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE S.A.
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

186//187

FOLDBERG Steen

c/o MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.À R.L.
4, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

FONDU Marc

c/o DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FOURRIER Luc

c/o PATRIMONIA CONSULTING S.A.
2B, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

FREDERICK Vincent

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

GEHLEN Manfred

c/o NOUVELLES ASSURANCES - SOCIÉTÉ DE
COURTAGE S.A.
Duarrefstrooss 2
L-9990 WEISWAMPACH

GENIN Guy

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 LUXEMBOURG

GEORGES Edouard

c/o LIB S.A.
13, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

GEORIS Didier

c/o SODEFIN S.À R.L.
20, rue C.M. Spoo
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

GIALLOMBARDO Giovanni

c/o UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.
8-10, rue Jean Monnet
L-2180 LUXEMBOURG

GIERES Pierrot

c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

GINDL Andreas

19, Grand-Rue
L-6630 WASSERBILLIG

GRAVIÈRE Sébastien

c/o PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.
18, rue de l'Eau
L-1449 LUXEMBOURG

GREDEN Roger

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

GREVISSE Albert

c/o SFS EUROPE S.A.
41, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

HANUSCHK Dieter

c/o FIBALUX S.A.
15B, Duarrefstrooss
L-9990 WEISWAMPACH

HARSCH Romain

c/o AC D S.À R.L.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

HAUFFELS Paul

45-47, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

HAYDECKER Robert

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER
LUXEMBOURG S.À R.L.
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

HECK Herbert

c/o ICI GROUP LUXEMBOURG S.A.
2, rue de Wilwerdange
L-9911 TROISVIERGES

HEGER Olivier

c/o CIRCLES GROUP S.A.
41, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

HENRY Christian

c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

HERR Philippe

c/o AGP HERR COURTAGE S.À R.L.
14, rue Victor Ewen
L-4113 ESCH-SUR-ALZETTE

HOFFMANN Marc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE S.A.
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

HUBSCH Jean-Philippe

c/o ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG S.A.
76, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

HUDSON S. Jan

c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE
BROKERAGE S.A.
4, rue Hoimesbusch
L-5371 SCHUTTRANGE

JAGGI-MALOUBIER Katia

c/o PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.
28A, rue des Romains
L-8041 STRASSEN

JEURISSEN Peter

c/o INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT
LUXEMBURG S.À R.L.
6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

KNAFF-ACKERMANN Malou

c/o BUREAU MALOU KNAFF S.À R.L.
22, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

KÖDITZ Alexander

c/o IPK VERWALTUNGS S.A.
2 rue Haute
L-6680 MERTERT

KOMNEK NDONGBOU Armand

1, Beetebuergerstross
L-5750 FRISANGE

KRIESCHER Philippe

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

188//189

KULUS Grégory

c/o SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE
BROKER S.A.
11, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

KUYLENSTIERNA Johan

c/o KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.
26, rue Philippe II
L-2015 LUXEMBOURG

LANG Raymond

c/o VANBREDA & LANG S.A.
2-4, rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE

LAPORTA Francis

c/o ART OF INSURANCE S.A.
100, rue de la Gare
L-8325 CAPELLEN

LECLERCQ Frédéric

c/o AC D S.À R.L.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

LEFEBVRE Jean-Marc

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

LEONET Philippe

c/o IMR S.A.
32/2, rue Léon Kauffman
L-1853 LUXEMBOURG

LERUTH Jean Louis

c/o IMR S.A.
32/2, rue Léon Kauffman
L-1853 LUXEMBOURG

LEYSEN Marc

c/o VANBREDA & LANG S.A.
2-4, rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE

LINNERT Markus

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK
LUXEMBOURG S.A.
26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

LOHEST Pascal

c/o ALLIA INSURANCE BROKERS
LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen

61, Grand-Rue
L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT

MAGNUS Vincent

c/o ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

MAHAUX Jacques

c/o CAL COURTAGE S.A.
39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

MARCHAND Thierry

c/o AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.À R.L.
23, boulevard Charles Marx
L-2130 LUXEMBOURG

MARTIN David John

c/o PROFESSIONAL INVESTMENT
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.
15-17, avenue Gaston Diderich
L-1420 LUXEMBOURG

MARTIN Pierre

c/o BRISTOL ASSURANCES S.A.
34, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG

MAURICE Jérôme

c/o KMC FINANCE S.A.
6, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

MELE Henri

c/o SCAP (Société de Courtage en Assurances et
Placements) S.À R.L.
8, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

MERTES Edgar

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

METER-LEHNEN Gabriele

c/o INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT
LUXEMBURG S.À R.L.
6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

METZDORF Jean-Marc

c/o ASSURFIMMO S.À R.L.
32, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

MEYER Edwin

c/o ARCELORMITTAL INSURANCE
CONSULTANTS S.A.
19, avenue de la Liberté
L-2930 LUXEMBOURG

MICHIELS Eric

c/o HNW INSURE S.À R.L.
31, rue de Strasbourg
L-2561 LUXEMBOURG

MIHAILOVIC Sasa

c/o GEPLUX S.À R.L.
14, rue des Romains
L-2444 LUXEMBOURG

MONCOUSIN Vanessa

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À
LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MORES Jean-Marie

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À
LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MORVILLI Fabio

12, rue du Château
L-7463 PETTINGEN

NELEN Hans

c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.
39, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

OTTEN Marco

c/o ASSPERT AG
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

OTTO Sébastien

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.
3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

190//191

PAULET Rudy

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.
18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Carlo

c/o DOG'I INVESTMENT STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Marco

c/o DOG'I INVESTMENT STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PHILIPPE Dominique

c/o EUROPEENNE DE COURTAGE
(LUXEMBOURG) S.A.
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

PIERSON Joël

c/o I.I.F.C. S.A.
27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

PIROTON Albert

c/o ESCHTARI S.A.
Am Hock 2
L-9991 Weiswampach

POOT-BAUDIER Idès

c/o AON LUXEMBOURG S.A.
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

POTTEAU Filip

c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A.
22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves

c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

PREVOT Philippe

c/o SFS EUROPE S.A.
41, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

PRIEM Johan

c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.À R.L.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

PROESMANS Étienne

c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.
Am Hock 2
L-9991 WEISWAMPACH

REMOUCHAMPS Pascal

c/o EUROPEAN BROKER S.A.
25A, boulevard Royal (Forum Royal 2^e étage)
L-2449 LUXEMBOURG

ROBINET Jean-Marc

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.
18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

ROOSENS Eric

c/o INRO INVEST S.À R.L.
111, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ROSENBAUM Harry

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEM-
BOURG S.A.
26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

ROTTEVEEL Joseph

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

ROUX Hervé

c/o CAL COURTAGE S.A.
39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

ROZENCWAJG Elo

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 LUXEMBOURG

RUXTON Derek Stuart

c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE
FINANCE ET D'INVESTISSEMENT S.A.
14, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

SCHAERER Daniel

c/o BANQUE TRANSATLANTIQUE
LUXEMBOURG S.A.
17, côte d'Eich
L-1450 LUXEMBOURG

SCHÄFER Markus

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

SCHÄFER Steffen

c/o UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.
8-10, rue Jean Monnet
L-2180 LUXEMBOURG

SCHICHT Heinz-Joachim

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

SCHILD Gaëtan

c/o GMC SERVICES S.A. - COURTIER
D'ASSURANCES
8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

SCHMATZ Olivier

c/o BUSINESS INSURANCE CONSULTING S.À R.L.
2, Duarrefstrooss
L-9990 WEISWAMPACH

SCHMIT Philippe

c/o MONTESQUIEU & ASSOCIES S.À R.L.
11, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG

SCHNELLE Ingo

c/o SANFORD MORGAN (LUXEMBOURG) S.À R.L.
10, rue des Archiducs
L-1135 LUXEMBOURG

SCHULKEN Winfried

c/o UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.
8-10, rue Jean Monnet
L-2180 LUXEMBOURG

SCHUSTER Frank

c/o INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG S.À R.L.
6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel

c/o SCHWEITZER LUXEMBOURG S.À R.L.
120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

SEEN Albert

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

192//193

SKALKOWSKI Christophe

c/o CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.
56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

SKOG Elisabeth

c/o KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.
26, rue Philippe II
L-2015 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick

c/o FRUCTI CAUSA S.A.
4, Aline an Emile Mayrischstross
L-8528 COLPACH-HAUT

SOULAT Jean-Christophe

c/o PATRIMOINE & CONSEILS S.A.
128, boulevard de la Pétrusse
L-2330 LUXEMBOURG

SOUTO Victor

c/o MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A.
22, rue de Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

SPOIDEN Christian

c/o GESTION D'ASSURANCES S.A.
14, route de Bigonville
L-8832 ROMBACH

STROHLE Armand

c/o LIFE EXPANSION S.A.
335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

TAN Alex

c/o SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE
BROKER S.A.
11, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

TASSIGNY Christian

c/o COURTALUX S.À R.L.
4, route d'Arlon, WBC
L-8399 WINDHOF

TASSIGNY Luc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE S.A.
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

TERRYN Jean

c/o MASTER LIFE BROKERAGE S.À R.L.
4, rue de l'Église
L-7224 WALFERDANGE

THEODOSE Christian

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THYS Jean-Marc

c/o ASSER S.A.
183, rue de Luxembourg
L-8077 BERTRANGE

TRAUSCH Pascal

c/o ACCO S.À R.L.
332-334, route de Longwy
L-1940 LUXEMBOURG

TRAUT Werner

c/o DENTI LUX S.À R.L.
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH

USELDINGER Patrick

c/o PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.
18, rue de l'Eau
L-1449 LUXEMBOURG

VAN DE KERCKHOVE Lieven

c/o BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.
3, rue Thomas Edison
L-1445 LUXEMBOURG

VAN DER BORGHT Koenraad

c/o ART OF INSURANCE S.A.
100, rue de la Gare
L-8325 CAPELLEN

VAN JEAN Edmond

c/o INVESTEAM S.À R.L.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VAN LOOCK Denis

c/o CONSULT LIFE LUXEMBOURG S.A.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

VAN ZALK Jeannette

c/o INI S.A.
7, route du Vin
L-5401 AHN

VANDER DONCKT Christophe

c/o L.C.L. S.A.
27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

VARIN Jean-Yves

c/o ASCOMA LUXEMBOURG S.A.
1, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 LUXEMBOURG

VERHEGGEN Dirk

c/o BUSINESS INSURANCE CONSULTING S.À R.L.
2, Duarrefstrooss
L-9990 WEISWAMPACH

VINASCHI Thierry

c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.
163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

WATHELET Olivier

c/o LUXBROKER S.À R.L.
18, route de Bigonville
L-8832 ROMBACH

WEBER Michael

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

WERTHEIM Alice

77, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG

WHITE Raymond

c/o DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.
6, place de Nancy
L-2212 LUXEMBOURG

WILLEMS Jorgen

c/o 2PM LIFE BROKERAGE S.A.
4, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 LUXEMBOURG

WILMOTTE Léopold

c/o FUCHS & INSURANCE S.A.
47, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

194//195

WOLFF Claudine
1, rue J-P Erpelding
L-1472 LUXEMBOURG

ZANGERLE Marcel
c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

ZOLLER Catherine
c/o FAMILY S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales

ZPM LIFE BROKERAGE S.A.
4, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 LUXEMBOURG

**A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS -
COURTIERS EN ASSURANCES**
21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

AC D S.À R.L.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

ACCO S.À R.L.
332-334, route de Longwy
L-1940 LUXEMBOURG

ADJUTORIS CONSEIL S.A.
18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.À R.L.
23, boulevard Charles Marx
L-2130 LUXEMBOURG

AGP HERR COURTAGE S.À R.L.
14, rue Victor Ewen
L-4113 ESCH-SUR-ALZETTE

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER
LUXEMBOURG S.À R.L.**
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

**ALLIA INSURANCE BROKERS
LUXEMBOURG S.A.**
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

**AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE
BROKERAGE S.A.**
4, rue Hoimesbusch
L-5371 SCHUTTRANGE

ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

AON LUXEMBOURG S.A.
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG

**ARCELORMITTAL INSURANCE
CONSULTANTS S.A.**
19, avenue de la Liberté
L-2930 LUXEMBOURG

ART OF INSURANCE S.A.
100, rue de la Gare
L-8325 CAPELLEN

ASCOMA LUXEMBOURG S.A.

1, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 LUXEMBOURG

ASSEKURANZ AG

5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

ASSER S.A.

183, rue de Luxembourg
L-8077 BERTRANGE

ASSPERT AG

74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

ASSURANCES & BENEFITS COURTAGE S.À R.L.

25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.

163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG S.A.

76, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

ASSURFIMMO S.À R.L.

32, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

17, côte d'Eich
L-1450 LUXEMBOURG

BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.

3, rue Thomas Edison
L-1445 LUXEMBOURG

BH FAMILY OFFICE S.A.

5-7, rue Henri Kirpach
L-8237 MAMER

BRISTOL ASSURANCES S.A.

34, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG

BSI LUXEMBOURG S.A.

6, avenue Marie-Thérèse
L-2132 LUXEMBOURG

BUREAU MALOU KNAFF S.À R.L.

22, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

BUSINESS INSURANCE CONSULTING S.À R.L.

2, Duarrefstrooss
L-9990 WEISWAMPACH

CAL COURTAGE S.A.

39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

CAPITAL COACH S.A.

5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

CARRE-ASSURANCES S.A.

310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

CIRCLES GROUP S.A.

41, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE S.A.

7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

196//197

**COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE
FINANCE ET D'INVESTISSEMENT S.A.**

14, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.À R.L.

117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

CONSULT LIFE LUXEMBOURG S.A.

2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

COURTALUX S.À R.L.

4, route d'Arlon, WBC
L-8399 WINDHOF

CREATERRA S.A.

25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CREDIT SUISSE COURTAGES S.A.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

D.P. CONSULT S.A.

156, rue d'Athus
L-4110 PÉTANGE

D.S. LUX S.A.

12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.

6, place de Nancy
L-2212 LUXEMBOURG

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À
LUXEMBOURG S.A.**

69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

DILIGENTIA S.A.

20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.

11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.

31, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

ESCHTARI S.A.

Am Hock 2
L-9991 Weiswampach

ESOFAC LUXEMBOURG S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

EURO PARTNER INVEST S.A.

4, rue Marie Curie / Bât. Céphée
L-8049 STRASSEN

EUROPEAN BROKER S.A.

25A, boulevard Royal (Forum Royal 2^e étage)
L-2449 LUXEMBOURG

**EUROPÉENNE DE COURTAGES
(LUXEMBOURG) S.A.**

63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

EVEST LUXEMBOURG S.A.

Am Hock 2
L-9991 WEISWAMPACH

FAMILY S.A.

1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

FARAD INTERNATIONAL S.A.

2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

FIBALUX S.A.

15B, Duarrefstrooss
L-9990 WEISWAMPACH

FIDES EUROPE S.À R.L.

34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

FIDES LIFE OFFICE S.A.

4, rue du Pont
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

FINAMORE S.A.

117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A.

22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

FINUX S.À R.L.

12, ancienne côte d'Eich
L-1459 LUXEMBOURG

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.

18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FRUCTI CAUSA S.A.

4, Aline an Emile Mayrischstross
L-8528 COLPACH-HAUT

FUCHS & INSURANCE S.A.

47-49, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

GEPLUX S.À R.L.

14, rue des Romains
L-2444 LUXEMBOURG

GESTION D'ASSURANCES S.A.

18, route de Bigonville
L-8832 ROMBACH

GIP INTERNATIONAL S.A.

7, am Scheerleck
L-6868 WECKER

GLOBAL ASSURANCE S.A.

39, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

**GMC SERVICES S.A. - COURTIER
D'ASSURANCES**

2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.

145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

GRASER & HERR COURTIER S.À R.L.

54, route d'Esch
L-3921 MONDERCANGE

**GROUPE NEUBERG, COURTIER
D'ASSURANCES S.A.**

46, Aarelerstrooss
L-8552 OBERPALLEN

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

**GROUPE OMEGA ASSURANCES
ET FINANCE S.À R.L.**

58, rue Glesener
L-1630 LUXEMBOURG

HNW INSURE S.À R.L.

31, rue de Strasbourg
L-2561 LUXEMBOURG

I.I.F.C. S.A.

27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.

2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

ICI GROUP LUXEMBOURG S.A.

2, rue de Wilwerdange
L-9911 TROISVIERGES

IMR S.A.

32/2, rue Léon Kauffman
L-1853 LUXEMBOURG

INI S.A.

7, route du Vin
L-5401 AHN

INRO INVEST S.À R.L.

111, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

**INSURANCE BROKER'S SOLUTION
EUROPE S.A.**

68, route de Luxembourg
L-4972 DIPPACH

INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.

4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

**INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT
LUXEMBURG S.À R.L.**

6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

INVESTEAM S.À R.L.

27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

IPK VERWALTUNGS S.A.

2, rue Haute
L-6680 MERTERT

KMC FINANCE S.A.

6, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.

26, rue Philippe II
L-2015 LUXEMBOURG

L.C.L. S.A.

27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

L.J.C. PATRIMOINE S.A.

38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

LIB S.A.

13, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

LIFE EXPANSION S.A.

335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

LOCASSUR S.A.

24, Grand-Rue
L-9530 WILTZ

LUXBROKER S.À R.L.

18, route de Bigonville
L-8832 ROMBACH

MARSH S.A.

16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

MARTESA INVEST S.A.

27, rue Michel Lentz
L-6944 NIEDERANVEN

MASTER LIFE BROKERAGE S.À R.L.

4, rue de l'Église
L-7224 WALFERDANGE

MEDIA-ASSURANCES S.A.

45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.À R.L.

4, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

MONTESQUIEU & ASSOCIES S.À R.L.

11, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A.

22, rue de Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

NEPENTHE INSURANCE ADVISORY SERVICES S.À R.L.

20/18, rue de l'Ouest
L-2273 Luxembourg

NOMISMA S.A.

5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

NORDDEUTSCHE LANDESBANK**LUXEMBOURG S.A.**

26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

NOUVELLES ASSURANCES - SOCIÉTÉ DE COURTAGE S.A.

Duarrefstrooss 2
L-9990 WEISWAMPACH

PATRIMOINE & CONSEILS S.A.

128, boulevard de la Pétrusse
L-2330 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.

2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

PATRIMOINE CONSULT S.A.

3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

PATRIMONIA CONSULTING S.A.

2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.

28A, rue des Romains
L-8041 STRASSEN

PREVALUX CONSEIL S.À R.L.

182, route d'Arlon
L-8010 STRASSEN

PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.

18, rue de l'Eau
L-1449 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

**PROFESSIONAL INVESTMENT
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.**

15-17, avenue Gaston Diderich
L-1420 LUXEMBOURG

R & M PARTNERS S.A.

2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

**R.F. HOTTINGER INSURANCE
CONSULTING S.A.**

6, rue Adolphe Fischer
L-1520 LUXEMBOURG

SANFORD MORGAN (LUXEMBOURG) S.À R.L.

10, rue des Archiducs
L-1135 LUXEMBOURG

**SCAP (Société de Courtage en Assurances
et Placements) S.À R.L.**

8, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.

120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

SFS EUROPE S.A.

41, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE
BROKER S.A.**

11, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

SODEFIN S.À R.L.

20, rue C.M. Spoo
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

STRATINVEST INSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.

10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

UFG-LFP PRIVATE BANK S.A.

4a, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.

8-10, rue Jean Monnet
L-2180 LUXEMBOURG

UNITED BROKERS S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

VANBRED & LANG S.A.

2-4, rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE

VFS EUROPE S.À R.L.

4, route d'Arlon, Bâtiment C WBC
L-8399 WINDHOF

**ANNEXE 7 - LISTE DES GESTIONNAIRES DE FONDS DE PENSION AGRÉÉS
PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES** (situation en septembre 2011)**Liste des personnes physiques****ANDRE-DUMONT Jean-Paul**

c/o SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

BAGNE Fabrice

LUX PRIME PENSION - CAISSE DE PENSION
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

BRAAS Romain

c/o AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES
S.À R.L.
23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

NICOLAI Alain

c/o AXA ASSURANCES VIE
7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG

SCHOLS Patrick

c/o DEXIA LIFE AND PENSIONS
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales**AMAZON INSURANCE &**

PENSION SERVICES S.À R.L.
23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

ESOFAC LUXEMBOURG S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31	ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119	05. LES ANNEXES	145

ANNEXE 8 – LISTE DES DOMICILIATAIRES DE SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE AGRÉÉS PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2011)

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

directeur: SCHROEDER LAMBERT
534, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

directeur: WEBER CLAUDE
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

directeur: BIERRY ARNAUD
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

SOGECORE S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

directeur: GROFFILS XAVIER
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

ANNEXE 9 – DÉFINITIONS DES BRANCHES D'ASSURANCES

I. BRANCHES AUTRES QUE VIE

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants:

- total du bilan: 6,2 millions d'euros

- montant net du chiffre d'affaires: 12,8 millions d'euros

- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice: 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.

* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches, on désigne par «grands risques» les risques:

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité;

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2010	31
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2010	119

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2010	137
05. LES ANNEXES	145

II. BRANCHES VIE

- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes – autres que l'assurance nuptialité et natalité – non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

III. BRANCHES FONDS DE PENSION

- A. Prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. Prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. Prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité

